LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Revue mensuelle documentaire

Publiée par le Dr. B. de Jong van Beek en Donk, Berne

DISCOURS DU CONSEILLER FEDERAL SUISSE DR. GIUSEPPA MOTTA, BERNE, CONSEIL NATIONAL, LE 17 FEVRIER 1926

Pour la deuxième fois dans cette session de l'Assemblée fédérale, je vous demande la permission de vous lire les déclarations que j'ai l'honneur de vous faire au nom du Conseil fédéral. L'objet contenu dans les interpellations qui viennent d'être développées a passionné et passionne encore l'opinion publique de notre pays. Il éveille même, à un degré élevé, l'intérêt de l'opinion publique dans les autres pays. Les deux interpellations partent de points de vue qui, en partie du moins, s'opposent l'un à l'autre. Les questions qu'elles soulèvent sont en même temps très graves et très délicates. Je me ferais un reproche si je ne tâchais pas de donner aux explications que j'ai à vous fournir au nom du Conseil fédéral la précision et la mesure que seule la forme écrite est à même de garantir complètement.

Avant d'entrer dans les détails qui vous renseigneront sur l'origine, sur la nature et sur l'échec des pourparlers qui ont eu lieu avec le Gouvernement soviétique, grâce aux bons offices du Gouvernement français, je désire m'arrêter à une remarque préliminaire.

Si j'avais eu besoin de fortifier en moi une conviction déjà très arrêtée, — celle de la nécessité que la politique extérieure de la Confédération n'émane pas de la volonté ou des vues d'un seul homme ou d'un seul Département, mais soit l'œuvre directe et réfléchie du Conseil fédéral lui-même qui en supporte l'entière responsabilité, — les pourparlers dont je vais vous entretenir auraient fourni au chef du Département politique un exemple classique et une démonstration éclatante de cette nécessité. Aussi puis je affirmer, sans craindre l'ombre même d'une contestation, que ces pourparlers ont été engagés, discutés et conduits après une délibération collégiale des plus minutieuses et des plus approfondies.

Voici la septième année que le Conseil fédéral veut bien me confier la direction du Département politique, mes collègues savent combien j'ai toujours tenu à rester avec eux en communion d'idées intime et parfaite. Je me méfie, je l'avoue volontiers, de mon sens propre dès que des affaires importantes surgissent dans mon Département, car c'est la particularité des relations extérieures de mener facilement à des solutions qui, lorsqu'elles sont acquises, portent en elles le sceau de l'irréparable. S'il est juste de dire que ces relations doivent être commandées, surtout dans les temps présents, par l'esprit de suite et la méthode de la continuité, il n'est pas moins juste d'observer que cet esprit et cette méthode ne sont vraiment avanta-

geux que s'ils sont maintenus et contrôlés par une délibération collégiale préalable, essence même de la doctrine gouvernementale suisse.

Cette remarque n'est pas inutile, car la certitude que toutes les décisions prises par le Conseil fédéral, au cours des négociations menées avec la Russie par l'intermédiaire de la France, l'ont été après une discussion collégiale très attentive, est de nature à inspirer à l'opinion publique toute tranquillité et toute confiance.

On sait que le Conseil de la Société des Nations avait décidé, dans sa session de décembre dernier, de convoquer à Genève — conformément aux vœux exprimés par la 6e Assemblée en septembre 1925 — pour le 15 février une Conférence préparatoire du désarmement. La tâche de celle-ci est d'établir les bases et de préparer les projets de discussion pour le jour où sera convoquée, à Genève également, la Conférence générale du désarmement. On peut espérer qu'à cette dernière tous les Etats prendront part. Pour la Conférence préliminaire, le nombre des Etats invités est, par contre, limité à dix-neuf. Tous les Etats y figurent, y compris l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique et l'union des Républiques socialistes soviétistes.

Le Conseil fédéral avait appris, au cours du mois de décembre, par des communications officieuses, que dans les milieux de la Société des Nations on se préoccupait des difficultés que le Gouvernement soviétique pourrait soulever quant au lieu de la réunion. Il estima que, dans ces circonstances, il devait manifester à nouveau son opinion à ce sujet. Il le fit dans sa lettre du 30 décembre, que je me permets de vous lire dans sa teneur intégrale. Voici cette lettre :

« Berne, le 30 décembre 1925.

Monsieur le Secrétaire général,

Ayant appris et comprenant fort bien que vous vous préoccupiez des questions que pourrait soulever la participation de délégués de l'Union des Républiques socialistes soviétistes à la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement, convoquée à Genève pour le 15 février prochain, nous croyons devoir confirmer, une fois de plus, que la venue en Suisse de ces délégués ne se heurterait, de la part des Autorités suisses, à aucune difficulté ou objection, quel que puisse être l'état des relations entre la Suisse et la Russie.

D'une façon tout à fait générale, le Conseil fédéral a toujours estimé que les rapports existant entre le Gouvernement de l'Etat où la Société des Nations a son siège ou dans lequel la Société organise occasionnellement quelque réunion et le Gouvernement de tout autre Etat, qu'il soit ou non membre de la Société, ne devraient avoir aucune répercussion sur la possibilité, pour les organes de la Société des Nations, de traiter librement avec les représentants de cet autre Etat, pas plus,

d'ailleurs, que la collaboration que poursuit la Société des Nations avec un Etat quelconque ne saurait influencer directement les relations existant entre cet Etat et l'Etat où est installé le siège de la Société des Nations ou dans lequel se tient quelque conférence sous les auspices de la Société.

Pleinement conscient de ce qu'il considère comme une obligation internationale découlant de l'établissement à Genève de la Société des Nations, le Conseil fédéral est donc prêt à renouveler, dans le cas particulier, l'assurance que les délégués que le Gouvernement des Soviets enverrait à la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement bénéficieraient, à Genève, du même traitement que les délégués de n'importe quel autre Gouvernement et qu'ils jouiraient, notamment, des mêmes facilités pour entrer en Suisse, des mêmes privilèges et immunités dans l'accomplissement de leur mission et de toutes mesures de protection que les Autorités suisses jugeraient devoir prendre pour assurer leur sécurité.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral estime pouvoir s'attendre que soit maintenue la convocation de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement à Genève.

Veuillez, etc. »

Le Gouvernement russe avait déjà soulevé plus d'une fois la même question. Tantôt il avait prétendu ne pouvoir envoyer des délégués sur le territoire d'un Etat qui ne l'avait pas encore reconnu, tantôt il avait invoqué contre Genève le crime perpétré à Lausanne le 10 mai 1923.

La Société des Nations avait jusqu'ici tourné l'obstacle en convoquant en dehors de Genève certaines des réunions auxquelles la Russie soviétique avait été conviée. C'est ainsi que la Conférence du désarmement naval eut lieu à Rome, la Commission sur le jaugeage des bateaux dans la navigation intérieure fut réunie à Paris et celle sur l'unification du droit dans la navigation fluviale, à Strasbourg. Comme, dans ces cas, surtout dans les deux derniers, il ne s'était point agi d'affaires de première importance, le grand public ne s'était guère aperçu du conflit latent.

Mais les Conférences du désarmement général posent un problème de tout premier ordre. La Société des Nations ne peut réaliser entièrement son but, les espoirs qu'elle a fait naître et les obligations mêmes de son Pacte, si elle ne cherche pas à s'attaquer au formidable problème dans les meilleures conditions possibles pour essayer de le résoudre.

Il tombe sous le sens qu'une conférence de désarmement a plus de chances de succès si toutes les grandes puissances y participent. A cet égard la participation de la Russie est donc un fait souhaitable. D'autre part, il n'est pas indispensable que la Conférence préparatoire du désarmement se réunisse à Genève, il saute aux yeux que tout le monde doit désirer qu'elle

puisse avoir lieu au siège même de la Société des Nations, et cela pour une double raison technique, la première ; politique, la deuxième. La raison technique découle du fait que le Secrétariat de la Société est appelé à jouer un rôle important dans l'organisation matérielle de la Conférence et que, ce rôle, il le jouera plus aisément et plus utilement s'il travaille sur sa place permanente et naturelle. La raison politique se traduit par cette pensée que, si le désarmement général est considéré comme un des moyens les plus efficaces d'empêcher les guerres et si le but primordial de la Société des Nations est de maintenir la paix, il est légitime de vouloir que cette œuvre contre la guerre et pour la paix s'accomplisse au siège même de la Société, c'est-à-dire à Genève, dans l'atmosphère moralement bienfaisante de la Confédération suisse.

Je vous ai lu la lettre du Conseil fédéral à M. le Secrétaire général de la Société des Nations. J'ajoute tout de suite, pour couper court à certaines suspicions répandues à la légère, que M. le Secrétaire général et les organes qui dépendent de lui ont toujours été, dans les rapports nés de cette affaire, d'une correction irréprochable, que je m'en voudrais de ne pas reconnaître officiellement.

M. le Secrétaire général étant absent de Genève, c'est M. Avenol, secrétaire général adjoint, qui accusa réception au département politique de la lettre du 30 décembre. Dans cet accusé de réception, qui est du 2 janvier et que j'ai reçu le matin du 4, je puise deux phrases que je cite textuellement : « Je ne manquerai pas de porter, en temps voulu, cette lettre à la connaissance de tous les membres de la Société par voie de publication dans le *Journal officiel*. Je me permets à cette occasion de vous transmettre ci-joint, à toutes fins utiles, des extraits d'une lettre émanant du Ministère des affaires étrangères de France, que je viens de recevoir, de même que d'une note, en date du 23 décembre 1925 qui accompagnait cette communication ».

La lettre émanant du Ministère français des affaires étrangères, datée du 26 décembre, relatait que son auteur avait eu une conversation avec M. Rakovsky, ambassadeur des Soviets à Paris, sur le point de partir pour Moscou, pour lui faire observer que les membres de la Conférence préparatoire du désarmement jouiraient des mêmes immunités diplomatiques que les représentants de la Société des Nations pendant leur séjour à Genève. La lettre faisait savoir également que M. l'ambassadeur de France à Moscou avait eu une conversation avec M. Rakovsky dès l'arrivée de celui-ci dans cette capitale, c'est-à-dire dès le 23 décembre. Dans la petite note annexée à la lettre, il était dit, d'un côté, que, d'après M. Rakovsky, le Gouvernement fédéral n'avait pas encore exprimé de regrets pour le meurtre de Vorowsky, et d'un autre côté, que certains membres du Gouvernement soviétique auraient suggéré de deman-

der, à l'occasion de la Conférence préparatoire du désarmement, la reconnaissance du Gouvernement des Soviets par la Suisse. La lettre du 26 décembre se terminait par ces mots : « Il me paraît, en effet, utile, que vous ayez connaissance de ces renseignements au cas où vous jugeriez opportun d'entretenir M. Motta des objections soulevées par le Gouvernement soviétique, en envisageant avec le chef du Département politique la possibilité d'un arrangement ».

Le 4 janvier, c'est-à-dire le jour même où j'avais reçu la lettre de M. le Secrétaire général adjoint, je me trouvai à un déjeuner diplomatique auquel participèrent plusieurs invités. Parmi ceux-ci, il y eut M. l'ambassadeur de France à Berne. Après le déjeuner, je m'entretins brièvement avec M. Hennessy des questions du jour et la conversation tomba, par sa pente naturelle, sur la participation de la Russie à la Conférence de Genève. J'expliquai, en quelques mots, notre point de vue tel qu'il avait été fixé dans la lettre du Conseil fédéral au Secrétaire général de la Société des Nations, et j'exprimai l'avis que le Gouvernement soviétique n'avait aucune raison valable, à mes yeux, pour se refuser à venir à Genève. Sur la question de savoir si le Gouvernement suisse attachait du prix à ce que la Conférence eût lieu à Genève et à ce que le Gouvernement des Soviets y participât, je donnai une réponse affirmative. Il va sans dire que je ne formulai aucune demande d'intervention.

Le Gouvernement français fut en mesure, le 7 janvier, de faire connaître au chef du Département politique d'une manière encore très générale, à quelles conditions le Gouvernement des Soviets laisserait tomber son opposition contre Genève. Ces conditions étaient alternatives : ou bien, le Conseil fédéral manifesterait sa réprobation de l'assassinat de Vorowski et proposerait d'aider pécuniairement la fille de celui-ci ; ou bien, la Suisse et l'Union des Soviets reprendraient les relations diplomatiques ; en ce cas, l'affaire Vorowsky ferait ultérieurement l'objet d'une négociation diplomatique.

Le chef du Département politique fit les réserves d'usage, avertit, en particulier, qu'une question si grave était du ressort exclusif du Conseil fédéral et promit une réponse pour le lendemain. Le lendemain était un vendredi, jour où le Conseil fédéral tient l'une de ses deux séances hebdomadaires. Le chef du Département politique avait rédigé un projet d'aide-mémoire qui devait contenir les vues du Conseil fédéral et devait être remis dans la journée à M. l'ambassadeur de France à Berne

Veuillez, Messieurs, me permettre d'ouvrir ici une parenthèse importante.

Une partie de l'opinion s'est étonnée que le Gouvernement français eût offert ses bons offices aux deux parties. Un professeur d'Université a même cru devoir écrire dans la *Gazette de Lauzanne* que la France avait assumé le rôle de Galeotto,

tel qu'il est défini dans le cinquième chant de l'*Enfer* que Dante a consacré aux tragiques amours de Paolo et Francesca de Rimini. J'ai quelque peine à pénétrer dans cet état d'âme. Je comprends les soudaines réactions du sentiment national lorsqu'il est touché au vif, mais j'admire cette maîtrise que les Anglais appellent le contrôle de soi-même et qui est l'une des vertus les plus aptes à assurer la dignité d'une discussion.

L'intervention de la France m'a paru la chose la plus naturelle. Celui qui, du consentement de deux parties, assume le rôle de conciliateur loyal, fait acte d'amitié. Le Conseil fédéral a toujours considéré et considère le geste de la France comme tel. Je m'élève contre toute autre interprétation et je complète ma pensée en affirmant que les nombreuses conversations que j'ai eues avec M. l'Ambassadeur de France à Berne n'ont cessé un seul instant d'être animées par les sentiments les plus manifestes de la loyauté et de la compréhension mutuelles. Ces sentiments étaient, d'ailleurs, les seuls qu'on pouvait attendre d'un diplomate qui, comme M. Hennessy, aime et apprécie notre pays.

Je ferme ici ma parenthèse et je poursuis mon exposé.

La première question que le Conseil fédéral, placé en présence des ouvertures du Gouvernement français, devait résoudre était : Fallait-il accepter cette offre des bons offices d'un tiers ?

La réponse ne faisait pas de doute sérieux. Nous ne pouvions pas, nous, faire le premier pas vers le Gouvernement soviétique. L'intervention d'un tiers supprimait cette difficulté. Ce tiers offrait aux deux parties toute garantie d'impartialité. Notre réponse fut donc que nous étions heureux d'accepter les bons offices de la France, si les Soviets en faisaient autant.

La deuxième question, qui touchait d'ailleurs à la première était : Le Conseil fédéral pouvait-il entrer en matière ? Ou bien l'honneur national lui défendait-il d'entamer une conversation indirecte avec un Gouvernement qu'il n'avait pas reconnu ?

Notre réponse fut également affirmative. Nous avons toujours admis que l'état de tension suraigu créé par les mesures d'exception, que le Gouvernement soviétique a décrétées contre la Suisse à la suite de l'assassinat de Lausanne, était un état par trop anormal. Je voudrais le comparer à une forte fièvre. Il suffit de songer que, si un vaste espace ne séparait pas les deux pays, cette tension pourrait amener des complications graves pour comprendre que le devoir d'un gouvernement conscient de ses responsabilités est de ne rien négliger pour tâcher d'y porter remède dans la mesure de ses moyens. Il est exact qu'aucune faute n'est imputable à la Suisse ; mais le Conseil fédéral doit évidemment veiller à éliminer les dangers politiques même là où ils n'ont pas leur source dans une faute tombant à sa charge.

Nous avons pensé, en outre, que les obligations internationales de la Confédération et tout spécialement sa qualité de siège de la Société des Nations lui imposaient de faciliter la participation de la Russie à la Conférence du désarmement à laquelle elle avait été conviée. La Confédération se devait à elle-même et devait à la communauté internationale dont elle fait partie d'enlever les obstacles sur la route de Moscou à Genève, pour autant que ces obstacles ne dépendaient que des raisons de sa politique et pour autant surtout qu'ils pouvaient être éliminés sans que la dignité et les intérêts majeurs de la Confédération eussent à en souffrir. Nous acceptâmes, par conséquent, les bons offices de la France et nous entrâmes en matière.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, — ce qui serait d'ailleurs fastidieux, — que je vous indique tous les détails des conversations intervenues. Je risquerais en le faisant, de brouiller les grandes lignes de l'affaire, les seules qui importent.

Je voudrais simplement observer qu'une conversation de Berne avec Moscou à travers Paris se heurte, par sa nature, à des difficultés matérielles qui entravent parfois la bonne volonté des hommes. Je voudrais remarquer, en outre, que l'échange des idées ne s'est point fait au moyen de ces actes qui dans le langage diplomatique, porte le nom caractéristique de notes. L'échange s'est fait au moyen de conversations verbales, appuyées, quant au conciliateur sur des aides mémoires, contenant des formules écrites, et, quant au Conseil fédéral, sur des aides-mémoires ou promemoria étendus, que je me suis fait une stricte obligation, chaque fois, de rédiger moi-même après en avoir délibéré au Conseil fédéral, secondé d'ailleurs par mon collaborateur principal au Département, M. Dinichert, auquel je suis heureux de rendre ici un hommage bien mérité.

Le verdict prononcé par les jurés de Lausanne ne pouvait pas entrer en discussion et cette discussion n'a jamais été soulevée. Le principe de la séparation des pouvoirs et celui de l'indépendance du juge s'y seraient opposés d'une manière absolue.

Nous avons écarté d'emblée toute négociation au sujet de la reconnaissance *de jure* du Gouvernement soviétique. Il est, en effet, politiquement impossible que cette reconnaissance, si même il est évident qu'elle correspond au désir intime de ce Gouvernement puisse nous être imposée ou arrachée en dehors de notre volonté souveraine. Il nous a paru, en second lieu, que la reconnaissance de droit du régime soviétique devrait être précédée par un règlement, satisfaisant à notre gré, de certaines questions politiques et matérielles qui subsiste entre l'Union des Soviets et la Confédération. Or, rien de tel n'a encore été essayé. Notre Légation à Pétrograde a été

pillée en 1919, un employé de la Légation a été assassiné, les biens des Suisses, fruits de leur labeur et de leur intelligence, ont été confisqués pour des sommes se chiffrant par des centaines de millions, les créances des porteurs de titres russes n'ont jamais été payées. D'autres pays ont cru pouvoir d'abord reconnaître *de jure* le régime soviétique et négocier, ensuite, avec lui au sujet de questions analogues. Je ne sais pas si cette méthode a donné les résultats que les gouvernements en ont espéré. Le point de vue du Conseil fédéral est autre.

La Suisse est un petit Etat avec des institutions très libres. La reconnaissance *de jure* comportait l'admission immédiate d'une mission soviétique dans la capitale fédérale. Cette installation amènerait des inconvénients incontestables pour tout homme de bonne foi et dont nous avons déjà fait, d'ailleurs, la malheureuse expérience en 1918, lors de la grève générale, entreprise que notre peuple, dans son immense majorité, a condamnée comme une entreprise de guerre civile.

Si, donc, l'affaire Vorowsky avait été liquidée par une entente entre le Conseil fédéral et le Gouvernement soviétique, nous serions revenus à l'état de choses qui avait précédé l'attentat de Lausanne. Le commerce entre les Suisses et la Russie se serait exercé à nouveau sans entraves. Il est inutile, aujourd'hui, d'examiner combien de temps cet état de choses aurait duré avant de faire place à des pourparlers directs entre les deux gouvernements.

Dans la négociation qui nous occupe quatre points seuls étaient en jeu : 1° la réprobation et le regret du crime de Lausanne ; 2° l'aide matérielle à la fille de Vorowsky ; 3° la participation du gouvernement des soviets à la conférence du désarmement à Genève ; 4° la levée des mesures d'exception contre la Suisse, désignée sous le nom de boycottage.

Je ne m'étendrai pas sur les deux derniers points qui n'ont jamais fait l'objet de contestations. J'observe seulement que la levée du boycottage aurait été envisagée par le Conseil fédéral comme une rétractation tacite des accusations que le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères avaient portées contre les Autorités fédérales dans ses deux télégrammes bien connus de mai et de juin 1923.

Je me borne donc aux deux premiers points.

Le Conseil fédéral a pris, dès l'abord, une position très nette au sujet de la réprobation et des regrets. Il a stigmatisé, dès le 11 mai 1923, dans un communiqué officiel, le crime, qui demeure tel, au point de vue objectif, même après l'acquittement des meurtriers. Il a déclaré que cette violation de l'ordre démocratique fondé sur les lois est d'autant plus regrettable qu'il s'est passé au lieu où était convoquée une conférence internationale. Il a expulsé le complice de Conradi, le Russe Polounine, du territoire suisse. Il lui a paru que, s'il déclarait encore une fois qu'il réprouvait et regrettait le crime, comme il

n'avait cessé de le faire, il ne faisait qu'exprimer un sentiment invariable. La dignité nationale ne s'en trouvait aucunement amoindrie ni même touchée. Cette dignité aurait été compromise seulement au moment où le Conseil fédéral se serait laissé aller à des excuses ou à des formules de regrets ayant la même portée. Or, nous avons écarté toute idée de cette nature, lorsque l'idée surgit d'ajouter au verbe « réprouver » l'adverbe « formellement » ou « sincèrement » nous avons objecté que ces adverbes ou ne signifieraient rien du tout ou, s'ils devaient signifier quelque chose, ils mettaient en cause une netteté d'expression et une sincérité qui ne toléraient pas d'être mises en doute.

Quant à l'aide à la fille de Vorowsky, elle devait être, dans l'intention du Gouvernement soviétique, la manifestation tangible et concrète de nos regrets. Nous avons déclaré, dès le premier instant, que nous contestions toute obligation juridique ou même seulement morale à cet égard. Nous avons affirmé que notre peuple s'indignerait à l'idée d'accorder une aide à la fille de Vorowsky si elle devait être l'objet d'un règlement séparé et indépendant du règlement général à intervenir un jour entre la Russie et la Suisse.

Cette question de l'aide matérielle était évidemment le point le plus délicat. En acceptant cette discussion, nous avons voulu donner toute la mesure de notre bonne volonté. Nous savions et nous sentions qu'une partie de notre opinion publique — celle que représente spécialement M. le Conseiller national Vallotton Warnéry et les autres co-signataires de son interpellation — se serait peut-être cabrée. Mais nous avons des responsabilités autres que celles du simple citoyen et même du député aux Chambres. Il y a des moments où un gouvernement doit savoir imposer le silence aux voix même les plus généreuses, pour ne s'inspirer que des commandements sévères et froids de la raison d'État. Si l'homme de gouvernement placé au faîte de l'édifice politique ne cherchait pas à regarder plus loin que ses concitoyens et à percer les brouillards que la passion accumule parfois, il ne serait pas digne de son poste. Le peuple ne pardonne pas toujours aux hommes dans lesquels il a placé sa confiance de ne pas avoir été, l'ayant pu, plus prévoyants que lui.

Après avoir écarté toute formule impliquant la connaissance d'une faute quelconque, nous avons jugé cependant que nous pouvions consentir, dans une pensée d'apaisement, à accorder une aide matérielle à la fille de Vorowsky s'il demeurait entendu que cette aide devait être discutée avec l'ensemble de toutes les questions à régler et ne devenait effective que si le règlement de celles-ci nous apportait un jour les satisfactions auxquelles nous avons un droit manifeste.

Notre manière de voir a été précisée définitivement dans deux promemoria des 24 et 31 janvier. Dans ce dernier, nous

avons encore suggéré au Gouvernement français une formule que nous nous engagions à accepter s'il la faisait sienne et en assurait l'acceptation par le Gouvernement soviétique.

Le Gouvernement français, — ce que nous avons compris, — ne voulant pas sortir de son rôle de conciliateur scrupuleusement impartial, n'entra pas totalement dans nos vues. Il proposa, cependant, aux deux parties une formule qui se rapprochait très sensiblement de celle contenue dans notre promemoria du 31 janvier. Cette formule, qui nous a été communiquée le 9 février et qui a été transmise en même temps à Moscou, avait la teneur suivante :

« Le Gouvernement de la République, désireux de faciliter dans l'intérêt général la participation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la Conférence du désarmement et aux travaux préparatoires de cette Conférence, a l'honneur de communiquer au Gouvernement de l'U. R. S. S. qu'il a reçu de la part du Gouvernement de la Confédération suisse des déclarations d'où il ressort que ce gouvernement réprouve et regrette, comme il n'a cessé de le faire l'assassinat de M. Vorowsky ainsi que l'attentat exécuté en même temps contre MM. Divilkowsky et Ahrens. Il en ressort, en outre, qu'il est prêt, dans une pensée d'apaisement, à accorder à la fille de M. Vorowsky une aide matérielle dont les modalités ne seraient discutées que lorsque le Gouvernement de l'U. R. S. S. et de la Confédération suisse négocieront directement entre eux l'ensemble des questions qui restent à régler entre les deux pays ».

Le Conseil fédéral n'avait pas à se prononcer sur cette formule avant de savoir si le Gouvernement soviétique l'accepterait. Il en avait cependant déjà libéré et se serait déclaré prêt à un acte suprême de conciliation et de bonne volonté.

Mais le Gouvernement soviétique ne l'a pas voulu. Il a écarté la proposition française et, par là, il a provoqué la rupture et consommé l'échec de la négociation. Il n'y a plus guère de doute sur ce fait.

Je ne me livrerai pas à des commentaires inutiles sur la déclaration officielle faite par M. Tchitchérine à Moscou et que vous avez pu lire dans les journaux de lundi. Il est directement contraire à la réalité des choses que le Conseil ait, à un moment quelconque, repris la parole qu'il avait donnée.

Il m'a suffi, Messieurs, de vous exposer simplement les faits pour susciter en vous, je le crois, la conviction que le Conseil fédéral a agi loyalement et sagement. Il a sauvegardé, dans une affaire des plus compliquées et des plus périlleuses, où il avait à faire avec un partenaire dont le raffinement est connu, la situation internationale de la Confédération et ses intérêts vitaux.

Il espère être approuvé par vous tous et par le peuple que vous représentez. Il livre la conscience tranquille, sa conduite au jugement de l'opinion suisse et à celui de l'opinion de tous les autres pays.

SPEECH OF THE BRITHISH FOREIGN MINISTER SIR AUSTEN CHAMBERLAIN AT A LUNCHEON GIVEN BY THE FOREIGN PRESS ASSOCIATION, LONDON, FEBRUARY 18, 1926.

(The Times, February 19, 1926).

Sir Austen Chamberlain, who was received with prolonged applause, said he had accepted their invitation with a good deal of gratitude drawn from his recollections of the help which the Press had given, alike by what it had said on some occasions and by what it had refrained from saying on more occasions, in that work of peace and international reconciliation to which his duties were specially devoted. They had said that this banquet was to have taken place at a date nearer to the Locarno meeting, but, after all, it did not matter much whether they thought of Locarno at one moment or another, for the policy which was there initiated was not one which could be realized in a month, or a year, or in a few years. It was one which must be gradually developed, confirmed, and spread through a long course of patient effort on the part of all the nations concerned. When he was at Locarno he early became confident that the Conference would be successful. As it became more and more clear that that hope would be realized, he expressed to his wife his wonder whether, outside the little group in Locarno, the work on which they engaged had the underlying importance which they themselves attached to it. He never doubted, if the world thought it of little consequence, that the world was wrong and they were right, but he wondered whether the world in general, and his own countrymen in particular, would appreciate that if Locarno resulted in the success, which was eventually obtained, that they were really opening a new chapter in the world's history. He rather doubted it, and thought that only time would bring home to the great public of their nations what that work portended and implied, but when, to his surprise, the results of Locarno were greeted with an immediate and almost universal approbation, he became frightened lest too much should be expected of what had already been done, and that a little later when they met, as it was inevitable they would meet, difficulties and disappointments, the people should suddenly turn round and in their disappointment declare that after all nothing had been accomplished and that the world was where it was or even worse than before they went there.

He should like to say one word about the recognition accorded to the part his country had played, and to himself for his share in that work. He had been deeply touched, and he asked them to believe not ungrateful, but he should regret the honour which had been paid to him if he thought it depreciated

in any way from the honour due to his colleagues of many nations who were with him. (Cheers). No one man, no one country, could have produced such success as was there achieved ; it required the same good will and the same determination to succeed, on the part of not one, nor two, but of all, and the work of Locarno, for whatever it was worth, was not work of a single man, or even of a single country, but the work of the representatives of seven nations determined to save their children and their grand-children from a repetition of the disasters that they had witnessed in their own lives. (Cheers.) But it was easy to make a great exertion at a given moment, it was easy for a short time to live up to high ideals and lofty aspirations ; it was much more difficult in the rough and tumble of daily life and in all the hustle and bustle and worry of questions which perpetually assailed one to keep one's eyes still fixed on the great goal and preserve intact their faith, confidence, and resolution.

That was the task which lay before the nations. Every day problems arose in which one could, with a little skill, divide and separate the nations according to some preconceived prejudice or supposed interest into separate camps. They could, if they liked, judge the conduct of each nation with the spectacles of suspicion, looking, not for the natural justification of their attitude, the natural explanation of their course, but for something which would enable them to continue and renew prejudices of the past. That was not the statesmanlike way of regarding things ; it was not the true way, and he urged them as each new question arose not to suspect this or that nation as having some covert and unavowable aim, as pursuing some selfish policy to the detriment of another. They must examine the action of each Government to see what were the real feelings of the nation it represented and how they could be reconciled with the feelings of their own nation ; what there was underlying that expression of their thought or whatever it was that shocked them at first hearing but which was yet reasonable. He urged them to examine the utterances of each other, not in the spirit of criticism intended to show clever the critic was in finding fault, but in the spirit of friends and collaborators, ascertaining what was reasonable and trying to discover the point of agreement and the common solution of a common problem. (Cheers.)

Sir Austen then said that, though he had talked in the abstract, he was not much given to abstract speculation, as those who knew him well would realize, and the most abstract of his speculations arose from concrete problems. There was one problem with which many of them in diplomatic circles, and indeed far outside diplomatic circles, were concerned at that moment, and that was what was to be the future composition of the Council of the League of Nations.

They must not be misled—he was not going to make to them a declaration which he had not already made in the House of Commons—(laughter)—indeed, which he was not yet in a position to make to the House of Commons, since his Majesty's Government had, as he thought very rightly, not yet taken a definite resolution upon the subject. All he wanted to say at that moment was that the question was to be approached, not in the light of war conditions and with the question : How we can perpetuate a particular grouping of Powers or how we can balance supposed international rivalries and jealousies. If they approached the consideration of the question by that road there was no solution, and it was not the true test to apply to the problem. The only question they should ask themselves was : How could the Council be made most fit to discharge the task of immense responsibility which lay upon it now and all the still greater responsibilities which might fall upon it at any moment and were certain, in one way or another, to fall upon it some day or another ; and how can we so organize the League of Nations and its organ, the Council, that it should be strong for the preservation of peace and so that the opinions that it gave and decisions that it rendered should have the moral authority that was necessary to cause them to be accepted by nations whose prejudices they opposed and whose influences they might conflict with, but who, in the interests of peace and international good will, we hoped might be brought to yield to the Council what they could not have yielded to another party engaged in dispute with them ?

That was the real test they had to apply, how to make the Council strong enough, how to give it sufficient authority, how best to equip the Council to settle amicably the problems which it had to settle, and how best aid it to get a larger number, the largest number possible, of those problems which, of unsettled between parties the Council must decide, settled by the parties with good will on either side and without the necessity of any appeal to this great international tribunal. (Cheers.) Whatever might be the decision of his Majesty's Government on the question as a whole, or on any part of it, it was by the application of those great tests that that decision would be governed. Their decision would not be influenced or directed in any shape or form by an attempt to create a party within the Council itself, for that would be the very negation of what they were all aiming at and what they had accomplished. It would not be dictated by any desire to build up a majority for this or that view. The decision of the Council by a majority was even not under their consideration—in nearly every case, he thought he could say in every important case—no decision at all for unanimity was required. But it was not the business of the Council to aim at decisions by a majority ; the business of the Council was to reconcile differences and to find common ground for agreement,

and, in the atmosphere of Geneva, in the spirit *camaraderie* and colleagueship which had there grown up among the representatives who met at the Council, to bring about, not an imposed solution, but one which could be heartily, willingly, and freely accepted by any party interested. (Cheers.)

The speaker concluded by expressing the hope that the spirit of Locarno which had permeated the representatives of the Press there might inspire the Press of all countries, and that they would bear in mind their great responsibilities, avoid losing their sense of perspective in the difficulties of to-day, and keep their eye fixed on those great purposes, only to be realized over a very long course of years, but in which the future of their individual nations, the future peace of the world and even the very existence of their civilisation depended.

SPEECH OF THE BRITISH FOREIGN MINISTER SIR AUSTEN CHAMBERLAIN, BIRMINGHAM, FEBRUARY 23, 1926.

(The Times, February 24, 1926).

Speaking at Birmingham last night, Sir Austen Chamberlain said that by the end of next week he would be leaving to attend an important meeting of the Assembly and Council of the League of Nations. With the approval and support of his colleagues, he had made it his business since he had been Foreign Secretary to attend every meeting of the Council and a portion at least of the meetings of the Assembly of the League. He believed the meetings of the League, quite apart from the agenda which happened to be before them, would be increasingly important in the conduct of national affairs. The next meeting of the League was of special consequence, because Germany had made application for membership of the League, and because, as they hoped, the meeting would not close without Germany having been, not merely admitted to the League, but elected, as was right for a great nation, as Germany was and always must be, to a permanent seat upon the Council of the League.

That part of the programme he regarded as almost a foregone conclusion. The Council must be unanimous, but he believed every State represented on the Council had already expressed its view that Germany ought, on entering the League, to have a permanent seat on the Council. He had no reason to suppose that in the Assembly, to which the assent of a majority was necessary for the same purpose, there would be any difficulty in obtaining a majority, or indeed that there would be any minority.

But on the occasion of the reconstruction of the Council, which the entry of Germany involved, there had arisen inevitably and unavoidably the question of what the future composition of the Council ought to be. He saw people writing and speaking, not in this country alone, as if, because Germany entered, some other nations should put up a counterbalancing claim, that because Germany was to be admitted some other nation must be brought in to balance Germany. That was not historically true as a description of how the question arose. For quite a long time past they had looked forward to seeing Germany take her place. But even before that became practical politics the question of the compositon of the Council was already in debate ; the question of what Powers should have attributed to them permanent seats was already under discussion. Claims had been made by this country or that, that whenever the time came for a change, their case should be considered and they should be admitted.

For some time past, in view of the fact that they were hoping for and anticipating the entry of Germany, they had carried on the Council from year to year with temporary members almost as if they held permanent seats. The whole of the machinery of the League hab been held up for some reasons, of which one was the entrance of Germany. He laid stress on that point and emphasized it, because much of what had been said and written would not have been said or writen if people had realized that this problem had been postponed until the entry of Germany, and had unavoidably to be discussed and considered when any alteration was made in the composition of the Council of the League.

The great question under discussion was whether there should be any addition to the Council apart from Germany. He would discuss no individual claim, but he wished to put forward a point of view which had received too little attention. The Council consisted of ten members, and with the addition of Germany of 11. Did it appear that 11 members were sufficient to speak the moral judgment of the world, when at any given moment, in the most solemn and most critical circumstances, six out of the 11 might be unable to give any vote or take part in any decision, because they were themselves interested parties, and the views of the Council might be the views of a minority ? It seemed to him that that was putting too great a strain upon their loyalty and faith. If there could be found suitable additions to the Council there was good reason for some addition to their numbers, so that in cases where so much depended upon the moral authority of their decision, their decision might be recognized by the world as authoritative.

He had noticed that some of his colleagues in the House of Commons had passed a resolution protesting against any ad-

dition to the Council except that of Germany, and gave as one of their reasons that to admit anyone else would be contrary to the understanding of Locarno. He claimed that if anyone was familiar with the understanding of Locarno it was himself. They welcomed Germany into the League because they believed it was a step forward in the work of reconciliation between the enemies of yesterday, upon the success of which the peace of to-morrow depended. To deny the right of any other nation's claim even to be considered was a proposal which German statesmen were too wise to make in the interests of their own country in its new position in the newly constructed world and its relation to foreign nations.

SPEECHES OF LORD PARMOOR, LORD PHILLIMORE, LORD BEAUCHAMP AND LORD CECIL OF CHELWOOD, LONDON, HOUSE OF LORDS, FEBRUARY 24, 1926.

(The Times, February 25, 1926).

Lord Parmoord moved :—"That it is not desirable, on the occasion of the application of Germany for admission to the League of Nations and to a permanent seat on the Council, in accordance with the Locarno Treaty, to raise the question of the general reconstitution of the Council of the League or to further increase the numbers." He said that the Council of the League was really the pulse of the League machinery. The League could not be made effective and efficient without a Council so constituted that it could carry out the extremely heavy duties placed upon it from time to time. On the one hand, the Council was the executive agency of the League ; and on the other, practically every question was formulated or reduced to workable shape by the Council before it was submitted to the Assembly. He thought it was particularly unfortunate that the notion should have been raised that a reconstitution of the Council of the League was required owing to the necessity of some regrouping of the Powers or balancing between rival interests. Any notion of that sort would be fatal to the spirit which should override all other considerations at the League—that was, the international spirit of general friendliness and neighbourliness, quite apart from any question of special alliances or special understandings. The Foreign Secretary had said at Birmingham last night that the question of the necessity of the reconstitution of the Council of the League by the acquisition of additional members had been raised from time to time. Certainly during the time he had been on the Council of the League it had not become a living issue. At any rate, this was not the occasion to bring forward a question of this character

and magnitude. If that had been a matter for real consideration at the time of the Treaty of Locarno, they would have expected to find some reference to it, either in the terms of the Treaty or in the information supplied to the public at the time the Treaty was signed. There had been nothing of the kind, and the only reference of any sort in that Treaty was to the entry of Germany, and that was referred to in Article 10, because, until Germany had entered into the League, the Treaty did not come into force and was not effective. Surely, in circumstances of that kind, silence negatived the supposition, at any rate so far as the outside world was concerned, that the general reconstitution of the Council of the League was in any way made a condition of the Locarno terms. It was well known, of course, that the entry of Germany into the League implied that Germany was to have a permanent place on the Council, and that, to that extent, the numbers of the Council would have to be enlarged, the four permanent members being increased to five, and the whole Council being increased from 10 to 11.

It was important that that position should be maintained. He supposed that every one had seen some of the expressions in France which almost appeared to threaten what was called "the friendly spirit of Locarno" itself. He imagined and hoped that expressions of that kind would be only transitory in character, and that they did not really express any settled opinion in France as regarded the policy of this country. If we took other countries who were members of the League, it was not fair that a question of this importance should be raised at this time. It should be raised for the first time in the Assembly, and if the Assembly allowed the principle, the details of it would go to the Council for settlement. Matters of this sort must not be determined by understandings between particular Powers, or wrapped up in any way in regional or sectional undertakings ; they must in their essence be based on the necessity for the complete impartiality of the League, and that could only be maintained if, in the case of reconstitution, the whole matter came forward for public and open discussion. Was the attitude of Great Britain to be cast on the side of determining the entry of Germany into the League, or on the side of a general reconsideration at this date both of the Council of the League and of the increase in its members ? It was of the greatest importance that the United States should enter the League and should have a permanent place on the Council, but once they went outside the Great Powers and had a scramble for the permanent positions on the Council, no graver harm could be done to the future of the League, which depended for its strength on the impartiality of the Council, in which there should be no question of grouping or arrangement, but solely the spirit of international peace and equality of treatment of all the countries concerned.

Lord Phillimore thought that it was advisable to keep the permanent membership of the Council as small as possible. If they were to treat the Council as a body on which people were to be equally balanced they might as well not have the League of Nations. They ought to avoid an atmosphere of suspicion. What was Poland afraid of ? When the affairs of a nation were brought before the Council that nation was entitled to a seat there. Poland would not be obliged to rely on France ; she would be able to protect herself.

Earl Beauchamp said that, though the Government might be unwilling to express an official opinion, it might be a matter of some strength to them to have the unofficial view conveyed to them in no uncertain terms. He thought it would be a little difficult to add anything to the wise terms of the letter by Lord Grey which appeared in *The Times* the other day and to what was said at a League of Nations Union meeting in the House of Commons.

Viscount Cecil, Chancellor of the Duchy of Lancaster, said he did not disagree with the main contention of Lord Parmoor as to the importance of the Council to the effective working of the League of Nations. The Council met much more frequently than the Assembly, it was much more manageable in size, and the questions that came before it were at least as important as those that came before the Assembly. The question now at issue went back to the very foundation and fundamental constitution of the Council. When the Council was framed at Paris it was decided that it would be desirable to have two classes of members—permanent and nonpermanent. The permanent members consisted of representatives of the Allied and associated Powers, and the ground of their selection was that as they were the Powers who had the widest world interests any question that came before the Council was likely to affect them. It was no doubt on that principle that when the question arose as to the application and admission of Germany, it was generally thought that Germany came into the permanent class, and that she ought to be present at all meetings of the Council, and that when she did come into the League she would be elected a permanent member of the Council. He did not accept the argument of Lord Parmoor that it was the question of the admission of Germany to the Council of the League that gave rise to the desire to enlarge the permanent members by the admission of other States. The truth was rather different. The question of the admission of other States as permanent members of the Council had been often debated at meetings of the Council and of the Assembly since 1921. Therefore it would not be true to say that it was the question of the admission of Germany that raised the question of the enlargement of the Council. As the Foreign Secretary had said at Birmingham, the question of the enlargement had been postponed because it

was felt that when Germany came in then would be the proper time to deal with the matter.

He was sure their lordships would agree that the representative of the British Government who would be the Foreign Secretary, should be left a reasonably free hand to deal with the matter. He did not want to cut down the authority of the Houses of Parliament to pass resolutions or to give instructions, but at the same time it was an essential part of the good working of the League that representatives of Governments should not go there tied hand and foot by instructions given at home. The representatives of Governments ought to go with instructions, of course, but with a certain liberty of action, so that they could debate any matter honestly and fairly with the representatives of other States, and having heard the arguments make up their minds, having in view the great purpose of the League. It was not the British Government that raised the question at issue. It was raised by other Governments, and the British Government had no right to object. He agreed that it would be disastrous if any idea grew up that the question of admitting this or that State to the permanent membership of the Council was intended to create a counterpoise to Germany. If once the Council was divided up into permanent groups on general questions of international affairs a great deal would have been done to destroy the usefulness of the League. He could assure their lordships that no action of the British Government would be dictated by any distrust or suspicion of Germany or of any other nation. Of that there could be no doubt. No member could be admitted as a counterpoise to any other. It would be a grave mistake if permanent status were given to any country arbitrarily, without any reason at all. The League must be prepared for changes. If it was to be a living organism it should not be made too rigid or absolutely stereotyped in its constitution or its procedure. He agreed that there must be more or less of a balance between the permanent and the non-permanent members, although he did not think absolute equality was necessary. Subject to those broad general principles there must be a large variety of solutions which would be acceptable of this very difficult and delicate problem. Nothing was gained by the kind of minatory language which had been used, not in this country, but in certain other countries, about what might or might not happen if this or that was not done. That was not the way to approach League problems. (Hear, hear.) He could not go any further than to say that the Government would consider most carefully the questions raised in the debate, and before his right hon. friend went to Geneva the Government would make up their mind as to the lines they ought to take.

Lord Parmoor withdrew his motion.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES POLONAIS, LE COMTE ALEXANDRE SKRZYNSKI, VARSOVIE, DIETE POLONAIS, LE 25 FEVRIER 1926.

Locarno c'est une formule de compromis réalisé dans le cadre du traité de Versailles et du Pacte de la Société des Nations. Formule réalisant en partie les idées générales du Protocole de Genève pour l'introduction d'une juridiction arbitrale obligatoire qui diminue sensiblement les risques d'une guerre, et au cas où la guerre viendrait à éclater quand même qui expose le coupable aux sanctions de la justice internationale. Aussi l'éminent homme d'Etat, lord Grey était-il fondé de dire au lendemain de Locarno que dorénavant les alliances ne se feront plus autour de tel ou tel autre état, mais qu'elles seront dirigées contre celui qui attenterait d'une main criminelle à ces biens communs de l'humanité et de la civilisation, c'est-à-dire à l'arbitrage obligatoire en vue d'une solution pacifique des litiges internationaux. L'édifice de Locarno eut encore un deuxième pivot : c'était l'ancien engagement pris au cours de la Conférence de la Paix par la Grande-Bretagne vis-à-vis de la France de garantir ses frontières si souvent violées par la guerre. Lorsque, par suite des propositions du Gouvernement allemand, les entretiens entamés à ce sujet commençaient à peine à se préciser, j'ai eu l'honneur de vous exposer, Messieurs, à la Commission des Affaires Etrangères, l'année passée à pareille époque qu'un Pacte assurant la Paix à l'ouest et laissant l'Europe centrale sur un point d'interrogation, ne garantirait pas la Paix, mais garantirait plutôt la guerre.

Nous saluons avec une joie profonde et sincère toute garantie qui pourrait accroître la sécurité de la France, mais nous considérons comme inadmissible dans son intérêt et dans le nôtre, dans celui de la justice et de la paix générale, que la France ait les mains liées, qu'elle soit privée de sa liberté d'action, au cas où la paix du monde viendrait à être menacée en Europe centrale par une attaque non provoquée dirigée contre la Pologne. Le chef du Gouvernement français, M. Briand, a compris d'une manière identique les buts essentiels de la politique française et la communauté des intérêts de la France et de la Pologne, et il a réussi au cours des négociations d'obtenir gain de cause pour notre point de vue commun, comme en fait preuve l'exposé des motifs qui accompagne le texte des traités de Locarno déposé à la Chambre française. C'est de la même façon que les accords de Locarno ont été compris par M. Chamberlain lorsque cet éminent homme d'Etat déclarait le 18 novembre à la Chambre des Communes qu'il considérerait que l'œuvre de Locarno ne serait accomplie qu'à moitié, si elle n'avait pas abouti également à une détente sur les frontières orientales de l'Allemagne. Il ajoutait que la sécurité sur cette

frontière a été accrue et non pas diminuée à Locarno et que tout danger de guerre s'y trouvait écarté au même degré que dans la partie occidentale de l'Europe. Le Pacte de Locarno est un compromis entre les besoins de sécurité continentale et la possibilité d'action de la Grande-Bretagne, entre le point de vue de la France et celui de l'Angleterre, non pas entre les deux points de vues divergents en principe, mais différents en ce qui concerne les possibilités politiques.

Pour la Pologne Locarno signifie la reconnaissance internationale du droit réciproque de la France et de la Pologne à se porter secours en cas d'une agression non provoquée.

Les relations polono-allemandes se trouvent loyalement et nettement posées sur un terrain admis par la politique anglaise, adapté aux besoins de la politique franco-britannique, et par cela même garantissant notre sécurité sur un terrain entièrement conforme aux grands buts que poursuit la politique étrangère de la Pologne, consciente de toute la gravité de la tâche qui lui incombe.

Après la Conférence de Locarno nul homme d'Etat britannique ne pourra dire, ainsi que cela a eu lieu jadis, que la politique étrangère de la Pologne lui est inconnue, dans le sens d'ignorer quels sont les liens qui relient la politique polonaise aux grands problèmes universels. En effet, la véritable politique étrangère ne commence que là où les intérêts particuliers touchent aux grands intérêts mondiaux, et c'est la conscience de cette connexion qui décide des succès ou des échecs sur le terrain de la politique étrangère. Aujourd'hui le secrétaire d'Etat, M. Chamberlain, qui demeurera dans l'histoire l'un des grands créateurs de la politique de Locarno, sait que la Pologne a collaboré de toute sa volonté sincère, loyale et pacifique, à poser le fondement d'un futur régime de la paix du monde, il sait qu'à l'avenir nous désirons être des artisans assidus et opiniâtres de cette politique qui tire son origine des accords de Locarno, il sait que nous avons pleinement conscience de la concordance sur ce terrain de nos intérêts vitaux avec les grands desseins pacifiques de la politique mondiale de l'Angleterre, et que c'est précisément cette conscience doublée du sentiment de notre coopération morale avec l'Angleterre qui nous permettra de poursuivre une politique d'entente et de modération.

La foi dans la loyauté de la politique anglaise, de cette politique qui diminue l'incertitude générale, affermit la confiance, la solidarité des nations et ouvre un champ à leur collaboration. Elle est un facteur puissant de consolidation de la paix. Cette politique est personnifiée depuis Locarno par M. Chamberlain qui représente dans une mesure parfaite le génie de sa race pratique, fidèle à la parole donnée, trop puissant pour reculer d'une voie dans laquelle il s'est une fois engagé. Si je parle avec une telle insistance de la Grande-Bretagne, du rapprochement qui s'est effectué à Locarno entre notre politique

et celle des dirigeants britanniques, c'est parce que j'entrevois dans ce pays l'un des principaux piliers de la paix de Locarno, l'un des facteurs décisifs de son développement ultérieur, une sauvegarde puissante contre les dangers qui menacent cette paix et qui peuvent la menacer encore.

L'œuvre de Locarno n'est pas en elle-même une garantie d'un avenir lumineux. Elle est le résultat d'une nécessité inéluctable, or, la nécessité dictée par la raison d'Etat en des heures graves que vit le monde d'après guerre, ne saurait être autre que la dure réalité, la violente crise économique d'après guerre, le chômage croissant dans les centres industriels, la cherté du crédit, le profond désarroi psychique, interdisant à l'humanité de continuer à vivre divisée en vainqueur et vaincu ne lui permettant plus le luxe, des luttes et des haines d'armement et d'intrigues souterraines, ne la laissant pas demeurer plus longtemps sous l'empreinte éternelle d'une erreur qui est le plus mauvais des conseillers incitant à des actes de violence et de désespoir.

Si les facteurs sérieux, si les grands efforts d'une volonté collective ne retiennent pas l'humanité sur cette pente, la liberté et l'indépendance des Etats disparaîtront et avec elle la civilisation dont l'humanité est fière.

Locarno a été le symptôme d'un tel ressaisissement de la conscience collective. L'effort suprême de l'humanité a pour devoir de remplir d'une réalité vivante le cadre créé à Locarno.

Les accords de Locarno ne sont autre chose qu'une extension des principes établis par le Pacte de la Société des Nations. La conséquence logique de leur signature doit donc être l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Ce moment marque une époque dans l'histoire de l'Europe d'après-guerre. Il constitue pour la Société des Nations une grande épreuve aussi nécessaire pour l'existence de cette Société et l'acheminement progressif vers l'universalité, aussi nécessaire, aussi indispensable que la nécessité de sortir du régime d'une paix armée par une tentative de désarmement moral.

Il nous faut aborder cette nouvelle période dans l'histoire avec la pleine conscience de chance accrue qui s'ouvre pour la paix et avec l'espoir naissant du rapprochement des peuples. Il nous faut franchir des tournants dans des conditions qui augmenteraient la foi des gouvernements et surtout des nations dans la politique portant le sceau de Locarno. Pour satisfaire à ces conditions il faut que tous les intérêts vitaux, tous les dangers réels menaçant la paix et inhérents au régime présent de l'Europe puissent être pris en considération.

Les membres du Conseil de la Société des Nations et les signataires des traités de Locarno sauront certainement trouver à Genève une solution conforme à l'esprit de Locarno et à l'esprit de la Société des Nations. Ils sauront les adapter aux difficultés des problèmes ardus qui les attendent et ils tiendront compte

des grandes responsabilités qui leur incombent. Il ne saurait être question dès à présent d'un jeu d'influences, d'un groupement d'Etat opposés les uns aux autres, d'échec qui serait mutuellement infligé. Il s'agit d'une victoire de la grande idée de la paix dont dépend des puissances mêmes de la Société des Nations et le salut de l'Europe. Que doit être en effet la Société des Nations ?

Elle n'est certes pas le champ clos, où viendraient s'affronter des tendances politiques égoïstes ennemies, ni le lieu où il appartiendrait à un Etat quelconque de lever des soupçons contre d'autres Etats, naguère alliés pour profiter peut être des différends ainsi provoqués. La Société des Nations n'est non plus une scène destinée à opposer par exemple d'influences françaises aux influences anglaises et réciproquement. S'il devait en être ainsi il n'y aurait point de Société des Nations. Elle ne serait plus qu'une forme vide de sens masquant le visage ancien. Elle ne serait plus qu'un léger voile insuffisant pour cacher devant la conscience des hommes d'Etat et devant l'instinct des peuples la catastrophe imminente du cataclysme suprême.

Telles sont les craintes que l'on serait autorisé à nourrir si l'entrée de l'Allemagne au Conseil de la Société des Nations n'avait point été précédé par les accords de Locarno. Au lendemain de leurs conclusions, l'entrée de l'Allemagne peut et doit sinon faciliter les travaux de la Société des Nations, du moins renforcer son activité par l'attribution à celle-ci de tous les importants et délicats problèmes qui exigent une solution réfléchie, calme et impartiale. Dans d'autres termes, le Pacte de la Société des Nations doit être fortifié par Locarno, et Locarno ne saurait sans danger pour la paix universelle apporter des changements quelconques ni à l'esprit ni à la lettre du Pacte.

Le problème doit être débattu à Genève. La pierre de touche des débats consistera dans la reconstruction du Conseil, l'Allemagne y obtient une des places réservées, en vertu de l'art. 4 du Pacte, aux principales puissances alliées et associées. La lettre de cet article n'autorise pas le moindre doute. Dans l'esprit du Pacte le terme de « principale puissance alliée » n'indique pas celui qui détient et peut faire surgir par magie le plus grand nombre de canons et de mitrailleuses, ni celui qui peut produire dans le plus bref délai le plus grand nombre d'avions et d'obus asphyxiants, mais il s'adresse aux champions éprouvés de la grande cause de la démocratie et de la liberté des peuples, les deux principes viables sur lesquels repose la Société des Nations. Les signataires du Traité de Versailles se sont pénétrés à sa signature de cette conviction et si les accords de Locarno justifient une interprétation différente plus large, du terme précité « des principales puissances alliées » en ce qui concerne la composition du Conseil, les mêmes accords de Locarno nous forcent de prendre en considération les intérêts

garantis par le Pacte de la Société des Nations, menacés par la nouvelle interprétation et par conséquent devant être sauvegardés simultanément dans l'intérêt de la paix. Au lendemain de Locarno, le monde ne doit plus être divisé en camps ennemis. Il n'y a plus de vainqueurs ni de vaincus. Nous convenons d'autre part quelles sont les grandes idées de la Société des Nations. Pour nous l'interprétation pratique de l'esprit du Pacte ne peut comporter que l'admission simultanée et sur un pied d'égalité de la Pologne au Conseil au moment où l'Allemagne y entrera. Nous ne désirons pas y siéger pour nous occuper de ressortissants d'autres pays, pour assumer le gouvernement des villes libres, ni pour briguer des mandats coloniaux. Nous tenons uniquement à en faire partie pour accroître le nombre de ceux à la Société des Nations qui s'inspirent d'une voix profonde.

A la Société des Nations, tous les litiges seront examinés et résolus sans préjugés et en vertu du principe de la justice basée sur le droit, la seule garantie de la paix. Il était juste et équitable, sage et indispensable de clore une période qui divisait le monde en vainqueurs et en vaincus, et si Locarno est appelé à mettre fin à cette division envenimant les rapports internationaux en Europe, il ne peut et ne saurait créer sans danger un nouveau privilège en faveur de certains Etats et au prix de la sécurité des autres.

N'oublions pas que Locarno constitue une étape sur la voie de la réalisation d'un triple but : arbitrage, sécurité, désarmement. Aucune des conséquences de ces accords ne devrait affaiblir la foi et la confiance des peuples dans une politique de paix dont Genève est appelée à devenir le temple actif. Il faut que les intérêts les plus menacés des nations les plus éprouvées puissent y trouver la sauvegarde la plus efficace contre des surprises qui les guettent. Il faut que ces nations s'y sentent bien chez elles et peut être c'est alors que la politique internationale d'après-guerre se débarrassera de caractère de provisoire.

Souhaitons que les accords de Locarno conçus dans l'esprit du Pacte de la Société des Nations n'ébranlent pas l'ordre de leur application à la vie collective de cette Société dont l'équilibre préservait jusqu'à ce jour et ne la détourne pas du but essentiel qu'elle poursuit. Il y va du sort de la paix. En parlant des actes de Locarno je me suis arrêté à leur esprit, à leur portée réelle, aux grandes nécessités qui leur ont donné naissance et aux dangers qu'ils reculent. Je considère que ces accords garantissant clairement et incontestablement nos intérêts directs, ils assurent une sauvegarde à nos intérêts politiques dans l'avenir. Avant que vous ne soyez à même de vous former une opinion personnelle sur ces actes, vous pourrez les analyser dans tout leur détail et vous trouverez certainement matière à critique, car rien ne prête plus à la critique que les textes juri-

diques. N'oubliez pas toutefois que le diplomate n'est point avocat qui défend une cause avec un texte à la main. Un diplomate rappelle plutôt l'avocat qui par la manière dont il pose la question, évoque le jury devant lequel il sera appelé à prononcer la défense. Locarno nous réserve-t-il un avenir meilleur ? Espérons-le. Une chose est certaine c'est que la situation serait pire si Locarno n'avait pas existé.

Les accords de Locarno ne sont que des formules juridiques. Il est difficile de prévoir si la vie suivra ces formules, si l'esprit de Locarno se traduira par des actes et à propos de quelle différences et de quelles difficultés il aura lieu de se manifester. On ne recule pas devant les difficultés une fois que le but est nettement fixé. Nous autres qui avons pris part à l'élaboration du Protocole de Genève, qui avons assisté un peu plus tard à ses vicissitudes, qui avons participé tout récemment aux accords de Locarno, nous savons que dans les circonstances actuelles, ce but est le seul possible, et qu'il sera, espérons-le, réalisable. Nous comptons sur la collaboration de ceux qui l'ont créé. Nous voulons croire que M. Stresemann qui a su travailler à établir une politique de conciliation dans des conditions difficiles, saura poursuivre victorieusement ses efforts. Nous savons quel appui solide le Pacte de Locarno a trouvé dans le resserrement indissoluble des liens qui ont uni une fois de plus au nom des principes les plus élevés la politique française et celle de la Grande-Bretagne. Ce rapprochement est dû à l'esprit clairvoyant et à la grandeur d'âme de deux hommes d'Etats éminents : Briand et Chamberlain. Nous savons aussi quelles ont été les intentions qui ont inspiré lors de la signature des actes de Locarno M. Mussolini, grand réalisateur et organisateur admirable, dont l'attitude claire et inébranlable s'est toujours fait sentir là où se jouaient nos intérêts infiniment liés au maintien intégral des traités.

Nous connaisons l'éminent et l'heureux homme d'Etat M. Vanderwelde, qui a réussi à assurer à la Belgique dans le Pacte Rhénan la pleine reconnaissance de juste sécurité incontestée et à lui ressusciter sa position internationale. Nous connaissons enfin la politique sage, prévoyante, prudente et pondérée de M. Benès, avec lequel j'ai collaboré avant et durant la Conférence de Locarno dans une pleine compréhension mutuelle de nos intérêts communs.

C'est du fond de ma conscience politique que je puis demander à la Diète de bien vouloir approuver les documents que je lui présente. Ces documents ne sont point parfaits, parce qu'ils ne sont et ne pouvaient être que le résultat d'un compromis. Un acte diplomatique de même qu'une bataille gagnée ne constitue jamais une solution définitive. L'acte diplomatique crée l'atmosphère et les conditions au milieu desquelles il est possible de défendre ses droits plus efficacement et c'est à ce point de vue qu'il doit être apprécié.

Si on me pose la question de savoir si j'ai tâché d'obtenir au préalable quelque promesse ou quelque concession, voire une place au Conseil de la Société des Nations en échange de la signature de ces documents, je répondrais : non. Au moment où se décide la voie sur laquelle va s'engager en vue de la consolidation de la paix, la politique polonaise, conforme à son idéal séculaire et traditionnel, côte à côte avec les nations de bonne volonté, à un moment pareil je ne trafique point avec la décision de la Pologne. Je ne vends pas sa parole, je suis convaincu qu'en faisant connaître ainsi les véritables immuables aspects de la politique polonaise, j'obtiens de la part des hommes d'Etats de bonne foi, ce qui me paraît être le plus grand prix — la confiance de la Pologne et la compréhension de sa politique, et si contrairement à mes prévisions, tous les efforts entrepris pour la paix venaient à échouer, — j'assure des alliés à ma Patrie.

DISCOURS DE MM. JEAN PAUL-BONCOUR, MARCEL CACHIN, JEAN FABRY, MARCEL PLAISANT, JOSEPH BARTHELEMY, FRANKLIN BOUILLON, MAGINOT, LOUIS MADELIN ET DU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES FRANCAIS M ARISTIDE BRIAND, PARIS, CHAMBRE DES DEPUTES, LES 25 ET 27 FEVRIER ET LE 3 MARS 1926.

(*Le Temps* des 27 et 28 février et du 4 mars 1926).

M. Paul Boncour, rapporteur de la commission des affaires étrangères, monte aussitôt à la tribune pour y développer les conclusions de son rapport. Dans le grand silence qui s'établit sa voix s'élève, lente et grave.

Avant d'ouvrir le débat, *le rapporteur* veut en définir exactement l'objet. Les accords visent des hypothèses géographiques différentes : la ligne du Rhin, les frontières orientales. Il est donc nécessaire de placer au premier plan une analyse objective des textes qui sont soumis à la Chambre, afin que leur ratification puisse être faite en pleine connaissance de cause. Le rapporteur voudrait aussi que, à travers cette discussion, le pays, qui va être engagé dans une politique toute nouvelle, sache exactement à quoi on l'engage.

Et M. Paul-Boncour commence à brosser, en larges touches, un vivant tableau d'histoire :

Je crois, dit-il, qu'il est indispensable, avant même que la discussion m'amène à mettre en lumière tel ou tel point particulier, d'en déterminer exactement l'objet et que le pays et la Chambre connaissent les accords dans leur ensemble et dans leur histoire.

Dans leur histoire, parce que ce serait se priver de tout esprit d'équité vis-à-vis de ceux à qui nous devons ces accords, et de toute clairvoyance dans le jugement que vous avons à porter sur eux, que de vouloir les prendre isolés de tout ce qui les a précédés et de tout ce qui doit la suivre.

Un acte diplomatique de ce genre doit être replacé dans l'histoire qui l'a précédé, et je ne parle que de l'histoire la plus récente, cette histoire toute frémissante, toute sanglante des deuils, des sacrifices, des gloires qui l'ont composée.

Pour apprécier exactement ce que nous apportent ou ce que nous retirent les accords de Locarno, il faut se placer sur ce haut sommet que sont nos années de guerre, auxquelles il faut toujours se reporter pour juger de la politique extérieure. Et je ne sais pas si la leçon ne serait pas bonne pour la politique intérieure elle-même. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Il faut se placer à ce moment où, autour des tables de Versailles, les plénipotentiaires tenaient dans leurs mains un monde à reconstruire, un monde d'autant plus malléable qu'il était trempé du sang qui, pendant quatre ans, venait de ruisseler sur la surface de la terre. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche sur divers bancs au centre).

Je ne rappelle pas ces souvenirs pour réveiller les passions, car je n'ai qu'un désir, c'est que la majorité qui se prononce pour les accords soit la plus nombreuse possible, et que l'adhésion qu'ils emportent soit l'adhésion de la France elle-même. (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Mais, pour juger, il faut se reporter au traité de Versailles. Or, dans le traité de Versailles, sans doute parce qu'il se plaçait au point de jonction de deux versants de l'histoire humaine, parce qu'il continuait la guerre en essayant d'organiser la paix, ou simplement parce qu'il a été fait par des hommes qui y ont apporté leurs passions, et par des nations qui délibéraient sur des intérêts différents, dans ce traité, on peut dire que, tantôt se heurtant, tantôt se combinant, tantôt se prolongeant, on rencontre à la fois la conception classique, traditionnelle de la victoire et des moyens de sécurité qui doivent la suivre ; qu'on cherche dans les précautions prises par le vainqueur pour empêcher le vaincu de troubler à nouveau la paix, on y rencontre cette conception et aussi une autre conception.

Pour désigner celle-ci, il me suffira de l'appeler d'un nom à qui le temps qui passe et l'ingratitude qui monte donnent une valeur péjorative que je n'accepte pas, car je salue en lui un homme qui a traversé l'océan derrière les bataillons de son pays, parce que la paix suivant une telle guerre ne pouvait pas être une paix comme les autres. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche et sur de nombreux bancs au centre.)

Ce que je veux démontrer, c'est que la conception classique

inspire surtout les mesures provisoires qui, en fait, ont déjà disparu dans une large mesure,et que l'autre conception inspire les mesures permanentes. Peu à peu disparaissent du traité de Versailles les sécurités qui tiennent à la première conception et, en fin de compte,restent celle-là seulement que l'on pourra trouver dans la force internationale de la Société .des nations. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.

Une interruption de *M. Louis Dubois* à propos des réparations amène *M. Paul Boncour* à préciser qu'il se place exclusivement ici au point de vue des mesures de sécurité et il en profite pour passer ces mesures en revue.

Le désarmement de l'Allemagne, observe-t-il, n'est pas une mesure unilatérale. On commence par l'Allemagne parce que c'est elle qui a accepté la responsabilité d'avoir déclenché la guerre, mais le préambule de la partie V rapproché de l'article 8 indique de la façon la plus nette que l'on veut cette réduction des armements comme la condition préalable et nécessaire de la réduction des armements dans tous les pays, le conseil de la Société des nations étant juge.

Le contrôle des armements sera interallié pendant quelque temps, tant que durera la vérification que l'Allemagne a,hélas ! faite bien longue. Mais l'article 213 confie la charge permanente des investigations qui ne peuvent être, elles, — je le regrette, — que non permanentes, au conseil de la Société des nations.

L'occupation de la rive gauche du Rhin se rétrécit comme une peau de chagrin, de cinq ans en cinq ans, pour disparaître tout à fait précisement à la date fatidique où,en face d'une Allemagne sans doute reconstituée, la France sera réduite à un contingent militaire de 150.000 hommes.

A ce moment reste ceci qui est, à mon avis, la réalité permanente, la réalité la plus tangible du traité : la démilitarisation de la rive gauche. Je ne devrais pas dire la plus tangible, car il en y en a une autre : le retour définitif des provinces arrachées dans la communauté française.

Cette démilitarisation est au centre des accords de Locarno, c'est la solution la plus heureuse d'un problème qui, pendant des siècles, a multiplié les batailles, qui a fait la préoccupation de tous les gouvernements, de Richelieu au Comité de salut public, en passant par Vauban dont les places de sûreté reflètent dans le Rhin le souvenir d'un temps où la fortification était elle-même une architecture.

Les traités de 1815, le traité de Francfort ont aggravé pour nous ce problème, et, au lendemain de l'armistice, notre génération l'a retrouvé identique avec l'enseignement d'une double expérience : la rapidité avec laquelle les armées modernes peuvent avancer sur le territoire national,la facilité avec laquelle elles peuvent s'y incruster.

Allons-nous donc revenir à des politiques qui font encore rê-

ver les diplomates au lendemain d'une guerre où le droit a combattu au-dessus de nos armées, où l'on a trouvé le moyen de faire accepter, en appelant à lui, des sacrifices multiples pour réparer des fautes, — dont nous discutons sur le point de savoir à qui nous devons les attribuer, — mais qui ne sont que trop réelles ?) Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

Personne n'y a pensé sérieusement. Je crois donc heureuse la combinaison qui a neutralisé militairement le vaste glacis rhénan.

La neutralisation de la rive gauche du Rhin est le point lumineux du traité de Versailles. Mais qu'est-ce qu'une garantie qui n'engage pas sans arrière-pensée ceux qui la signent ? Les négociateurs de Versailles ont été logiques en demandant aux puissances qui décidaient la neutralisation de la rive gauche du Rhin de consentir à la défendre le cas échéant ; ils ont peut-être été moins logiques en tâchant d'obtenir cette garantie dans le cadre des anciennes alliances.

A tort ou à raison, cette garantie a été refusée ; il en a été question pour la dernière fois à Cannes ; je n'insiste pas sur les contre-coups de la politique intérieure qui ont empêché l'accord de se réaliser. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Paul Boncour constate donc que les mesures de sécurité prévues au traité s'effacent peu à peu, que la seule qui reste est sans garantie ; il estime donc, dans ses conditions, que la majorité qui s'est dirigée vers une idée nouvelle n'a pas obéi seulement à une idée mystique et qu'elle a bien servi le pays. C'est une occasion pour l'orateur d'associer à l'œuvre de Locarno le nom de M. Herriot, qui, dit-il, trouva le moyen à Londres d'internationaliser les réparations et commença de réaliser l'acte si grand que nous discutons aujourd'hui. Aussitôt toutes les gauches réunies acclament le président avec tant d'enthousiasme que le cartel en paraît, pour un instant, reconstitué.

M. Paul Boncour poursuit son intéressant exposé :

En septembre 1924, dit-il, il se fait à Genève l'effort le plus vaste qui a été tenté en faveur de la paix : le protocole. A sa base il se trouve non pas une idée naïve de la paix, l'illusion qu'il suffit de la proclamer pour qu'elle existe, mais l'idée qu'à toutes les époques un cri s'est toujours élevé contre la guerre, que les guerres ont toujours existé et que les nations les plus fines ont toujours été écrasées par une autre parce que cette autre était plus dure ou que son épée était mieux aiguisée. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

L'ordre moral n'a pas suffisamment pénétré les rapports internationaux pour mettre fin aux guerres ; trop de causes continuent et continueront à susciter la guerre ; le seul moyen de l'empêcher est d'avoir une organisation telle que l'agresseur

soit sûr que c'en est fini de la guerre fraîche et joyeuse (Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs) et qu'il verra se dresser contre lui la totalité des forces militaires, aériennes et navales des nations contractantes. (Nouveaux applaudissements).

C'était cela, le protocole ! Soyons très fiers qu'au nom de la France M. Briand ait le premier apposé sa signature au bas du protocole (Applaudissements) et laissez-moi remercier ceux de mes collègues qui se sont associés à un acte qui, même disparu, a servi les intérêts de la France. (Applaudissements).

Les raisons pour lesquelles il n'a pas été accepté ? L'analyse en serait déplaisante, aujourd'hui surtout, pour ceux qui ont opposé un refus. Les pays ont, chacun, leurs besoins différents, leurs nécessités diverses : les conceptions britanniques faisaient évidemment paraître périlleux à l'Angleterre des engagements qui pourraient l'amener à intervenir sur tous les points du monde. Faute de l'approbation de ce pays, le protocole ne pouvait pas devenir une garantie de paix.

Le mérite des accords de Locarno est de constituer une application partielle du principe du protocole à certaines hypothèses géographiques ; et le mérite de M. Briand a été de vaincre la résistance de l'Angleterre à des engagements universels pour l'amener à des engagements limités, et de conditionner la signature des accords rhénans à la signature des traités d'arbitrage concernant les frontières orientales. (Applaudissements).

Les accords de Locarno, ce sont des traités d'arbitrage qui réunissent en eux les trois termes de la trilogie du protocole de Genève : arbitrage, sécurité, désarmement. Les garanties qu'ils apportent se différencient complètement de celles qui ont été si vainement réclamées pendant des années. Ces accords n'ont rien de commun avec les traités à l'ancienne manière, avec les alliances qui avaient toujours une pointe tournée contre une autre puissance. A Locarno, ce sont les ennemis d'hier qui ont décidé de soumettre à l'arbitrage les conflits qui pourraient naître entre eux.

L'agresseur éventuel, contre lequel sont tournées les forces, est anonyme. Il est le grand X mystérieux qui se profile à l'horizon de l'histoire et auquel son agression, seule, donnera un nom voué à l'exécration universelle (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre). Celui qui se soustraira à la procédure d'arbitrage ou ne respectera pas la sentence prononcée se désignera lui-même comme l'agresseur. (Mouvements divers à droite).

Jusqu'ici l'orateur a été écouté avec toute l'attention que méritent, d'ailleurs, et l'intérêt de la thèse qu'il expose et le grand talent avec lequel il la sert. Mais, brusquement, sur une réflexion du *général de Saint-Just* à laquelle *M. Paul Boncour* réplique avec vivacité, un incident se produit à droite et se prolonge.

Nous en donnons ici le compte rendu d'après l'*Analytique officiel*.

Le Rapporteur. — La cour de la Haye n'a point de moyens de coercition ni de gendarmes ; c'est au conseil de la Société des Nations qu'il appartient de lui en fournir.

M. Taittinger. — Voilà qui me rend rêveur.

Le Rapporteur. — Donc, au bout de la procédure, intervention du conseil de la Société des nations, et, ici, une lacune — vous voyez bien, M. Taittinger, que pour ma part, je ne suis pas si rêveur. Cette lacune, elle apparaît dans le paragraphe 7 de l'article 15 : si le conseil de la Société des nations ne peut pas statuer à l'unanimité, il est obligé de signer un procès-verbal de carence.

Le Général de SaintJust. — La Chambre sera à Bordeaux pendant ce temps là ! (Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. Mouvements divers).

Le Rapporteur. — Dans le cours d'une démonstration que je m'applique à faire aussi objective et aussi loyale que possible (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur divers bancs à droite), sans rien dissimuler des lacunes du texte, il est extraordinaire que, lorsque certains collègues peuvent apercevoir un trou dans les accords, ils paraissent s'en réjouir. (Applaudissements à l'extrême gauche, interruptions à droite. Mouvements divers).

M. Taittinger. — Ne nous faites pas cette injure-là, monsieur Boncour.

Le Général de Saint-Just. — Quel est donc celui d'entre nous qui s'est réjoui de ce que les accords comportent une lacune ? Qui donc s'est réjoui de cette éventualité, résultant de l'impuissance de la Société des nations : les Boches à Paris et la Chambre à Bordeaux ? (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite. Interruptions à l'extrême gauche. Mouvements divers).

Le Rapporteur. — C'est précisément l'observation du général de Saint-Just qui a déterminé la parole que j'ai prononcée. Il est étrange, disais-je, que, lorsque je m'applique à ne rien dissimuler des lacunes des accords, certains de nos collègues saisissent le temps où je les signale pour — avant même que j'aie pu indiquer la façon heureuse dont elles avaient été comblées — diminuer les mérites d'accords auxquels je voudrais bien savoir quelles alliances positives on prétend opposer (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre).

M. Louis Marin. — Je vous le dirai.

M. Henry Le Mire. — Mais qui donc, dites-le nous, monsieur Boncour, s'est réjoui de ces lacunes ?

Le Rapporteur. — Voulez-vous que je vous rende cet hommage que personne ne se réjouit ici des malheurs de la patrie ? (Applaudissements à droite). Soit donc, mais je vous prie d'user vous-même de réciprocité à l'égard de l'autre partie de la Chambre.

L'effervescence s'apaise ; et, dans le calme revenu, *M. Paul Boncour* reprend le cours de ses observations pour l'examen du pacte rhénan et des frontières orientales.

La valeur incomparable du pacte rhénan, c'est qu'il a comblé la lacune de l'article 15. Prenons, si vous le voulez, l'hypothèse concrète d'un arbitrage qui n'aboutit pas ou d'un refus ou d'une absence d'arbitrage, et imaginons le cas — qui ne nous réjouissait pas, qui nous inquiétait — où le conseil de la Société des nations — par une manœuvre que rien ne nous permet de prévoir, mais que nous avons le devoir d'envisager — soit dans l'impossibilité de déclencher des sanctions.

Il s'agit de l'Allemagne et de la France ou de l'Allemagne et de la Belgique. Géographiquement, par quoi peut se traduire l'acte de guerre puisque la rive gauche du Rhin est démilitarisée ? Fatalement, par la pénétration des forces ennemies sur la rive gauche du Rhin ! Donc, c'est là que jouera le pacte rhénan, prévu pour le cas d'une violation flagrante de la rive gauche démilitarisée : dans ce cas on agit, et on va ensuite devant le conseil.

Vous me ferez cette critique qu'il peut ne pas s'agir d'une violation flagrante. En effet, l'article 4 prévoit que, dans le cas de violation non flagrante, on recourt à la procédure de l'arbitrage. C'est exact. Mais quelle singulière conception de vouloir que, quelle que soit la difficulté surgie, ce soient les forces des autres et les nôtres qui entrent en jeu.

Et n'avez-vous pas enfin cette garantie de la rive gauche du Rhin démilitarisée que les négociateurs du traité de Versailles avaient vainement tenté d'obtenir de l'Angleterre ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs du centre).

Direz-vous : « Vous n'avez comme garantie qu'une signature » ? Mais quel est le traité qui ne se traduit pas toujours par une signature ? Celle de l'Angleterre ne vaut-elle pas quelque chose ?

Et une expérience récente ne nous a-t-elle pas démontré que, quand l'Angleterre garantit la neutralité d'un peuple, elle le défend avec une ampleur et une force que n'avaient pas toujours prévues les signatures. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Vous ferez encore l'objection que le pacte ne prévoit ni le délai, ni la rapidité de l'intervention ! Evidemment, mais depuis quand les accords diplomatiques sont-ils clos à la minute où ils sont signés ?

Les conversations ne continuent-elles pas ? Et ces anciens traités mêmes, auxquels certains restent obstinément attachés malgré le sang qu'ils ont fait ruisseler, prévoyaient-ils la rapidité des interventions ? Oui, je le répète, les conversations continueront, et une politique, d'ailleurs, pour réussir, doit avoir de la continuité ! (Vifs applaudissements).

J'en arrive à la question des frontières orientales. Ici, je dois la vérité, mais que certains de nos collègues ne se réjouissent pas de m'entendre la dire : ici, les traités qui règlent la question sont moins nets que le pacte rhénan.

Si je vous demande cependant de voter la ratification, c'est parce qu'il ne faut pas considérer les faits seuls, mais qu'il convient de rechercher quelles garanties nous avions auparavant. Ici, la procédure est la même que pour le pacte rhénan, avec ces deux différences que, d'abord, l'Allemagne n'a pas garanti les frontières orientales, et que, faute d'une zone orientale démilitarisée, on ne peut trouver automatiquement le caractère d'un acte d'agression.

Donc, ces traités orientaux présentent deux caractères de faiblesse relative en ce qui concerne les pactes germano-polonais, germano-tchécoslovaque, franco-polonais et franco-tchécoslovaque. Mais, je le répète ; qu'avions-nous auparavant ? Nous sommes en présence de nations ressuscitées, réapparues à la civilisation. Je me refuse à renier la tradition libérale et socialiste qui a secondé leurs revendications ; je me refuse aussi à priver ces nations ressuscitées des moyens de maintenir leur existence et à oublier cette leçon que Sadowa précéda Sedan (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs), et aussi cette autre vérité que, dans l'interdépendance des pays d'Europe, c'est de ce côté que peut venir une menace de conflit. Voilà votre pensée : je la devine. Voilà votre inquiétude : je l'approuve et je la partage. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Mais quoi ! Jamais l'Allemagne n'acceptera les frontières orientales fixées par le traité de Versailles. Or, qu'y a-t-il donc dans le traité de Versailles, sinon des menaces de conflit ?

Est-il donc vain, dans ces conditions, que, par la persistance tenace et souple de M. Briand, nous ayons obtenu que l'Allemagne s'engage à soumettre ces conflits possibles à l'arbitrage de la Société des nations ?

Au long de son discours, dont la belle tenue et la largeur d'idées lui valent, à maintes reprises, les applaudissements de ceux-là mêmes qui ne partagent pas, sans doute, son opinion sur la manière de fonder la paix, *M. Paul-Boncour* a déjà noté en passant quelques lacunes du projet. Il tient, avant d'en finir, à les exposer et les souligner loyalement :

J'en arrive, dit-il, aux lacunes qu'il importe de combler.

En raison de l'universalité des conflits, il faut que les accords analogues à ceux de Locarno se généralisent. On raille parfois à Genève notre goût latin de l'universalité. Ce goût n'est qu'un reflet des réalités mondiales. Nous avons vu toutes les nations combattre à nos côtés. Qui sait si, demain, un coup de canon tiré sur un océan lointain ne provoquera pas un conflit généralisé ?

Avant d'envisager ces risques éloignés, multiplions les pactes

européens. Telle est, d'ailleurs, j'en suis convaincu, l'intention de M. le Président du Conseil.

Autre danger à éviter. L'arbitrage a une conséquence immédiate : sa lenteur. Il est plus long d'aller devant les tribunaux que de tirer un coup de canon, Ces lenteurs peuvent être un gage de paix. Quand, pendant des mois, les peuples réfléchissent, ils font le départ entre certaines excitations chauvines et certaines campagnes de presse, ils se souviennent qu'on ne part plus pour une guerre fraîche et joyeuse.

Ces lenteurs peuvent faciliter la paix (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre), mais à une condition essentielle : que la procédure d'arbitrage ne soit pas, pour un des antagonistes, le moyen de camoufler la guerre. (Applaudissements sur un très grand nombre de bancs).

Dans le protocole, les Français sachant que leur pays a toujours été de bonne foi, et ayant des raisons de craindre qu'il n'en soit pas toujours de même en face (Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs), ont lutté longuement pour les mesures provisoires à prendre en cas d'arbitrage.

Il est indispensable de compléter les accords de Locarno sur ce point.

Ces accords ne pouvaient reprendre qu'en partie ce qui a été fait dans le protocole ; ils ne pouvaient reprendre les critères positifs d'agression, ces faits patents qui rendent le doute impossible et renversent la règle de la preuve.

Dans le protocole, l'Etat qui commet la violation d'une zone démilitarisée, la violation d'une frontière, le refus de se soumettre aux mesures provisoires, est, sauf preuve contraire, l'auteur présumé de l'agression.

Ces règles devront être reprises et, dès l'ouverture de la procédure d'arbitrage, il faut qu'un contrôle international immédiat, organisé des deux côtés de la barricade, empêche que l'un ou l'autre des Etats ne profite des délais pour parfaire sa mobilisation.

Ce contrôle doit être organisé d'avance à Genève. J'en vois la possibilité dans la conférence sur la limitation des armements. Qui n'aperçoit que cette limitation serait une duperie sans un contrôle international des engagements pris ? (Applaudissements.) Pendant l'arbitrage, ce contrôle doit être renforcé et des contrôleurs investis de l'autorité internationale doivent veiller à ce que les Etats ne profitent pas des délais pour accroître leurs forces militaires.

Chimère ? Utopie ? Allons donc ! (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre). Il se forme chaque jour une jurisprudence dans ce sens.

Genève coordonne et amplifie les faits d'expérience. Que le conflit gréco-bulgare ait été réglé heureusement par M. le Président du Conseil, n'y a t-il pas là un précédent ? (Applaudissements).

Ceux-là qui, dans le protocole, avaient le plus combattu les mesures de protection, ont été, dans cette circonstance, les plus ardents à les préconiser, et M. Chamberlain a affirmé la volonté de l'Angleterre de faire respecter les décisions internationales.

M. Paul-Boncour conclut :

Si le Parlement ratifie les accords de Locarno, la France donnera un grand exemple, et je l'aimerai davantage de l'avoir donné.

Dans l'éclat de sa victoire, parce que victorieuse et malgré ses difficultés passagères, elle acceptera de soumettre tous les conflits à l'arbitrage sans se prévaloir des cas où, selon la formule classique, l'honneur national ou les intérêts vitaux sont en cause. Comme si l'honneur national pouvait être humilié devant une décision internationale (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre), comme s'il y avait un intérêt vital autre que de lutter contre l'œuvre de destruction et de mort ! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre.)

Pour cela, il faut que notre politique extérieure continue. La paix n'est pas acquise aux paresseux et aux lâches. (Applaudissements sur un très grand nombre de bancs.) Elle veut des cœurs virils. Si par malheur fléchissait la politique qui permit à la France de jouer le rôle qu'elle a joué à la Société des nations, quels qu'ils soient, les textes ne seraient toujours que des chiffons de papier.

Des applaudissements répétés montent de tous les bancs et l'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.

M. Marcel Cachin reconnaît que les accords de Locarno ont suscité dans l'opinion publique une émotion profonde et qu'il trouve, d'ailleurs, fort légitime. Ces accords, ou du moins le principal de ces accords, ne lui semblent pas cependant d'une si grande nouveauté qu'on veut bien le prétendre. Toujours, à travers l'histoire, au moment des traités de paix, les gouvernements qui les signaient, même ceux qui étaient les plus responsables de la guerre, se sont proclamés les plus ardents défenseurs de la paix. Il était donc juste, ironise légèrement le *leader* communiste, qu'après la plus meurtrière des guerres on reprit la même chanson.

Mais il importe d'abord pour l'orateur de préciser l'origine de ces accords et, sur ce point, il s'écarte du rapporteur qui la trouve dans le protocole de 1924. M. Cachin la rencontre, lui, dans une proposition du 9 février 1925, venue de Berlin, et signée du ministre des affaires étrangères d'Allemagne. Or, le gouvernement de Berlin était en parfait accord avec le gouvernement de Londres ; donc nul ne peut nier cette origine anglaise. Et M. Marcel Cachin y voit une manifestation de la poli-

tique extérieure, permanente à travers les siècles, de l'Angleterre :

Cette politique, note-t-il, consiste à favoriser, sur le continent, telle puissance après telle autre ; il s'agit, quand l'une menace l'Angleterre, de favoriser sa concurrente.

Et il était indéniable que l'Angleterre apporterait tout l'appui de sa force morale et matérielle à la nation vaincue. C'est ainsi que quand M. Poincaré eut ordonné l'invasion de la Ruhr, une campagne d'une extrême violence, à laquelle participèrent même les membres du gouvernement, fut entreprise en Angleterre, et le chef de l'impérialisme britannique, lord Curzon, prononça les paroles les plus âpres contre le gouvernement français.

L'Angleterre se dit alors qu'il ne fallait pas que pareille chose pût se reproduire. D'autre part, elle ne voyait pas d'un bon œil les traités conclus par la France avec un certain nombre de jeunes républiques slaves ; elle estimait urgent de mettre un terme à l'influence croissante de l'impérialisme et du capitalisme français sur le continent. (Exclamations.) Tout cela est à la racine même des traités qu'on nous demande d'approuver. (Applaudissements à l'extrême gauche communiste.)

En même temps, la Grande-Bretagne, qui voit loin et qui voit de haut, a compris que le traité de Rapallo était pour ses intérêts un gros danger, et elle s'est efforcée d'arracher l'Allemagne à l'alliance russe pour l'amener à faire une politique commune avec les grandes puissances occidentales. Il y a là une vue lointaine et profonde, car l'Angleterre sait combien son industrie est atteinte et elle n'aperçoit pas le moyen de sortir de la crise.

De plus et surtout, elle a une classe ouvrière qui prend conscience de sa force et qui abandonne le corporatisme pour en venir à l'idée d'une transformation révolutionnaire de la société. (Applaudissements à l'extrême gauche communiste).

Elle sait de quel foyer sort cette flamme, et c'est à très juste titre qu'elle voit dans la Russie son adversaire essentiel du temps présent.

Elle sait que toutes ses colonies sont travaillées jusque dans leur fond par l'idée d'indépendance, et elle n'ignore pas l'influence morale de la République des Soviets sur l'ensemble de cette situation si menaçante. (Applaudissements à l'extrême gauche communiste).

Sur un point des plus sensibles pour elle; sur le marché chinois, elle vient de se trouver devant ce même adversaire qui a eu assez de force pour entraîner toute la Chine du Sud, en attendant d'entraîner la Chine du nord. (Applaudissements à l'extrême gauche communiste).

Nous comprenons que la Grande-Bretagne veuille diriger la pointe la plus aiguë de sa diplomatie contre les Soviets ; nous trouvons très légitime de sa part qu'elle essaye de dresser les

puissances européennes contre une Russie de plus en plus redoutable moralement.

Au moins les accords de Locarno nous apportent-ils cette sécurité dont a parlé le rapporteur ? *M. Cachin* demeure sceptique. Les intérêts en jeu passent à travers les cerceaux de la procédure compliquée dont on nous a parlé, car nous vivons dans un monde où s'affrontent les classes et où la classe capitaliste n'a plus que la force au service de sa prédominance. M. Cachin n'a confiance ni dans l'Allemagne, sur laquelle l'esprit de Locarno n'a guère soufflé, ni dans l'Angleterre, ni dans l'Italie dont les engagements fermes ne lui donnent aucun apaisement, ni dans la Société des nations dont il ne croit pas qu'elle puisse jamais acquérir la grande puissance morale qu'on lui attribue.

Personne, ajoute l'orateur, ne parle plus de désarmement, sauf la Russie ! (Exclamations sur de nombreux bancs). Tous les peuples n'envisagent plus que la possibilité de vivre avec des armements de plus en plus puissants. C'est que le fond des choses est la lutte économique et la lutte des classes. Il conclut : « A l'heure même où la France fait la guerre en Syrie et au Maroc, vous voulez nous faire croire que quelques papiers signés à Locarno assureront la paix, nous n'en croyons rien ! »

M. Jean Fabry rappelle que, nés du besoin de sécurité de la France, qui plus que tout autre pays est attachée à la paix, les accords de Locarno sont la conclusion d'une longue suite de négociations toutes menées dans le même esprit.

A la Société des nations, l'orateur a fait partie de la commission chargée d'élaborer un pacte de garantie mutuelle : il rappelle les diverses phases de ces pourparlers, les directives qu'avaient reçues les délégués des nations intéressées,

La Société des nations avait déclaré qu'il ne pouvait y avoir véritable assistance que s'il y avait assistance immédiate et organisée d'après un plan préétabli.

Malheureusement, sur ce point, on a échoué. Il fut impossible de préciser les conditions de l'assistance. Si les pactes de Locarno ont pu être signés, c'est parce que cette assistance a a été prévue d'une façon très élastique.

Cette opinion de M. Fabry fait dresser, au banc du gouvernement, *M. Aristide Briand* pour de vibrantes répliques.

Le président du Conseil. — Quand un pays comme la Grande-Bretagne déclare donner sa garantie dans des conditions déterminées, trouvez-vous que ce ne soit rien ? Cela ne signifie-t-il rien qu'il mette toutes ses forces de terre, de mer et de l'air au service d'une cause ?

Et songez-vous à ce que nous avions avant cela ?

M. Jean Fabry. — Je n'ai pas dit que cela ne signifiait rien. Il a été convenu implicitement que des forces seraient à notre disposition.

Le rapporteur. — Explicitement.

M. Jean Fabry. — Mais quand on cherche à obtenir des précisions sur la définition de l'assistance, on se heurte à des résistances.

Or, il n'y a d'assistance que si elle est immédiate et elle n'est immédiate que si elle procède selon un plan préétabli.

La Société des nations reconnaît qu'elle ne peut pas fermer toutes les portes à la guerre, que toutes ses précautions n'arrêteraient pas une puissance décidée à faire la guerre, et que cette puissance aurait intérêt à mettre le monde devant le fait accompli, par une attaque brutale.

C'est pour cela que l'assistance doit être précisée par des accords et des ententes entre états-majors, sans quoi elle est illusoire.

Le Président du Conseil. — Etant donné la part que vous avez prise à des événements graves, vos paroles présentent une importance toute particulière. Il ne faut pas que le peuple français puisse s'émouvoir. Vous affirmez que si des ententes entre états-majors ne précisent pas l'importance des forces et leur mode d'emploi, on n'a pas de sécurité.

Mais que signifie Locarno, sinon que l'Angleterre, l'Italie, la Tchécoslovaquie et la Pologne seraient aux côtés de la France ? Vous dites que ces considérations n'arrêteraient pas un pays qui veut la guerre. Je réponds que si nous avions eu cela en 1914, la guerre n'aurait pas éclaté. (Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs).

M. Jean Fabry. — Qu'avions-nous avant Locarno ? Nous avions le traité de Versailles et, en particulier les articles 42 et 43 que l'Allemagne ne pouvait violer sans commettre un acte d'hostilité.

L'assistance n'y était pas définie. Elle le fut dans le protocole. L'est-elle dans l'accord de Locarno ? Là est la question.

L'occupation du Rhin était la juste garantie d'un peuple injustement attaqué qui demandait à être débarrassé, pendant un certain temps, du cauchemar de l'insécurité qui a pesé sur notre génération.

Ce régime, qui ne devait durer que jusqu'en 1935, constituait, du moins, une véritable garantie : un ministre du Reich a déclaré qu'il serait criminel de songer à une revanche, tant que les premières régions dévastées seraient celles du Rhin.

Si des causes de guerre étaient venues du dehors — car elles ne sauraient venir de la France, — le Rhin aurait constitué une barrière, ainsi que M. le maréchal Foch l'a clairement déclaré.

Abandonner cette solide garantie naturelle serait, a-t-il affirmé, une faute dans le domaine militaire.

Je ne rappelle tout cela que pour préciser la valeur de l'occupation du Rhin : c'est, selon moi, une garantie de sécurité complète, tant du point de vue préventif que du point de vue défensif.

Le Président du Conseil. — Ce n'est pas ce qu'on me disait en 1921, et j'entends encore les discours de M. André Lefèvre et de certains autres !

M. Jean Fabry. — Voyons maintenant les garanties que nous apporte l'accord de Locarno.

Nous y trouvons d'abord une solennelle condamnation de la guerre d'agression, et l'unanimité s'est faite sans difficultés sur ce point.

De même, l'accord de Locarno nous apporte une série de mesures préventives dont on peut dire que pour tous les malentendus courants, et même pour les cas où des deux côtés on ferait preuve de bonne volonté, elles suffiraient à arrêter tout conflit.

C'est déjà beaucoup, et nous serons tous d'accord pour reconnaître que, sur ce point, l'accord de Locarno réalise de sérieux progrès sur les pactes antérieurs.

Mais sur la question de l'assistance, il y a recul évident par rapport au protocole, et je ne crois pas qu'il y ait avance en ce qui concerne le premier acte de sécurité et le traité de Versailles.

Le rapporteur. — C'est toute la question.

M. Jean Fabry. — L'accord de Locarno maintient, en effet, l'entière liberté des puissances garantes Angleterre et Italie; seul, leur jugement est souverain et M. Chamberlain — qui ne compte en France que des amitiés — a nettement déclaré dans son discours au Parlement britannique que le gouvernement anglais demeurerait seul juge de déclarer si une assistance immédiate est indispensable.

Je l'admets parfaitement, mais il faut voir quelles conséquences en résultent pour nous. Tout d'abord les accords établissent une classification entre les dangers de guerre : dangers lointains que peuvent constituer, par exemple, la reprise de fabrications de guerre ou la reconstruction d'une ligne stratégique, et dangers immédiats tels que le franchissement de la frontière.

Dans ce dernier cas, le pacte admet que nous prenions immédiatement les mesures que comporte la situation.

Les puissances garantes s'engagent, dans ce cas, à prêter une assistance immédiate, dès qu'il sera bien constaté qu'on est en présence d'un acte non provoqué d'agression. C'est l'interprétation de M. Chamberlain.

Le président du Conseil. — C'est aussi la mienne.

M. Jean Fabry. — En dernier ressort, tout dépend du jugement que portera l'Angleterre sur la situation.

Que sera, par ailleurs, le secours des puissances garantes ? En l'absence de toute convention militaire, nous n'en savons rien.

Les accords de Locarno, s'ils ont accru les moyens de barrer la route à la guerre, n'ont donc rien ajouté, en ce qui concerne

l'assistance, au traité de Versailles et au pacte de la Société des nations.

Le président du Conseil. — Il y avait dans le traité de Versailles un article qui nous assurait l'assistance anglo-américaine en cas d'agression non provoquée de la part de l'Allemagne.

Cet article était resté lettre morte.

L'accord de Locarno vient de le faire vivre.

M. Jean Fabry. — C'est ce que je viens de dire. (Exclamations sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche). Mais je prétends que l'assistance ne vient aujourd'hui ni plus vite ni mieux qu'avec le pacte de la Société des nations.

Il en sera du pacte de Locarno comme d'un autre traité; c'est l'état d'esprit qui présidera à son application qui en assurera le succès. Or, s'il n'y a pas de difficulté, de ce point de vue, en ce qui concerne l'Angleterre et l'Italie, il n'en va pas de même pour l'Allemagne.

Entre l'Allemagne et la France, en effet, une question reste à régler, celle de l'occupation rhénane, M. Streseman a dit à Cologne, dimanche dernier, que ce serait à désespérer de l'esprit de Locarno s'il n'entraînait pas rapidement l'évacuation complète de la Rhénanie.

Le président du Conseil. — Le traité de Locarno ne dit pas un mot de cela. Vous vous appuyez sur un discours tel qu'il résulte d'extraits de journaux. En Allemagne, on peut aussi interpréter certains articles de presse ou certains discours français comme vous faites en ce moment. (Vives interruptions au centre et à droite).

M. Jean Fabry. — Accordez-moi le minimum de patience que vous avez montré avec les Allemands! Applaudissements à droite).

Le président du Conseil. — Vous apportez un texte dont vous n'êtes pas sûr. On a déjà fait état de paroles prétendument prononcées par M. Stresemann, et les textes rapportés n'étaient pas exacts.

Je n'accepte pas cette manière de discuter. Il s'agit de choses trop graves pour qu'on risque de troubler la conscience publique en citant des paroles dont on n'est pas sûr.

M. Jean Fabry. — N'aurions-nous obtenu que cette déclaration de votre part que nous devrions nous féliciter de l'incident. Nous prenons acte de ce que vous démentez le discours prêté à M. Stresemann.

Le président du Conseil. — Je ne vous permets pas de traduire ainsi mes paroles.

Je vous ai simplement prévenu que vous édifiez une construction nécessairement fragile, puisque vous n'êtes pas sûr de la base. On peut faire dire à une phrase isolée tout autre chose que ce qu'elle signifie réellement.

M. Jean Fabry. — Si un démenti est donné par M. Strese-

mann, j'en serai heureux, mais j'ai entendu de mes propres oreilles un certain nombre d'Allemands dire que le complément nécessaire de Locarno est l'évacuation du Rhin.

Ce n'est pas votre sentiment, je vous en applaudis, monsieur le Président du Conseil, mais je suis bien libre de répondre, du haut de la tribune, même à des articles de journaux, et de dire que nous ne pouvons pas consentir à faire de l'évacuation de la Rhénanie le prix de Locarno, parce que c'est pour nous une question sacrée, et que, d'ailleurs, l'article 6 du pacte de Locarno consacre expressément les traités en vigueur. (Applaudissements au centre et à droite).

Tant que nous serons sur le Rhin, nous serons à peu près en sécurité. Mais nous sommes déjà partis de Cologne.

Le président du Conseil. — Cela n'a aucun rapport, vous le savez.

M. Jean Fabry. — Je vois au contraire un lien entre les deux questions.

M. Fabry insiste longuement sur les manquements de l'Allemagne aux conditions de désarmements. Tout le budget allemand contient des traces de mauvaise volonté évidente et on y trouve même l'aveu cynique d'armements interdits. *M. Franklin-Bouillon* intervient à ce propos.

M. Franklin-Bouillon, président de la commission des affaires étrangères. — Avez-vous des précisions sur l'importance des forces de schupo qui sont dirigées sur Cologne ?

M. Jean Fabry. — Huit centuries se rendent actuellement à Cologne pour y tenir garnison.

L'Allemagne veut avoir 70.000 hommes de police sur son territoire, dont 10.000 dans les territoires rhénans, alors que l'accord envisagé l'autoriserait seulement à entretenir 35.000 policiers, dont 2.000 ou 3.000 en Rhénanie.

Le président de la Commission des affaires étrangères. — Quel accord ?

M. Jean Fabry. — L'accord du 14 novembre.

Le président du Conseil. — Conclu par qui ?

M. Jean Fabry. — Par les gouvernements ?

Le président du Conseil. — Après consultation de qui ?

M. Jean Fabry. — Du maréchal Foch. (Mouvements divers). Les responsabilités de chacun s'établiront dans cette affaire-là.

Le président du Conseil. — Cela n'a d'ailleurs rien à voir avec Locarno.

Mais ce n'est pas l'avis de M. Fabry, qui voudrait qu'à ce propos soit faite une grande lumière sur cette question de l'évacuation du Rhin. Il y a des symptômes en Allemagne qui, se produisant au lendemain de Locarno, lui paraissent alarmants et lui causent un malaise. Et l'orateur conclut :

A la Commission des affaires étrangères, le président du conseil n'a pas dissipé ce malaise : j'espère qu'ici il nous démontrera, avec la fermeté nécessaire, d'abord, que les droits que

nous tenons du traité ne seront pas amenuisés, ensuite qu'en France il existe un devoir de défense nationale et qu'il n'est au pouvoir de personne d'en ralentir les nécessités.

On a dit qu'à Locarno la France avait montré son vrai visage. Si le monde a attendu pour voir ce visage, c'est que ses regards ne se sont pas souvent tournés vers les champs de bataille. La France n'a pas deux figures. Ce n'est pas le visage de la France qui nous préoccupe, c'est le vrai visage de l'Allemagne ! (Vifs applaudissements à droite et au centre).

Dans les écoles françaises, je ne vois hélas! que des visages meurtris d'orphelins, et, sur le visage des enfants allemands, je n'ai trouvé que haine et désir de revanche ! Je souhaite que Locarno dissipe cette atmosphère de malaise, mais je ne puis me débarrasser de l'angoisse qui m'étreint aujourd'hui. (Applaudissement à droite et au centre).

M. Briand tient à répondre aussitôt aux dernières paroles de M. Fabry.

Le Président du Conseil. — M. Fabry, quand vous parlez de Locarno, n'incriminez pas des conséquences qui ne concernent que le traité. Quand vous reprochez à M. Stresemann d'avoir fait allusion à l'évacuation possible des zones occupées avant le délai fixé, vous oubliez qu'il n'a fait qu'interpréter le traité de Versailles, ou, alors, c'est que vous avez oublié l'article 431.

Le traité de Versailles, à cet article, spécifie que les délais pourront être abrogés, « si les Allemands, avant quinze ans, ont satisfait à tous les engagements résultant du traité », et je ne puis empêcher M. Stresemann de commenter cet article.

Voyez le pacte de Locarno en lui-même, et, quand votre critique porte sur une conséquence du traité de Versailles, appliquez cette critique au traité de Versailles. (Applaudissements).

M. Louis Marin. — Je suis fâché de vous contredire, mais M. Stresemann — je vous le démontrerai demain — s'est bel et bien appuyé non sur le traité de Versailles, mais sur les accords de Locarno.

Le Président du Conseil. — M. Stresemann a commenté l'accord de Locarno avec l'espoir que le désir de paix commun aux deux pays permettrait de hâter l'évacuation de la zone occupée. Mais je précise qu'aucune disposition de l'accord de Locarno ne porte atteinte à un droit que nous tenons du traité.

M. Fabry. — Vous savez bien que, sans Locarno, cet article 431 n'avait aucune chance d'être appliqué. Ce qu'il faut surtout, je le répète, c'est que cette question du Rhin soit tranchée dans la clarté.

Marchons dans la route de Locarno, puisque nous y sommes engagés. Mais ce n'est pas à la France de faire des concessions; c'est à l'Allemagne à fournir des preuves de sa bonne volonté. (Applaudissements à droite et au centre).

La suite du débat est renvoyée à une autre séance.

M. Marcel Plaisant prononce, dans la discussion générale, un

discours élégant et fin. Il montre que les accords de Locarno ont été l'objet d'interprétations différentes dans les divers pays : les uns s'en réfèrent surtout à l'esprit de Locarno, les autres à la lettre du traité.

Pour nous, dit-il, nous tenons à nous attacher à la lettre du pacte que nous allons ratifier par un vote « qualifié ».

L'orateur estime que les actes de Locarno, bien loin d'être une « novation » au traité de Versailles, constituent une confirmation et une augmentation de ce traité. Les sanctions sont renforcées et le pacte constitue même un progrès sur ce qui avait été tenté dans les négociations de 1922, en ce qui concerne la zone démilitarisée.

Puis, après avoir rappelé que le protocole de sécurité de Genève avait annoncé et préparé le pacte d'aujourd'hui, M. Plaisant s'attache à montrer que les critiques ne sont pas fondées qui prétendent que ce pacte détruit les avantages que nous avions recueillis des traités particuliers signés avec nos alliés orientaux ; au contraire, il renforce nos garanties du côté de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ; l'article 2 accorde à la France le droit de traverser le territoire allemand, au cas où l'un de ses alliés orientaux serait attaqué. Ainsi le pacte contient des avantages qu'on ne peut méconnaître sans injustice.

L'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, événement à coup sûr considérable, n'inquiète pas l'orateur qui juge, au contraire, que la place de l'Allemagne y est nécessaire pour régler certains conflits, comme le serait celle de la Pologne, comme même celle de la Russie.

M. Plaisant conclut que la France ne considère pas l'esprit de victoire comme un esprit de force : si elle soutient son droit, elle peut aussi, chez les peuples vaincus, susciter l'harmonie (*Applaudissements à gauche*).

M. Joseph Barthélemy succède à M. Plaisant à la tribune. Il vient expliquer à la Chambre pour quelles raisons elle doit voter les accords de Locarno et aussi dans quel esprit elle doit les voter. Après un éloge délicat de M. Paul Boncour, M. Joseph Barthélemy signe que les accords de Locarno sont d'initiative allemande et, en passant, critique spirituellement certaines obscurités des textes.

A Locarno, dit-il, on est revenu à la tradition, interrompue à Versailles, de l'usage de la langue française en matière diplomatique. Si je suis sensible à cet usage, je le suis aussi aux outrages que notre langue subit.

Un jour, M. Lautier a poussé un cri d'alarme sur l'abandon de la grammaire dans les accords internationanx ; le traité de Locarno lui permettrait, certes, d'exercer sa verve.

On dirait trop souvent que les actes internationaux ont été écrits en anglais, puis traduits en belge ou en Suisse par un étudiant tchécoslovaque assez maladroit (Sourires). Cela est

regrettable, surtout quand il est porté atteinte à la clarté de notre langue.

M. le Président du Conseil, il faut se méfier des juristes (*Rires*). Ils excellent, en effet, à supprimer les aspérités d'un texte, de sorte qu'ils arrivent parfois à le vider de sa substance (*Sourires*). C'est ainsi que l'article relatif à l'Alsace et à la Lorraine n'est pas très net et que le deuxième paragraphe de l'article premier de tous les traités d'arbitrage prête à des doutes inquiétants : « Cette disposition ne s'applique pas à des contestations nées de faits antérieurs à cette convention et se rattachant au passé ». La question des minorités, celle du couloir de Dantzig, tout cela rapporte au passé ; est-ce à dire que les mesures prévues dans les accords de Locarno ne les concerneront point ?

Puis, entrant dans le vif du débat, M. Joseph Barthélemy s'attache à établir le bilan de ces accords.

A cause de l'actif d'espoirs qu'ils nous apportent, nous les voterons (*Applaudissements*). Voyons cependant leur passif, c'est-à-dire les précautions à prendre et les dangers à éviter.

Je n'adresse aucun reproche à M. le Président du Conseil ; je me réjouis de la haute autorité qu'il a acquise dans le monde : quand je l'entends appeler la « pacificateur de l'Europe », j'oublie qu'il est le chef d'un gouvernement à l'égard duquel je ne pratique pas toujours la politique de soutien (*Sourires*) et je m'associe à l'hommage rendu à l'homme qui représente la France (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

Je suis convaincu, M. le Président du Conseil, que vous avez tiré le meilleur parti possible d'une situation que vous n'aviez pas créée. Dans la loterie locarnienne, la France a gagné un lot important mais je ne crois pas que ce soit le gros lot.

Le bon marchand de l'affaire c'est l'Angleterre.

L'Angleterre se sentait, dans sa conscience, débitrice de sécurité à notre égard, puisqu'elle nous avait contraints à abandonner la garantie du Rhin en nous promettant son alliance et celle des Etats-Unis.

A Locarno, l'Angleterre garantit la France tout en conservant l'amitié allemande ; elle atteint ainsi le but de sa diplomatie : être l'arbitre de l'Europe. Elle fait triompher la thèse de sa garantie particulière, elle limite sa garantie à la Rhénanie, ne voulant pas comprendre que la frontière de la paix est la Vistule. Mais elle est le grand arbitre de la paix.

Et l'Allemagne ? L'Allemagne reconnaît l'intangibilité du Rhin, mais elle en tire avantage. Au lendemain de Versailles, elle était l'ennemie du genre humain ; tous les peuples étaient ligués contre elle.

A Locarno, elle est mise sur le même pied que la France. Si la France est coupable d'agression envers l'Allemagne, les puissances signataires seront aux côtés de celle-ci contre nous. L'Allemagne remporte donc une grande victoire diplomatique et morale. A Locarno, l'Allemagne signait en égale. N'est-ce pas

M. le Président du Conseil, d'ailleurs, qui avait demandé que la table fût carrée, par conséquent sans place d'honneur, sans bas bouts ? (*Très bien ! très bien !*)

M. Joseph Barthélemy estime que la proie étant lâchée il ne restait plus rien. Or, là où il n'y avait rien, Locarno a mis quelque chose. L'avenir des accords de Locarno dépend de l'état d'esprit de l'Allemagne et M. Joseph Barthélemy essaye de dégager cet esprit.

« L'Allemagne, note-t-il, réussit excellemment dans les travaux d'approche. Dans le discours de M. Luther, sur les « traces de la guerre », il y a une allusion à la perte de ce qu'on appelle les « terres allemandes ». M. Stresemann, au Reichstag, a précisé qu'il n'y avait aucune renonciation à une « terre allemande », et cela est dit à propos de l'Alsace, à propos du pacte relatif aux frontières du Rhin ! Un de nos collègues du Sénat nous a apporté l'autre jour un petit livre saisissant, intitulé : *Was wir verloren haben* (Ce que nous avons perdu).

Ce livre était à son vingtième mille, et il y avait un fac-similé d'un autographe d'Hindenburg, tandis que, sur la couverture, se profilait d'un façon angoissante la cathédrale de Strasbourg !

Il faut donc qu'on sache que, si nous sommes complaisants, nous ne sommes pas dupes ! M. Plaisant a parlé tout à l'heure, dans sa forme admirable, de la forme de la victoire. Il y avait aussi un statut de la victoire ».

M. Joseph Barthélemy termine son discours par cette péroraison très applaudie :

« A Genève, la sécurité était dans le tabernacle. Il fallait l'en faire sortir. Ce fut l'objet du pacte de garantie, qui échoua par la faute du gouvernement travailliste anglais. Ce fut ensuite l'objet du protocole, qui échoua par la faute du gouvernement conservateur anglais. La troisième tentative a été le pacte de Locarno.

La politique française — même quand elle a été contrainte de recourir à la force — a toujours travaillé à examiner le droit. (Très bien ! très bien ! au centre, à droite et sur divers bancs à gauche). Les juristes élèvent souvent des constructions légères. Mais de ces constructions, même démolies, il reste des pierres pour les édifices futurs.

Valette, jurisconsulte et député, dont nous vénérons la mémoire à la faculté de droit, s'écria, quand on annonça le coup d'Etat du 2 décembre, — le professeur se réveillait : « L'acte est nul de plein droit, d'une nullité radicale et absolue ». (Rires).

Si un jour les armées allemandes se dirigent à marches forcées *nach Paris* il faut que nous ayons autre chose à faire entendre que cette simple affirmation : « L'acte est nul de par Locarno » (Très bien ! Très bien ! au centre et à droite).

Sur les collines modérées qui entoure le lac Majeur, collines qu'il ne faut pas confondre avec un mont Sinaï où un autre dé-

calogue nous aurait été dicté, ou avec un Valmy où commencerait une ère nouvelle, des hommes d'Etat sous la direction spirituelle de M. Briand ont planté des oliviers qui rafraîchissent notre vue.

Mais n'oublions pas que la paix est à l'ombre des épées. Ne nous endormons pas à l'ombre des oliviers ; elle pourrait être mortelle. (Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs).

Le Président du Conseil. — La Chambre voudra bien reconnaître que je n'ai nullement cherché, à la faveur de l'acte en discussion, mon élévation au Capitole. C'est d'abord un exercice qui ne convient guère à mon tempérament et je crois, au surplus, qu'il n'est pas sans péril pour un homme politique. Je n'ai pas cherché à tirer un bénéfice politique d'un acte qui avait provoqué parmi les peuples une certaine émotion. Je ne me suis pas placé dans un courant mystique en vue de retirer un avantage personnel, pour moi-même ou pour mon gouvernement, d'un acte auquel j'ai puissamment collaboré, dont je connais les avantages, sans en méconnaître les limites, et sur lequel j'ai tenu à ce qu'on pût réfléchir mûrement, avant de se prononcer en pleine connaissance de cause. (Très bien ! Très bien !

Messieurs, si on l'examine article par article et d'un point de vue purement juridique, l'acte de Locarno soumis à votre ratification vaut ce que valent tous les actes de cette nature. On peut l'interpréter dans tous les sens. On peut considérer qu'il est fait au profit de telle nation, au détriment de tel autre. On peut dire qu'il profite à tel ou tel peuple, qu'il met tel ou tel peuple en meilleure situation que tel autre. C'est un petit jeu auquel je ne m'arrêterai pas devant cette Assemblée.

J'ai suivi les différentes interprétations qui ont été attachées à cet acte dans les différents pays intéressés. Qu'ai-je noté ?

Au moment où le gouvernement allemand allait demander la ratification du Reichstag, j'ai lu une lettre signée du maréchal Ludendorff et adressée à son vieux compagnon de guerre, au maréchal Hindenburg, pour l'adjurer de s'opposer à un acte qui emportait pour l'Allemagne une aussi grave humiliation. J'ai lu beaucoup d'articles qui tendaient à établir que, dans cette affaire, l'Allemagne avait été dupée. J'ai lu beaucoup de discours prononcés par des hommes politiques, de partis très divers, pour supplier le Reichstag de refuser son approbation.

On a parlé à cette tribune des conditions excellentes dans lesquelles l'accord de Locarno avait placé l'Angleterre.

L'honorable M. Joseph Barthélemy a dit que, dans cette affaire, c'est l'Angleterre qui faisait le bon marché ; d'où les hommages prodigués au négociateur anglais dans son pays.

Je crois qu'on exagère un peu. J'ai lu, depuis Locarno, des articles de journaux anglais, où M. Chamberlain se trouvait aussi malmené que j'ai pu l'être moi-même dans des articles

de journaux français. Des discours ont été prononcés à la Chambre des communes où M. Chamberlain, pour avoir été un des bons artisans de l'accord, s'entendait reprocher très vivement de s'être laissé mettre à la remorque de la France.

Un orateur n'est-il pas allé jusqu'à lui dire, un jour : « Vous vous êtes laissé mettre, sans vous en apercevoir, dans la poche de M. Briand ». Et M. Chamberlain, avec cette douce et calme philosophie, avec cet esprit de finesse et cette délicatesse qui s'allient si bien à sa noblesse d'âme et à sa hauteur de vues, de répondre en souriant — et combien il avait raison ! — ; « La poche de mon ami Briand n'est pas assez large pour me contenir » (Sourires).

Messieurs, ce sont là jeux de l'esprit, et je pense que l'affaire qui nous occupe est assez grave pour nous appeler à nous placer très au-dessus de tout cela.

Pour moi, ce qu'il y a de bien dans l'acte de Locarno, c'est qu'il ne fait tort à aucune des nations qui l'ont signé. Il n'a pas été rédigé et signé pour assurer des avantages à telle nation contre telle autre. (Très bien ! Très bien !) Il faut, pour l'apprécier, le juger dans son esprit, qui n'est pas un esprit de nationalisme étroit et égoïste. Il a été rédigé, il a été conclu dans un esprit européen et pour un but de paix. (Applaudissements à gauche, au centre et à l'extrême gauche).

Réalise-t-il les conditions de la sécurité absolue ? Rend-il à jamais impossible toute guerre ? Je me garderai de l'affirmer. Je ne veux pas faire de dupes dans mon pays. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

Nous dispense-t-il de tenir l'œil constamment ouvert sur les événements (Très bien ! Très bien !), de les surveiller étroitement ? Nous dispense-t-il de toutes les mesures qui peuvent être propres à garantir notre sécurité, si par malheur un événement venait à la mettre en péril ? Je dis : non. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Mais, pour le bien juger, cet acte, il faut d'abord se poser deux questions ; avant Locarno, qu'avions-nous ? Et, s'il n'y avait pas eu Locarno, qu'aurions-nous ? (Très bien ! Très bien !)

Repousser l'accord de Locarno, d'un geste facile, dans quelle situation cela nous aurait-il placés ?

Messieurs, croyez-vous que l'Europe serait restée dans l'état où elle se trouvait ?

Vous dont c'est le devoir de suivre les événements internationaux d'un œil attentif, vous ne pouvez l'oublier : est-ce qu'à l'heure même où les premiers pourparlers de Locarno s'engageaient, conduits avec une certaine ardeur, nous n'assistions pas d'autres tentatives, à certaines prises de contact entre gouvernements européens ? Est-ce que certaines négociations n'allaient point s'engager sur un autre plan ? En un mot, si les pourparlers de Locarno avaient échoué, ne se serait-on pas trouvé soudain en face de groupements européens singulière-

ment inquiétants pour la sécurité de la France ? Est-ce qu'a Berlin on n'a pas vu défiler des hommes politiques importants, chargés d'obtenir du gouvernement allemand qu'il renonçât à négocier le pacte de Locarno avec la France ? C'est à tout cela qu'il faut penser si l'on veut juger sainement l'acte soumis à vos délibérations.

Et, même si d'autres groupements n'avaient pas dû se former en Europe, à nous en tenir aux seuls traités dont nous disposions depuis la fin de la guerre, dans quelle situation serions-nous demeurés ?

Messieurs, il faut un certain courage moral pour engager des pourparlers comme ceux auxquels j'ai été mêlé : il est plus facile, pour un homme politique, de s'abstenir d'actes positifs comme ceux dont j'ai assumé la responsabilité. (Très bien ! Très bien !)

La paralysie par abus de sens critique, est-ce là ce qui convient à un grand pays comme la France ? (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

Je n'ai fait, du reste, dans le cabinet présidé par mon ami Painlevé, qui fut l'un des meilleurs artisans de l'accord de Locarno, que m'engager dans une politique où la voie m'était tracée par un de mes prédécesseurs, l'honorable M. Herriot. (Applaudissements à l'extrême gauche, et à gauche) : politique que j'avais cherché moi-même à engager en 1921, dans des conditions qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler. (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre).

Je dis cela sans aucune espèce d'arrière-pensée, de critique, ni de récrimination contre qui que ce soit. Je n'en formulerai pas contre le traité de Versailles. Il est ce qu'il est. Fait pour régler des questions très complexes, très difficiles, il a pu demeurer incomplet dans beaucoup de ses parties.

Si j'avais chargé de le conclure, aurais-je fait mieux ? Je n'en sais rien. (Applaudissements sur divers bancs).

En d'autres circonstances déterminées, des hommes politiques placés dans d'autres conditions ont été appelés comme moi-même, à un moment donné, à réaliser certains accords répondant aux exigences de l'heure. A leur place, aurais-je pu faire autrement ? Je ne sais.

Ce qui m'avait frappé lors de la discussion du traité de Versailles, je l'ai dit à la Commission des affaires étrangères et je tiens à le répéter devant vous, c'est le dialogue tragique qui s'institua entre différents membres de la Chambre d'alors, sous le souci impérieux d'assurer la sécurité de la France.

Car c'était bien la pensée qui dominait toute l'Assemblée. Les conditions matérielles du traité, si importantes qu'elles fussent, passaient au second plan. On sortait d'une guerre affreuse, on n'avait qu'une idée : échapper à une nouvelle guerre, et toute la discussion s'était portée sur ce point.

Et voici le dialogue que j'entendis :

L'article du traité par lequel on a renoncé à la garantie d'une frontière naturelle, cet article qui nous promet la grrantie conjuguée des Etats-Unis et de l'Angleterre, sommes-nous certains qu'il jouera ?

On invoquait, pour justifier ces doutes, certaines indications venues des Etats-Unis, certains faits politiques inquiétants et qui pouvaient donner à penser que le traité ne serait pas ratifié.

Et l'honorable président du conseil d'alors, auquel vous ne pouvez pas reprocher de n'avoir pas eu le souci de la sécurité de son pays. (Applaudissements au centre et à droite), disait : « J'espère que les Etats-Unis ratifieront le traité ».

Lorsqu'un orateur ajoutait : « Mais si le traité n'est pas ratifié par les Etats-Unis que deviendra la garantie anglaise ? ». M. Clemenceau répondait : « J'espère que la garantie anglaise jouera ».

Et comme on insistait encore, disant : Mais cette garantie anglaise, elle est liée à la garantie des Etats-Unis, elle en est solidaire, et si la seconde vient à manquer, si l'Angleterre, par suite, se considère comme dégagée, qu'arrivera-t-il ? Je vois encore M. Clemenceau, levant les bras et murmurant : « Alors, alors, il n'y aura plus de traité, il n'y aura plus rien ».

Eh bien, messieurs, lorsque le hasard des circonstances m'a amené au pouvoir en 1921, j'ai considéré que le premier de mes devoirs était d'employer toute mon énergie, tout mon esprit et tout mon cœur à tenter de combler cette lacune. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

J'ai pensé que, ce faisant, je serais accompagné par les vœux de tous les hommes politiques de mon pays, à quelque opinion qu'ils appartinssent.

A la conférence de Cannes, et même avant cette conférence, des conversations furent engagées et poursuivies dans ce sens avec les représentants du gouvernement britannique. Elles rencontrèrent des dispositions favorables.

Je rappelle qu'alors des hommes comme M. Winston Churchill, comme M. Austen Chamberlain, dont vous ne pouvez pas contester la sympathie pour la France — ils en ont donné des preuves (très bien ! très bien !), — étaient favorables au principe de la garantie. Ces hommes sont encore au pouvoir.

Il fut entendu que la garantie britannique serait donnée. Le texte du projet d'accord a été publié.

En même temps, messieurs, le germe du protocole de Genève naissait à Cannes. Là se préparait l'organisation, pour toute l'Europe, de la conférence de Gênes, à laquelle aucune nation ne pouvait participer sans avoir préalablement signé un pacte de non-aggression.

C'était, par conséquent, tout un vaste système de paix, tout un vaste plan d'organisation internationale que nous pensions pouvoir apporter aux peuples de l'Europe.

S'agissait-il d'une alliance, ordinaire semblable à toutes les autres, entre l'Angleterre et la France ? Non, messieurs ! et dans le Livre bleu, que le gouvernement britannique a fait publier à cette époque, vous trouverez la trace de pourparlers au cours desquels il avait été parfaitement entendu que lorsqu'un accord de garantie aurait été noué entre la Grande-Bretagne et la France, l'Allemagne y pourrait et même y devrait entrer.

Messieurs, c'est l'esprit même du pacte de Locarno. Lorsque à Londre l'honorable M. Herriot a fait accepter le plan de réparations que vous connaissez, de nouveau la question d'un rapprochement entre les différents peuples de l'Europe s'est tout naturellement posée pour l'exécution de ce plan. Et c'est alors qu'est née la suggestion de M. Stresemann, c'est-à-dire du gouvernement allemand. Cette suggestion, je m'en suis saisi. J'y ai retrouvé la pensée que j'avais à Cannes. J'ai estimé que les événements qui s'étaient déroulés depuis 1921 étaient de nature à renforcer dans mon esprit la volonté de contracter une convention dont la nécessité m'était apparue, et j'y ai apporté tous mes soins. (Très bien ! Très bien !).

Messieurs, je ne le regrette pas. (Vifs applaudissements. Cet acte, je ne l'ai pas accompli légèrement ; je ne l'ai pas accompli sans réflexion.

J'entendais hier l'honorable M. Fabry exprimer ses craintes devant la Chambre dans un discours émouvant où perçait une inquiétude réelle, sincère et loyale. M. Fabry a vécu la guerre et redoute de la voir renaître. Il indiquait, à la tribune, tout ce qui peut sembler fragile dans le traité de Locarno et tout ce qui fait apparaître la figure de l'Allemagne comme menaçante encore.

Il donnait à entendre que, peut-être, je m'étais un peu trop désintéressé de cette figure pour m'attacher trop uniquement à montrer celle de la France en beauté.

Je dirai à l'honorable M. Fabry que, moi aussi, j'ai vécu la guerre. Nous nous sommes rencontrés dans ces tristes circonstances. Il sait qu'à l'heure la plus terrible, la plus angoissante, celle de Verdun, à l'heure où, de son côté, notre héroïque alliée la Serbie fléchissait sous un double choc, l'homme qui avait le périlleux honneur de porter sur ses épaules les responsabilités redoutables du pouvoir était celui qui parle aujourd'hui à cette tribune.

Cette homme a fait face aux événements. Nous étions en guerre, il fallait triompher ; il a vu, messieurs, à cette époque, des choses tellement effroyables ; l'abominable boucherie l'a rempli d'une telle horreur qu'il s'est alors juré, dans sa conscience, que si jamais, la victoire remportée, le hasard des circonstances l'appelait encore au pouvoir, tout son cœur, tout son esprit, tout son être se donneraient à la cause de la paix pour empêcher le renouvellement de pareilles atrocités. (Vifs

applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite).

M. Jean Fabry. — Nous sommes d'accord.

A l'extrême gauche. — Faites la paix aux Maroc.

Le Président du Conseil. — Mais pour vouloir la paix, permettez-moi de le dire, et mes paroles ne contiennent aucun reproche à l'égard de qui que ce soit, il ne suffit pas pour cela de prononcer le mot, il faut avoir la chose dans le cœur, il faut l'avoir dans la volonté ; il faut saisir toutes occasions, toutes possibilités de la servir et de la servir constamment. C'est une maîtresse exigeante que la paix ; plus exigeante que la guerre !

La guerre, on peut s'y jeter sous l'influence d'un événement qui, trop souvent, hélas ! entraîne les peuples sans leur laisser le temps ni la possibilité de la réflexion.

Mais la paix, messieurs, elle exige un service prolongé, un service continu, un service tenace, elle veut la persistance, elle n'admet pas le doute. Le doute, dans un esprit trop aiguisé, le scepticisme et l'excès de méfiance, c'est, je le répète, la paralysie, ce n'est pas l'état d'esprit favorable à la paix. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

On veut trop nous montrer le peuple allemand comme un bloc compact, impénétrable, dont on ne peut détacher la moindre parcelle.

Un homme comme Erzberger, dans ses timides tentatives vers un but de paix, avait du mérite. Et lorsque des hommes politiques français tournaient quelque espérance vers sa politique, de quelles railleries ne les poursuivait-on pas ? On disait : « Une ruse, un piège, Erzberger ! un Allemand comme les autres ! »

M. Charles François. — On l'a fait assassiner.

Le Président du Conseil. — Quelques jours après un chauvin allemand l'assassinait comme un traître à l'Allemagne.

Sous mon gouvernement en 1921, quand, nous heurtant à l'impossibilité d'obtenir le transfert de sommes effroyables, de milliards de marks or, nous devions nous tourner vers des projets plus réalisables, vers l'idée des livraisons en nature — et n'était-ce pas déjà préparer la possibilité d'un plan Dawes ? — lorsque mon collaborateur M. Loucheur prenait contact avec Rathenau, que disait-on ?

« Rathenau, un homme encore qui va certainement vous « rouler ».

Car dans notre pays, il en est toujours ainsi. Nous avons une telle opinion de nous-mêmes qu'à la seule annonce de négociations nous nous voyons déjà dupes, comme s'il n'y avait pas, en France, des hommes capables de défendre les intérêts français. (Applaudissements à gauche.)

Rathenau aussi était un Allemand comme les autres, un Allemand qui, disait-on, cherchait à nous tromper.

Peu de temps après avoir mis sa signature au bas du contrat,

il était accusé de trahison et il mourait sous le couteau de l'assassin.

A tout instant, on peut opposer à l'action des préoccupations et des méfiances de cette nature et il faut un certain courage pour passer outre.

S'abstenir, c'est facile. Se tenir à l'écart, s'en remettre aux événements, ou prononcer seulement des discours énergiques, des discours passionnés, imprégnés du patriotisme le plus ardent et le plus sincère, parler même de la paix avec chaleur, avec amour, tout cela est dans l'ordre des possibilités. Mais faire véritablement un pas vers la paix, tenter un geste réel, cela, c'est plus difficile (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre) et c'est toujours dangereux pour l'homme politique qui s'y risque.

Je n'exagère pas la portée de l'acte de Locarno. Je connais ses limites, je dirai tout à l'heure ses lacunes : mais je sais aussi ce qu'il contient de rassurant.

Ce qu'il y a de meilleur en lui, m'entendez-vous ? c'est qu'il a donné la confiance aux peuples. Ce qu'il y a de meilleur en lui, c'est qu'il a été, au milieu des ténèbres, dans une atmosphère de menaces, la petite lueur, à laquelle s'attache l'esprit des peuples avec leurs espérances. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.)

Et ce qu'il a fait de bien dans ce pays, où il y a tant de voiles de deuil, où l'on rencontre tant de jeunes homme mutilés dans leur chair, appauvris dans leurs facultés sociales, ce qu'il a fait de bien, c'est qu'il a permis à des mères de regarder leurs enfants avec l'espoir que, peut-être, ceux-là ne seront pas déchirés un jour sur des champs de bataille. (Applaudissements.)

Il a fait cela et quand il n'aurait fait que cela, vous m'entendez bien, je m'honorerais, moi, de l'avoir signé. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

Permettre de tels espoirs, c'est déjà un acte vers la paix, mais qui serait dangereux s'il n'était pas accompagné des réserves nécessaires.

Du moins ces réserves ne doivent-elles pas être stérilisantes ; elles ne doivent pas troubler la confiance dans les esprits, car s'il ne s'établit pas entre les peuples un courant de confiance vers la paix, la paix elle-même demeurera fragile, la sécurité demeurera compromise.

Messieurs, pour assurer la paix, c'est l'Europe qu'il s'agit d'organiser.

Ne voyez-vous pas que, même après Locarno, bien des flammèches voltigent en Europe, demeurent menaçantes, bien des flammèches encore trop proches des barils de poudre qui n'ont pas été enlevés ? (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.)

Si vous ne voulez pas que l'incendie éclate de nouveau, il faut sans doute que vous preniez les précautions nécessaires à la paix.

Gardons notre force. Certes, s'il y avait dans le traité de Locarno quoi que ce fût qui diminuât en rien notre force, qui diminuât en rien notre possibilité de nous défendre, même seuls, contre la moindre menace, alors je vous dirais : « Ne ratifiez pas ! Votre devoir de représentants est de refuser votre signature au traité qu'on vous présente. » (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

Mais il n'y a rien, absolument rien de tel. Le traité de Locarno ne nous enlève aucune possibilité de défense.

Si, par des pactes nouveaux qui ne manqueront pas de naître du même esprit — l'esprit de la Société des nations, — les garanties vont s'élargissant, si les tendances des peuples deviennent meilleures, si même en Allemagne, malgré des conseils pernicieux donnés dans ce pays, le peuple en vient à se tourner vers son intérêt réel, et, réfléchissant au danger de certaines excitations, s'ouvre sincèrement à des idées de paix — cela ne pourra pas résulter d'un document noir sur blanc, comme disait M. Barthélemy, mais bien d'une propagande vivante, incessante, et croissant de jour en jour (Applaudissements) — si un pareil effort est fait dans tous les pays, sans distinction de partis, je suis convaincu qu'il deviendra possible de réaliser la sécurité dans la paix définitive. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.)

Pour le moment nous n'en sommes encore qu'à un commencement, vous m'entendez bien. Et ce commencement, ce petit germe, il ne faut pas le détruire : il faut le laisser vivre.

Vous dites, monsieur Barthélemy, que, sur les rives pures du lac Majeur, j'ai planté un olivier, que l'on regarde avec complaisance, mais dont on ne peut attendre beaucoup d'ombrage.

Ce n'est même pas cela. C'est moins qu'un olivier, c'est seulement un germe d'olivier qui a été planté. Et il commence à soulever, à la surface du sol, de petites mottes de terre. Il cherche le soleil. Il voudrait le trouver. Il croîtra si personne ne l'écrase d'un pied brutal. Et si, par malheur, il devait être écrasé, je souhaite que ce ne soit pas un pied français qui commette un pareil crime. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

Messieurs, regardons bien les choses en face, avec confiance, et rappelons-nous les ironies faciles dont on accabla la Société des nations. Elles sont d'hier, ces ironies, ces allusions à la tour de Babel où les peuples en commun travaillent à l'organisation de la paix dans un conflit de langues disparates, et par la rédaction de textes comme ceux qu'a cités l'honorable M. Barthélemy, et que ne revendiquerait certainement pas l'Académie.

On riait de ces folles tentatives ; on les ridiculisait. Mais à côté des railleries d'hommes politiques, il y avait tout de

même le gros bon sens instinctif des peuples, qui, eux, ne riaient pas. Et c'est parce que l'idée a trouvé hospitalité et asile dans le sein des peuples qu'elle a vécu et grandi (Très bien ! Très bien !)

On a formulé des critiques : comment empêcher une guerre d'éclater ? La guerre aura fait tous ses ravages avant qu'on ait même pu songer à réunir le conseil de la Société des nations, et quand celui-ci se réunira, comment ses membres s'entendront-ils ? Pendant ce temps, l'incendie se propagera, la guerre portera tous ses fruits.

Un jour, dans mon cabinet — j'étais ministre des affaires étrangères et j'avais l'honneur d'être président du conseil de la Société des Nations, — une dépêche m'apprend qu'en Orient un conflit sanglant vient d'éclater entre deux peuples. Les frontières sont franchies, les armées sont en marche, les fusils crépitent, les canons tonnent. Toutes raisons de craindre que le conflit ne puisse être limité entre ces deux peuples ; toutes sortes de raisons de craindre un retour des événements effroyables qui font planer sur les peuples les ailes sanglantes de la guerre.

Que faire ?

Immédiatement, j'ai pris mes responsabilités. En accord avec le secrétariat général de la Société des nations, j'ai convoqué d'urgence à Paris les membres du conseil et, tout de suite, j'ai fait connaître aux deux peuples qu'ils eussent à s'arrêter.

Ah ! si un homme politique, quelques années avant un pareil événement, se permettant de telles prévisions, était venu dire qu'il pourrait faire un jour un geste semblable, quel ridicule se serait abattu sur lui !

Le conseil de la Société des nations s'est réuni. Les deux nations convoquées ont comparu. On leur a demandé : « Acceptez-vous l'arbitrage du juge ? » Elles ont répondu : « Oui ».

Je leur ai dit : « Cela ne suffit pas. Pour délibérer en paix, dans toute son indépendance, le juge vous ordonne de vous arrêter et de vous écarter les uns des autres. Plus de fusils, plus de canons, la parole à la justice. »

Les deux pays — et c'est à leur honneur — ont répondu : « C'est fait ; les canons ne font plus entendre leur voix ; les troupes ne sont plus en contact ; nous attendons votre justice ». Deux jours après, la guerre était finie (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite).

Ce résultat, j'ai le droit de le dire, c'est bien quelque chose de nouveau et vers quoi les peuples peuvent tourner leurs regards leurs espérances et leurs cœurs. Là où il y a juge, il n'y a pas coups ; là où il y a réflexion, il n'y a pas guerre.

Savez-vous ce qu'il y a de terrible dans la déclaration de la guerre ? C'est que les gouvernements eux-mêmes n'en sont plus maîtres. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Un événement surgit exploité par les journaux qui surexcitent le patriotisme des peuples, leur amour-propre ; et voici que des courants se dessinent ; la mystique s'éveille et les gouvernements sont impuissants. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Avant même que les peuples aient pu faire connaître leur sentiment, la guerre éclate et les pays se couvrent de sang et de ruines. Et il en sera toujours ainsi, si l'on ne veut pas se décider à donner des juges aux peuples comme on en donne aux individus. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.

L'accord de Locarno, je ne veux pas le discuter dans ses détails. Mon ami M. Paul Boncour, l'a fait déjà avec un talent merveilleux, avec une clarté admirable et quelle éloquence ! (Vifs applaudissements). Je n'y reviens pas.

Je veux simplement dire ceci : dans l'accord de Locarno, il y a deux choses. De la part de la France, d'abord, c'est un bel acte moral.

Vous m'avez reproché presque de trop penser au visage de la France et de ne pas penser assez à celui de l'Allemagne.

C'est que j'ai vu, en 1924 à Genève, que malgré tout, certaines calomnies avaient fait des ravages, que certains actes mal interprétés nous avaient fait apparaître comme ayant des arrière-pensées mauvaises. Je l'ai compris à la manière dont on nous parlait. Il y a ici, dans cette salle, des hommes politiques qui s'y trouvaient aussi et qui l'ont constaté comme moi. Cela nous était bien pénible.

J'ai senti certaines réticences dans les rapports avec les représentants de la France. J'ai vu des visages glacés, qu'on ne réchauffait plus au souvenir de ce que la France avait fait pour l'humanité.

Et devant de telles dispositions, je me disais que si une nouvelle guerre eût éclaté dans un moment pareil, le drapeau français n'aurait peut-être plus été suivi. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Lorsque je suis monté à la tribune, moi représentant de la France, qualifié d'avance par le président de cette assemblée, qui était alors Président du Conseil (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), lorsque je suis monté à la tribune et que, premier des délégués et peut-être à ce moment-là le seul qui pouvait prononcer ces paroles, j'ai dit : « Je viens ici vous annoncer que la France signe sans réserve et qu'elle accepte les décisions de la cour internationale de justice », nous avons assisté à un mouvement d'enthousiasme dont je voudrais pouvoir vous communiquer l'impression. Tous les visages étaient tournés, non pas vers nous, mais vers la France que nous représentions, la France dépouillée de toutes les calomnies par lesquelles on avait essayé de l'amoindrir, de la salir, et qui apparaissait de nouveau comme la grande nation libérale et géné-

reuse, la France aux côtés de laquelle tant de peuples s'étaient un jour rangés, avec la pensée qu'en la défendant c'était leur propre liberté qu'ils défendaient.

Oui, à ce moment, la France reprenait toute sa force morale.

Cette force morale, l'acte de Locarno lui restitue toute sa plénitude, en faisant apparaître la France, vis-à-vis de son ennemie d'hier, comme désireuse d'arrêter enfin la funeste et sanglante série des guerres (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Ah ! le peuple allemand ?...

Croyez-vous, monsieur Barthélemy, que je sois allé sans émotion à ce rendez-vous, au bord d'un lac, où je devais rencontrer des ministres allemands ? Croyez-vous que je n'éprouvais pas les sentiments les plus complexes et les plus profonds ?

J'y suis allé, ils y sont venus, et nous avons parlé européen. C'est une langue nouvelle qu'il faudra bien que l'on apprenne. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

Je tiens à dire que ces deux hommes ont accompli un acte de grand courage en venant là, sans souci des menaces personnelles auxquelles ils pouvaient s'exposer dans leur propre pays.

Ils ont compris. Le peuple allemand comprendra-t-il ? Je veux le croire.

Le peuple allemand est un grand peuple : il a ses qualités et ses défauts.

Le peuple français et lui se sont rencontrés, à travers les siècles, sur bien des champs de bataille qu'ils ont ensanglantés. La dernière guerre a été effroyable, elle a dépassé toutes les prévisions. Ce ne sont plus des armées restreintes qui ont été aux prises, ce sont des nations entières qui, pendant des années, se sont déchirées.

Et puis, il y a eu des vainqueurs, oui ! qui sont sortis de là avec un grand prestige, avec une force morale agrandie, certes. Mais aussi dans quel épuisement !

Où sont les peuples qui peuvent résister à de telles secousses ? Et quelles craintes n'éprouve-t-on pas quand on les voit dans cet état de faiblesse physiologique, de faiblesse financière, et qu'on se dit que, demain peut-être, faute de quelques précautions, faute d'accords qui les obligent à réfléchir le temps nécessaire pour se détourner de la guerre, ils pourraient être rejetés encore les uns contre les autres dans de pareilles convulsions ! Mais que resterait-il donc de ces malheureux peuples, si une nouvelle guerre survenait ? (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

Je vous le dis simplement, faisant appel à votre raison, à vos cœurs et à votre patriotisme : Locarno, c'est ce qui peut empêcher cela, Locarno, c'est une barrière contre l'irréflexion. Lo-

carno, c'est la nécessité de discuter. C'est pour les peuples la possibilité de se donner une raison de ne pas tomber aveuglément les uns sur les autres.

Ne serait-ce que cela, messieurs, ce serait énorme.

Mais est-ce dire que les précautions effectives n'ont pas encore été prises contre les suprises de la mauvaise foi ? M. Paul-Boncour vous les a indiquées. Le droit de légitime défense subsiste pleinement. Et dans le cas d'arbitrage pour des questions secondaires qui ne sont pas des cas flagrants de guerre, toute une procédure est organisée par l'article 19 du pacte, en vue d'interdire aux deux nations qui sont devant le juge d'aggraver la situation où les a placées l'ouverture du conflit.

Et quant à notre frontière, comment est-elle sauvegardée désormais ? Par le jeu d'une garantie internationale.

Le Rhin devient une frontière internationale. Voilà la vérité. (Aplaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

M. Paul Boncour, rapporteur. — Voilà ce qu'il faut dire.

Le Président du Conseil. — Le traité de Versailles pouvait être supporté avec impatience. Il sortait d'une guerre, d'une victoire ; on pouvait dire, on disait qu'il était imposé par la force, qu'on le subissait, qu'on avait le droit de garder en soi le désir de le lacérer à un moment donné.

Ici, la convention est volontaire. Les frontières sont librement reconnues, les obligations du traité sont pleinement acceptées. A quelles conditions ? direz-vous. Il n'y a pas eu de condition.

Qu'on ait le désir d'en tirer parti ! Mais c'est bien naturel. Nous surveillerons nos intérêts, nous les défendrons contre toute tentative d'empiètement. Nous sommes un pays puissant et clairvoyant. Nous avons des amis autour de nous.

Et maintenant, faut-il craindre que la Société des nations ne se trouve empoisonnée par la présence de l'Allemagne ? Pourquoi ? Il y a des « ex-ennemis », comme disent les traités, qui sont entrées dans la Société des nations et qui voisinent avec les autres nations.

Et sera-ce faire un sort privilégié à l'Allemagne que de l'admettre dans le conseil ? Messieurs, un grand pays comme l'Allemagne, pour que sa collaboration à la Société des nations soit efficace, doit faire partie du conseil. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

On dit : A peine entrés dans la maison, les Allemands essayeront d'imposer des conditions.

Sans vouloir leur être désagréable, je ne dirai pas que nos voisins apportent toujours tout le tact désirable dans leurs discussions. Ils ont leur manière. Je ne crois pas que ce soit la bonne.

Mais dans la Société des nations, il y a une tradition, il y a une atmosphère, il y a un milieu déjà constitué. S'ils y entrent

avec l'intention de troubler tout cela, ils ne se mettront pas dans une très bonne position.

Et puis, là, c'est une sorte d'accord unanime qui doit se faire, Il y a, par conséquent, une collaboration qui s'exerce un peu au-dessus des appétits matériels et des égoïsmes directs. Il y a une nécessité d'accord qui s'impose aux différentes parties participant à ces travaux. L'Allemagne sera bien obligée de s'y adapter, si elle veut y jouer un rôle. Et la France considère que l'Allemagne a un rôle à jouer, dans l'Europe et dans le monde.

Ce qui fait l'équilibre du monde, c'est qu'il y a des peuples différents, avec leur génie propre.

Le Rapporteur. — Très bien !

Le Président du Conseil. — En faire disparaître un ou l'amoindrir au point de lui rendre impossibles les manifestations de sa race et de son génie, dans ce qu'elles ont d'inoffensif pour les autres peuples, ce serait un crime contre l'humanité. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

C'est avec cette pensée que l'on doit se tourner vers l'avenir.

La France n'a-t-elle pas un assez beau bagage d'idées, un assez beau bagage moral ? Je ne parle pas de son patrimoine d'héroïsme, celui-là est incomparable et rien ne peut l'affaiblir. Si c'est une démonstration d'héroïsme qu'elle doit faire, l'histoire en déborde, de ces démonstrations.

Pour être juste, je dois dire que, dans toutes les guerres où la France s'est rencontrée avec l'Allemagne, l'Allemagne a montré, elle aussi, qu'elle était une nation vigoureuse, qui ne manquait pas d'héroïsme.

Les deux nations vont-elles se battre, ainsi, à travers les siècles, éternellement ? Vont-elles toujours se couvrir de deuils et de ruines ? Elles auront créé, sous l'influence des progrès économiques, de magnifiques usines, elles auront organisé des centres de production admirables et, tous les vingt-cinq ans, tous les cinquante ans, le rouleau des armées viendra tout anéantir, les incendies s'allumeront de toutes parts, le sang sera répandu à flot. Non ! (Vifs applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite).

Dans cette trop longue intervention, j'ai seulement voulu dégager l'esprit de Locarno : c'est sous l'influence de cet esprit que j'ai signé.

Avoir eu de telles pensées, je n'estime pas que ce soit indigne d'un bon français. Je ne considère pas que j'aie démérité de mon pays, ni que mon patriotisme ait été amoindri, par le fait que j'ai eu confiance dans la paix, confiance dans la force morale de la France, pour l'organisation de la paix avec le concours des autres peuples, parce que je crois que nous sommes à l'aurore d'un temps nouveau.

L'Europe ne peut pas rester divisée comme elle l'est, ni dans ses intérêts politiques, ni dans ses intérêts économiques. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

Il y a des questions qui obligent les hommes à se connaître, par des contacts, par des conversations.

Se connaît-on quand on se contente de discuter diplomatiquement, à travers l'espace ? La vie est-elle seulement dans un papier, si bien rédigé soit-il ? N'est-elle pas dans l'homme, dans son regard. Dans tout ce qui émane de lui ?

Quand des hommes, sincères, même animés d'un parti pris, même guidés par l'égoïsme national le plus légitime, se sont heurtés, et qu'après s'être tout dit ils se regardent enfin et se comprennent — car il y a une espèce d'intercommunication entre les individus — n'est-ce pas alors que se réalisent les accords vivants, efficaces, ceux dont on peut attendre quelque chose ?

Tous les peuples tentent de se rapprocher. On essaye de faire une Europe qui ne soit pas incohérente, anarchique.

Ne voyez-vous pas que, dans le domaine de la production, c'est l'anarchie ? (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Marcel Cachin. — Tout croule !

Le Président du Conseil. — Ne voyez-vous pas toutes ces immenses usines, qui tournent à plein volant, qui produisent à forces perdues, peut-être au delà des possibilités d'absorption des clientèles ?

Qu'aviendra-t-il, si les peuples ne s'entendent pas, s'ils ne s'organisent pas, si les causes économiques de guerre, de beaucoup les plus certaines et les plus profondes, ne disparaissent pas ? Croyez-vous même que vous aurez la paix sociale ? Non !

Aussi est-il indispensable de s'accorder.

Oh ! il y aura des difficultés. Le soulier de Locarno ne sera pas sans faire souffrir, à certaines heures, le marcheur. Il faudra s'en accommoder. Il s'accommodera lui-même peu à peu.

Mais, moi, j'aurais été au-dessous de ma tâche, ayant l'honneur de représenter le gouvernement, si j'avais eu assez peu de confiance en mon pays pour croire qu'il s'amoindrirait dans sa force morale et matérielle en prenant part à des discussions qui préparent l'Europe de demain.

Alors que les peuples s'organisent pour des temps nouveaux, comment la France, qui, toujours, même aux heures les plus difficiles, les plus troubles, a été à l'avant-garde, montrant la route, se tiendrait-elle dans son coin, enveloppée dans sa victoire, l'œil méfiant et la mine hargneuse ? Allons donc ! Imaginer cette France-là ? Jamais ! (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre).

En participant à tous les accords qui sont susceptibles d'améliorer, non pas sa condition, mais la condition des peuples, la France se montre ce qu'elle est : la France d'hier, d'aujourd'hui

et de demain. (*Vifs applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs. — Les députés siégeant à gauche, à l'extrême gauche et au centre se lèvent et applaudissent longuement. — Le Président du Conseil, de retour à son banc, reçoit des félicitations).*

M. Franklin-Bouillon déclare qu'il a un double devoir à remplir : adresser un appel à tous les membres de la Chambre pour leur demander de voter les accords, dégager brièvement les enseignements que comporte ce débat.

Il lui paraît que la Chambre, dans sa grande majorité, est résolue à voter les accords de Locarno : certes, ils ont des lacunes que le Président du Conseil et le Rapporteur ont loyalement reconnues, mais tous deux ont posé une question à laquelle il est difficile de répondre : que mettre à la place de ces accords s'ils n'existaient pas ?

M. Franklin-Bouillon rappelle qu'il a tenté jadis, désespérément, de mettre son pays en garde contre le traité de Versailles. Ce traité a abouti à une double désillusion financière et politique, la première aboutissant au plan Dawes, la seconde à Locarno.

Le problème de la sécurité, seul en cause aujourd'hui, devait être résolu par la garantie anglo-américaine. Cette garantie ayant manqué, et le protocole, signé par la France seule, n'ayant pu prendre vie, le Président du Conseil a retissé à Locarno la trame partout effondrée. Il faut l'en remercier, tout en réclamant la création d'une inspection permanente des forces militaires dans les zones démilitarisées et d'un contrôle permanent sur les manœuvres à redouter pendant les périodes d'arbitrage. (Applaudissements).

Locarno est une expérience : il faut la tenter, et pour nous et pour l'étranger. (Très bien ! Très bien !)

Mais il y a la question, délicate et importante par ses répercussions, qui est celle de l'élargissement de la Société des nations, et, sur ce point, l'orateur sollicite quelques explications du gouvernement.

M. Briand répond aussitôt à cette invite et, du banc du gouvernement, il fait la déclaration que nous reproduisons intégralement à la 1re page d'après l'*Officiel*.

M. Franklin-Bouillon, reprenant son exposé, signale deux dangers à éviter dans l'application des accords. D'abord, leur champ est trop limité : c'est tout l'ensemble et non seulement une partie « du front diplomatique » qui doit être garanti.

La continuité de la politique anglaise est un fait, la lenteur de vues de l'Angleterre en est un autre. Plus rapidement clairvoyante, quelles pertes de vies humaines n'eût-elle pas évitées ? Il a fallu des hétacombes pour qu'elle comprît que sa frontière était sur le Rhin ; en faudra-t-il d'autres pour qu'elle comprenne aussi qu'elle est sur la Vistule ? (Applaudissements).

La sécurité ne sera née pour l'Europe que lorsque la garantie actuelle sera devenue universelle. (Applaudissements).

Le second danger, c'est que Locarno ne peut vivre qu'avec la bonne foi entière et la bonne volonté de l'Allemagne.

Et dans cette Allemagne, dominée par les mêmes idées que pendant la guerre, dirigée par les mêmes hommes — Hindenburg à la présidence de la République ; les deux kronprinz, l'un à Berlin, l'autre à Munich ; le comte Bernstorff à la Société des nations — M. Franklin-Bouillon essaye d'extraire la pensée intime des masses allemandes.

« Or, dit-il, pas un Allemand qui reconnaisse de plein cœur les frontières fixées par le traité de Versailles ! Pas un parti qui ne proclame le droit imprescriptible de l'Allemagne et de l'Autriche à s'unir ! M. Mussolini a déclaré que cette union serait un cas de guerre immédiat ; la Pologne et la Tchécoslovaquie partagent évidemment cette idée.

« Cependant, il n'est pas un parti de gauche en Allemagne qui ne reconnaisse que, ce rattachement, l'Allemagne a le devoir de le faire. Ensuite, l'Allemagne a été privée de ses colonies par un vol, écrit-on, et elle doit les récupérer, voici le second point. Troisièmement, l'unanimité de l'Allemagne déclare que jamais elle n'acceptera les frontières de l'est.

« Enfin, je ne sais pas s'il y a un seul homme en Allemagne qui accepte du fond du cœur le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, et je défie un homme connaissant vraiment l'Allemagne de prétendre que je ne dis pas la vérité !

« La conclusion, c'est que Locarno ne peut vivre que par la bonne foi des deux côtés et je croirai que les Allemands sont prêts à réaliser votre œuvre, monsieur le Président du Conseil, le lendemain du jour où j'aurai connaissance qu'on a prononcé, à la tribune du Reichstag, un discours comme le vôtre. Ce jour-là, la preuve sera faite. (Vifs applaudissements à droite et au centre) ».

Ces considérations, très applaudies sur les bancs de droite et du centre, amènent *M. Briand* à intervenir de nouveau. Nous reproduisons *in extenso* cette seconde déclaration d'après le *Compte rendu sténographique du Journal officiel :*

Le Président du Conseil. — Mon cher président, permettez-moi de vous dire que je vous ai suivi dans vos derniers développements, qui seraient un peu décourageants...

Le Président de la Commission. — Pas du tout !

Le Président du Conseil. — ... s'il n'y avait pas quelque raison d'avoir des espérances solides.

Si l'acte de Locarno nous apportait seulement un idéal en fait de solutions à des problèmes aussi graves que ceux que vous avez indiqués — et que je ne perds pas non plus de vue, que je n'ai jamais perdus de vue pendant mes négociations — vous pourriez dire que cet apport moral du traité constitue une barrière assez fragile contre des arrière-pensées ou une mauvaise foi systématique.

Le Président de la Commission. — Je ne l'ait pas dit.

Le Président du Conseil. — Mais il n'y a pas que ces barrières morales. Il y a aussi des précautions effectives prises contre une possibilité de mauvaise foi.

Dans une partie de votre discours, vous disiez :

« Ah ! si la Grande-Bretagne, en 1871, avait eu une conception exacte de la véritable situation en Europe,ce qui est arrivé ne se serait pas produit.

Et vous ajoutiez : « Si, en 1914, elle avait senti qu'après tout la cause de la France devait être forcément la sienne et si elle avait parlé à temps, ce qui est arrivé ne serait pas arrivé ».

Puisque cette fois, et d'avance, elle parle ; puisque cette fois et d'avance,elle met son épée dans le plateau de la balance pour tous les cas où il y aura injustice et mauvaise foi, il y a quelque raison d'en éprouver un sentiment de sécurité. (Applaudissements).

Quand vous me dites que le peuple allemand est assez peu disposé à admettre comme définitifs les résultats de cette guerre, il ne faut pas oublier qu'à la fin de toute guerre il y a eu des vainqueurs et des vaincus et que l'état d'esprit du vaincu ne peut pas être exactement celui du vainqueur.

Il y a une certaine période pendant laquelle subsistent des rancœurs,des ressentiments,des espérances,peut-être malsaines, et qui pourraient engager ceux qui les forment dans la voie de nouveaux conflits sanglants.Tout cela,il faut un assez long effort pour le dissiper.

Mais celui qui est qualifié pour faire cet effort, c'est le vainqueur ! (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite).

M.Franklin Bouillon.— Nous sommes d'accord.

M. Join Lambert. — Le vainqueur qui est en même temps la victime !

Le Président du Conseil. — Dès lors qu'il a chassé de son esprit toute arrière-pensée, dès lors qu'il veut vraiment la paix, dès lors qu'il a renoncé à toute entreprise suspecte, dès lors enfin qu'il n'a qu'une idée, la paix, le travail dans la paix, c'est à lui de dire au vieil ennemi séculaire : cette dernière guerre, par l'étendue de ses atrocités,ne vous a-t-elle pas montré qu'enfin il faut en finir ? (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche). Ne comprenez-vous pas qu'il y a dans les qualités comme dans les défauts des peuples matière à des associations utilisables pour l'œuvre de la paix ?

C'est une chose honorable que la France victorieuse tienne ce langage.

Que tous les Allemands soient dans l'état d'esprit que vous disiez ? Non ! Je connais des Allemands qui se sont tournés vers un autre avenir, qui le manifeste même avec un certain courage, en exposant leur vie. Leur parole finira par être entendu, si elle peut, s'appuyer sur des faits,si les avantages moraux et matériels de l'acte de Locarno sont placés sous leurs

yeux, si, enfin, par des contacts d'intérêts réglés en collaborations, on développe au jour le jour ce sentiment que l'ère des guerres peut-être enfin close, que c'en est assez de ces actes de barbarie,qui ne répondent plus à l'intérêt des peuples.(Applaudissements à gauche et l'extrême gauche).

Je ne vous dis pas que cette démonstration pourra être accueillie aujourd'hui, ni demain, ni après-demain, mais c'est à nous de la poursuivre, tout en gardant notre vigilance, l'œil toujours ouvert,l'oreille toujours tendue.(Très bien ! Très bien ! à gauche et au centre).

Le Président de la Commission. — Je suis pleinement d'accord avec vous.

Le Président du Conseil. — Nous devons le faire en toute clairvoyance, avec aussi la pleine conscience de votre force : la France, qui est sortie glorieusement d'une guerre aussi effroyable, n'a pas le droit de douter d'elle-même. Elle peut, sans danger, inviter d'autres peuples à la paix, en donnant hautement l'exemple qu'elle aspire elle-même à cette paix, profondément et de tout son être. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

Et comme *M.Franklin-Bouillon* se déclare d'accord avec la pensée du Président du Conseil, le communiste *Berthon* riposte : « Mais,à la commission,M.Franklin-Bouillon s'est prononcé pour la politique des « deux poings fermés ». Voilà qui montre la valeur d'une convention d'hypocrisie ! ».

— Parole inadmissible ! proteste énergiquement *le président Herriot*. La France ne signe pas hypocritement !

De vifs applaudissements sur tous les bancs soulignent cette protestation, et *M. Franklin-Bouillon* y joint la sienne, un peu dédaigneuse, contre l'interprétation fausse de son opinion par des hommes « qui regardent plus volontiers vers l'étranger que vers leur pays ». (Applaudissements).

Il a seulement soutenu devant la commission la thèse de la prudence et de la vigilance, thèse qui paraît fort raisonnable quand on se souvient que le président du conseil bavarois, parlant de Locarno,a dit qu'il préférait « la politique qui ferme le poing dans la poche pour le sortir un beau jour ». (Exclamations à droite). Raisons de veiller, non de désespérer !

M. Franklin-Bouillon, estimant qu'il ne peut y avoir, dans de telles circonstances, deux politiques : une de gauche et une de droite, mais une seule politique nationale, conclut dans un beau mouvement :

Avons-nous le droit de nous entre-déchirer dans l'état actuel du pays et du monde ? (Applaudissements à droite et au centre). Sommes-nous donc dans une situation si favorable que nous puissions nous permettre de nous battre perpétuellement entre nous ? (Applaudissements à droite et au centre).

Au lendemain de la guerre, l'unanimité du monde croyait à cette vérité : la France a été abominablement attaquée. Il a suffi

que certains hommes entreprissent en France une campagne afin de rechercher les responsabilités de la guerre pour que, s'appuyant sur des textes d'origine française, l Allemagne prétende engager la responsabilité de la France dans le déchaînement du conflit.De telles entreprises ne sont-elles pas un crime contre le pays ? (Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche).

Depuis des années, une campagne abominable est poursuivie contre le prétendu impérialisme de la France.

Savez-vous quel est le résultat ?

A l'heure actuelle, aux Etats-Unis, chaque fois que nos négociateurs cherchent à régler la question de la dette,des sénateurs américains répondent : « Nous réclamons notre argent, puisque des Français reconnaissent eux-mêmes qu'il ne sert qu'à entretenir des armements disproportionnés ».

C'est d'ici que le poison est venu. Le malheur de nos compatriotes, c'est qu'ils vivent trop repliés sur eux-mêmes, sans se préoccuper de ce qui se passe au delà des frontières.

Permettez à un homme qui a longtemps vécu à l'étranger de vous dire que, à la base de toutes les calomnies dirigées contre la France, il y a toujours une parole ou un écrit imprudent d'un Français ! (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite).

Ne perdons pas de vue l'unité de la nation. C'est comme cela qu'a été établie la France de la Révolution.

La France n'a qu'un but : la justice dans la paix. Elle n'a qu'une méthode ; la droiture dans l'union. C'est pour cela que ceux qui se sont sacrifiés sont morts. Ce sont eux qui nous commandent notre devoir. Nous obéirons. Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite).

La haute silhouette de *M. Maginot* apparaît à la tribune.

Tout net, l'orateur déclare que ses amis de la Gauche républicaine et démocratique et lui ne ratifieront pas les accords, « même après l'admirable discours du Président du conseil ». Certes, ils ne sont pas adversaires systématiques de la politique qui tend à asseoir la paix sur des pactes internationaux, ils ne voteront donc pas contre les accords, mais il ne peuvent voter pour. Dans l'Europe actuelle, la politique de Locarno ne peut suffire à garantir la paix : il faudrait qu'elle fut accompagnée d'une politique de défense nationale ferme et vigilante. Or, les partisans de Locarno sont les partisans de la réduction de notre effort militaire ; et ce qui inquiète M. Maginot, c'est justement cet état d'esprit.

Au même instant où vous demandez, en engageant sans doute votre responsabilité, la ratification des accords, M. le Ministre de la guerre ne pose pas la question de confiance sur des crédits pour la convocation des réservistes. (Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à

l'extrême gauche) bien qu'ils soient absolument indispensables pour le maintien de l'armée et l'instruction militaire.

Nous avons l'impression que la politique de Locarno n'a pas pour contre-partie la politique militaire que nous jugeons nécessaire.

Tous ceux qui poussent au désarmement prennent pour prétexte ces accords. Ce qui m'inquiète, c'est moins le texte des accords qu'un certain état d'esprit. Vous vous félicitez de cet état d'esprit. Je ne partage pas votre enthousiasme.

Il est, en effet, fort différent en France et en Allemagne, l'état d'esprit avec lequel sont accueillis les actes de Locarno. La France songe à une sorte de désarmement moral, qui serait bientôt suivi d'un désarmement matériel. C'est là ce que certains veulent et c'est précisément ce que nous redoutons.

En Allemagne, l'esprit créé par les accords pousse aux ambitions nouvelles.

L'esprit de Locarno fait songer à cette divinité à deux visages qui joue un certain rôle dans l'histoire de Rome.

Du côté de la France, le visage est serein et détendu. Du côté de l'Allemagne, il est agressif et menaçant.

Vous qualifiez de confiance cet état d'esprit. Or, en Allemagne, cette confiance c'est l'ambition de nous dépouiller des derniers droits que nous tenons du traité, alors qu'en France la confiance se traduit par une vigilance qui sommeille.

Voilà qui nous angoisse. L'Allemagne ne désarme pas. Elle poussait inlassablement, sous la direction de Geissler et von Seekt, la réorganisation de l'armée. Quel que soit le parti au pouvoir, tous s'accordent, outre-Rhin, pour continuer à confier à ces deux hommes la reconstitution des forces militaires du Reich.

Eh bien ! en face d'une Allemagne qui reste toujours aussi menaçante à notre égard, comme le disait tout à l'heure M. Franklin-Bouillon, j'ai peur que les accords de Locarno ne fassent tomber de nos mains les armes qui nous sont nécessaires. C'est une des raisons essentielles pour lesquelles nous ne pouvons pas ratifier ces accords.

Autre sujet d'inquiétude : il n'est pas douteux que les Allemands se serviront des lacunes du texte pour essayer d'obtenir la réduction des délais de notre occupation de la Rhénanie. L'orateur n'accepte pas de renoncer à l'élément de sécurité qu'est pour la France la garde sur le Rhin. (Applaudissements à droite).

En terminant, M. Maginot tient à bien préciser la signification de l'abstention de ses amis :

M. Maginot. — Nous ne voterons pas contre ces accords, car nous ne voulons pas nous dresser contre une tentative qui s'inspire d'un désir de paix, auquel nous rendons hommage.

Nous nous abstiendrons donc pour signifier que nous ne vou-

lons pas décourager les bonnes volontés, mais que nous n'avons pas confiance.

M. Lenoir. — C'est la même attitude que vous aviez adoptée pour le traité de Versailles.

M. Maginot. — Oui, parce que vous et moi, nous n'avons pas voulu alors voter contre un traité qui nous ramenait l'Alsace et la Lorraine, mais que nous ne voulions pas voter, non plus, pour un traité qui n'assurait ni nos réparations ni notre sécurité.

M. Lenoir. — Mais je voterai, moi, les actes de Locarno.

M. Maginot. — Nous ne pouvons pas voter les accords de Locarno, car ils conduisent au désarmement de la France en face d'une Allemagne qui ne désarme pas, car ces accords supposent de la part du Reich une bonne volonté dont le moins qu'on puisse dire c'est que nous n'avons jamais eu l'occasion d'en recevoir les preuves.

Peut-être exploitera-t-on notre attitude pour nous représenter comme des ennemis de la paix : nous ne le sommes pas, personne, du reste, ne l'est en France. (Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche).

La paix, comme le patriotisme, n est le patrimoine d'aucun parti : nous avons horreur de la guerre et nous avons des raisons pour cela. Nous ne voulons pas voir recommencer la guerre, et c'est pourquoi nous voulons prendre des garanties contre elle.

Je ne souhaite qu'une chose, c'est que les événements vous donnent raison et nous donnent tort.(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre).

Cette intervention de M. Maginot ramène à la tribune *M. Paul-Boncour*, rapporteur, qui tient avant la clôture du débat à dissiper toute équivoque, car la majorité ne peut laisser dire que le pacte diminue en quoi que ce soit la défense nationale :

Je ne veux pas, dit-il, nous ne voulons pas être considérés comme de généreux rêveurs. Un homme politique, surtout un homme politique de ce pays et de cette heure, n'a pas le droit de rêver. (Très bien ! Très bien ! à gauche). Il a sous les pieds le sol de sa patrie, et son souci principal doit être d'épargner à son pays une troisième invasion en un demi-siècle. (Applaudissements).

Et si, non pas le cœur léger — l'épithète a un trop lourd passé historique pour qu'on veuille la reprendre à son compte, et puis, on ne sait pas quel sera le déroulement des événements — mais en connaissance de cause, ayant pesé ses responsabilités, si la commission prend celle de la ratification, c'est que la convention de Locarno, d'une part, ne nous enlève rien, de l'autre, nous donne sur le Rhin quelque chose de considérable, et à l'est de l'Europe quelque chose de moins fort, mais de supérieur encore à ce qui existait avant. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

Le pacte ne nous enlève rien. N'essayez pas de mettre les accords de Locarno en contradiction avec le souci que nous devons garder de notre défense nationale, n'essayez pas non plus de lier certaines formes militaires déterminées à ce souci. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions au centre et à droite).

Le pacte ne vous enlève rien, et il vous donne sur le Rhin ce à quoi ont tendu passionnément tous les régimes : la République vous apporte aujourd'hui cette frontière militaire du Rhin que tous les gouvernements qui l'ont précédée ont vainement cherché à posséder. (Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite). Et elle vous l'apporte sous la forme la plus sûre et la plus permanente peut-être, puisqu'elle est conforme au droit des peuples.

Ne dites pas que Locarno n'ajoute rien aux traités antérieurs. L'article 20 n'avait pas à beaucoup près la signification qu'a la signature de l'Angleterre au bas de Locarno. L'article 20, c'était un engagement collectif, dont l'exécution dépendait des autres signataires, et qui ne pouvait être séparé des articles 15 et 16 du Covenant.

Locarno, c'est beaucoup plus précis ; c'est la garantie individuelle des nations signataires qui disent : le jour où sera violée la neutralité de la rive gauche du Rhin, nous serons à vos côtés avec toutes nos forces (Très bien ! Très bien !)

Pour les pactes orientaux, M. Paul-Boncour reconnaît qu'ils sont plus faibles que le pacte rhénan, mais du moins ont-ils l'avantage de faire régner, dans cette partie de l'Europe où le ciel est plus sombre, l'idée d'arbitrage, cette idée qui apporte à la conscience de l'orateur un apaisement singulier. Et il conclut :

On a dit de certaines hypothèses de Locarno qu'elles donnaient froid dans le dos. Eh bien, j'ai eu froid dans le dos quelquefois à l'idée que le pays serait peut-être amené à s'engager au loin sans être sûr que l'Europe lui prêterait assistance. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche et sur divers bancs au centre).

L'avantage de l'arbitrage, c'est que, outre la diminution des frictions, il apporte une certitude : le jour où le refus d'arbitrage ou le refus d'une sentence d'arbitrage déchaînerait un conflit, l'agresseur serait si clairement désigné que l'article 16 du pacte devrait jouer et que la France obtiendrait l'aide de l'Europe. (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Voilà pourquoi je demande à une majorité, que je souhaite le plus large possible au point qu'elle incarne la République elle-même, de ratifier les accords de Locarno. Après le retour de l'Alsace et Lorraine à la France, la République s'ajoutera un nouveau titre à la reconnaissance de l'histoire en votant le pacte de Locarno. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Sur quoi, la discussion générale est close ; la Chambre passe à la discussion de l'article unique, et c'est alors le défilé obligatoire des députés qui veulent expliquer leur vote et celui de leurs amis.

C'est d'abord *M. Biré* (droite), qui, n'ayant pas oublié le « chiffon de papier » de 1914, ne ratifiera pas les accords.

M. Paul Simon (démocrate) les votera parce qu'il est partisan résolu des traités d'arbitrage, mais il ne considère pas pour autant la paix comme définitive et Locarno ne doit pas être un narcotique.

M. Jean Fabry remercie le Président du Conseil des magnifiques paroles de paix qu'il a prononcées. Il déclare que beaucoup de ses amis voteront les accords : d'autres s'abstiendront ; il sera de ceux-là ; mais une fois les accords ratifiés, l'orateur s'engage à aider de toutes ses forces la semence de paix à porter ses fruits. Il marchera donc, avec le Président du Conseil, sur la route de Locarno, mais en prodiguant les paroles de vigilance et en prévenant ses compagnons des dangers des tournants. (Applaudissements).

M. Madelin, très écouté, fait la déclaration suivante au nom du groupe de l'Union républicaine démocratique :

M. Louis Madelin. — Les membres du groupe de l'Union républicaine démocratique ont autant et plus qu'aucun de leurs collègues l'horreur de la guerre. (Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.) Ils comptent dans leurs rangs beaucoup de représentants des régions qui ont le plus souffert de la guerre. Ils sont résolus à collaborer à toutes les mesures qui assureront la sécurité de la France et le maintien de la paix en Europe.

Mais ils estiment que si les accords de Locarno peuvent avoir d'heureux résultats, les garanties qu'ils nous offrent ne compensent point les inconvénients graves et dangereux qu'ils comportent.

L'acte de Locarno met, en cas d'agression sur le Rhin, le sort de la France entre les mains de la Société des Nations.

La nécessité d'y réunir l'unanimité pour désigner l'agresseur est grosse des pires complications. Les lenteurs de la procédure nous font craindre une attaque brusquée et, finalement, le triomphe de la force.

D'autre part, nos alliées naturelles, la Pologne et la Tchécoslovaquie, se trouvent privées des garanties les plus nécessaires, alors que c'est de leur côté qu'il faut redouter les complications les plus dangereuses.

L'acte de Locarno ne présente pas les garanties que nous aurions obtenues d'un système d'alliances. S'il s'agissait d'un terrain d'entente avec nos voisins vaincus, nous voterions volontiers les accords. Mais le présent dans Locarno nous angoisse moins que le passé qu'il consacre et l'avenir qu'il prépare. (Applaudissements à droite).

Depuis six ans, sauf au moment de l'occupation de la Ruhr, nous avons toujours renoncé aux bénéfices de notre victoire. Les accords de Londres ont consacré le plus grave de ces abandons. Les accords de Locarno proclament et consomment la faillite de de la victoire.

Nos alliés d'hier ne sont plus nos alliés. Ils deviennent pour nous des arbitres, et, en quelque sorte, les maîtres de nos destinées. Les vaincus entrent en privilégiés dans le Conseil de la Société des Nations, alors pourtant qu'ils n'ont pas satisfait à leurs obligations. (Applaudissements à droite).

Locarno consacre la perte de notre victoire. (Interruptions à l'extrême gauche et à gauche). Nous sommes partisans de la conciliation, mais l'expérience d'un passé récent est devant nous.

L'abandon de la zone de Cologne coïncide étrangement avec l'acte de Locarno. Déjà en Allemagne, on réclame l'évacuation de la rive gauche du Rhin. (Applaudissements à droite.) D'autre part, l'Allemagne est à peine admise à la Société des Nations qu'elle prétend en refuser l'entrée à d'autres puissances.

Nous redoutons surtout que, représentés à tort comme nous garantissant contre tout danger et exploités par certains partis contre notre institution militaire (Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche), les accords de Locarno ne favorisent des abandons dont nous percevons déjà les lamentables indices.

Tout en rendant justice aux efforts faits à Locarno par nos représentants afin de tirer d'une situation fâcheuse quelques avantages pour notre pays, les membres de l'Union républicaine démocratique ne peuvent s'associer à un acte dont les avantages ne compensent pas les abandons passés et ceux qu'ils semblent devoir entraîner dans l'avenir. (Applaudissements à droite).

Le parti communiste, par la voix de *M. Clamamus*, proclame qu'il votera contre les accords parce qu'ils contiennent plus de germes de guerre que de semences de paix, et surtout parce qu'ils visent indirectement, sous l'influence anglaise, au renversement du régime soviétique.

M. Pfléger (Haut-Rhin) voterait volontiers la ratification s'il avait la conviction qu'en signant les accords les Allemands sont décidés à entrer dans la communauté européenne en collaborateurs et non en maîtres ; mais il n'a pas cette conviction ; au contraire, tout laisse croire que l'opinion publique allemande considère la perte de l'Alsace et de la Lorraine comme provisoire. Donc, M. Pfléger s'abstiendra.

Courte déclaration de *M. Charles Bertrand*, qui votera contre parce qu'il ne peut faire un acte de foi dans l'honnêteté allemande.

Puis, c'est *le commandant Brocard*. Deux mots, mais utiles :

« Les accords de Locarno, dit-il, expriment magnifiquement l'intention de la France, et je les voterai avec toutes les réserves cependant qu'ont exprimées les auteurs mêmes du pacte. J'y ajoute celle-ci : qu'il appartient aujourd'hui à ces derniers de prendre l'engagement formel d'obtenir de leur majorité et de l'assemblée tout entière le vote des projets qui nous assureront la force nécessaire à notre sécurité. (Applaudissements au centre) ».

M. Louis Rollin, avant de voter les accords, tient à poser une question au Président du Conseil : celui-ci a déclaré qu'il n'y avait aucune relation entre le pacte de Locarno et l'évacuation de la zone de Cologne. Or, depuis 1919, tous les chefs de gouvernement, y compris M. Herriot, ont affirmé que les délais d'évacuation de cette zone n'avaient pas commencé à courir. Dans ces conditions, comment se fait-il que cette zone ait été évacuée en 1926 ?

Cette question précise amène *le Président du Conseil* à intervenir dans le débat pour la troisième fois.

Le Président du Conseil. — Vous savez, Messieurs, que la zone de Cologne était en grande partie occupée par les troupes britanniques. La décision à prendre n'appartenait pas à la France seule, mais à la Grande-Bretagne, à la Belgique et à la France réunies.

Ce qu'on oublie trop souvent, quand on envisage la situation entre l'Allemagne et nous, c'est que le traité de Versailles est un traité conclu solidairement par les alliés et qu'il ne suffit pas que la France l'interprète dans un sens pour que cette interprétation s'impose aux autres.

Le marquis de Baudry d'Asson. — Et M. Briand pense toujours comme l'Angleterre.

Le Président du Conseil. — Ce qui arrive lorsqu'on persiste à vouloir imposer son interprétation, c'est que l'on se trouve isolé ; or, l'isolement est une situation dans laquelle je ne voudrais pas laisser mon pays.

Par conséquent, la question de l'évacuation de Cologne n'a rien à voir avec les accords de Locarno. Cette question a été traitée sur son plan distinct par la conférence des ambassadeurs, laquelle a pris la résolution qu'il lui appartenait de prendre.

Et puisque vous m'avez invité à parler, je pose cette question, après avoir entendu toutes les réserves et toutes les critiques formulées contre les accords de Locarno : si, en 1914, à la veille de la guerre, nous avions eu la garantie de l'Angleterre et de l'Italie, si nous avions eu la certitude de trouver à nos côtés, en cas d'agression, outre l'Angleterre et l'Italie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, je vous le demande, croyez-vous que l'Allemagne, quelles que fussent ses arrière-pensées, aurait osé déclarer la guerre ? (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

Voilà le problème. Voilà toute la question. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

M. Camille Blaisot. — Cela prouve que les alliances... (Interruptions à gauche. — Bruit).

Le Président du Conseil. — Des alliances ? Il faudrait tout de même être logique ! On ne peut pas à la fois pratiquer une politique d'isolement et rechercher des alliances.

Nous avons eu ici, en 1921, des débats émouvants sur ces questions, et je me rappelle bien ce qu'on me reprochait alors, quand je disais : je ne ferai rien sans accord avec nos alliés.

On me posait ici des questions tragiques. On me disait : « Faites jouer automatiquement les sanctions », c'est à-dire : agissez seuls, sans nos alliés. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre). Que de fois ai-je dû subir cette pression !

Oh ! vous ne pouvez pas avoir oublié ces débats ! (Interruption à droite).

Le marquis de Baudry d'Asson. — Certainement ! Et j'ai eu alors l'occasion de vous dire ce que je pensais de votre politique de perpétuelle abdication. (Interruptions et bruit à l'extrême gauche).

Le Président du Conseil. — Je me suis toujours refusé à une telle politique, et, lorsque, à la suite de circonstances qui avaient entraîné la France à certains actes, j'ai vu qu'il en résultait pour elle de l'isolement, alors que certaines formations diplomatiques allaient soustraire l'Allemagne à son isolement et la placer en face de nous dans un groupement peut-être redoutable, j'ai considéré que je rendrais un service à mon pays en le rapprochant des nations susceptibles de garantir la zone démilitarisée du Rhin.

J'estime que les accords de Locarno, en plaçant la France dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, lui ont rendu un grand service, et que la paix a trouvé là des garanties nouvelles.

Et puisqu'un Alsacien est venu exprimer son sentiment à cette tribune, qu'il me permette de lui dire : s'il y avait une guerre demain, c'est son pays qui en supporterait le poids le plus immédiat, c'est son pays qui serait le premier ravagé.

Plusieurs voix à droite. — M. Pfléger l'a dit !

Le Président du Conseil. — Oui, il l'a dit. Eh bien ! dans la signature des accords de Locarno, le chef du gouvernement français a été, avant tout, guidé par son désir d'épargner à nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine les effroyables ravages de la guerre. Si des français doivent se féliciter des garanties inscrites dans l'acte de Locarno et qui n'existaient pas auparavant, vous m'entendez, ce sont, avant tout, les Français d'Alsace et de Lorraine. (Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême-gauche).

J'ai confiance dans le bon sens, dans le patriotisme éclairé de

nos compatriotes de l'est pour leur faire comprendre, avec tout le reste de la France, que les meilleures garanties de la sécurité et de la paix sont dans les accords de Locarno.

Ces accords n'impliquent nullement une obligation d'espérance aveugle. Je l'ai déjà dit : on devra continuer à surveiller attentivement les intérêts proprement français. Mais, du moins, la France aura fait la démonstration de la bonne volonté qu'elle apporte à épuiser toutes tentatives pour nous garer des risques d'une nouvelle guerre.

Avez-vous pensé, messieurs, à ce que serait demain si les événements devaient s'enchaîner librement sans que les peuples, pour les contrôler, pussent bénéficier d'aucune procédure dilatoire ? Avez-vous pensé à ce que serait une nouvelle guerre, avec les atrocités que la science prépare ? Croyez-vous qu'il suffise de se croiser les bras sur un traité pour avoir réglé une situation comme celle de l'Europe actuelle ? (Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche).

Et pourtant, à vous entendre, de ce côté, si vous suiviez aujourd'hui votre inclination, vous préféreriez que l'acte de Locarno n'existât pas.

Cet acte disparu, qu'auriez-vous donc, s'il vous plaît ? Quelle serait la situation de la France ? Des alliances ? Avec qui ? (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

M. Louis Marin. — Nous nous sommes expliqués là-dessus, monsieur le Président du Conseil.

Le Président du Conseil. — Quand vous envisagez ces politiques d'alliances, vous disposez des pays à votre aise.

M. Charles Desjardins. — Et vous de la paix !

Le Président du Conseil. — ... et un peu facilement. Il n'en est pas moins vrai qu'à d'autres heures, vous leur dites, à ces mêmes pays, de dures vérités. Vous les faites apparaître comme dominés par l'égoïsme et toujours prêts à sacrifier à leurs propres intérêts ceux de leurs alliés.

Et quand vous avez eu, pour ces pays, des paroles aussi peu obligeantes, vous disposez librement d'eux pour je ne sais quelles alliances idéales que vous appelez au service de votre politique, mais qui ne sont certainement pas dans la réalité. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre).

M. Louis Marin. — Monsieur le Président du Conseil... (Interruptions à l'extrême gauche).

Ce ne sont pas vos cris qui nous feront taire. Je demande la parole.

Le Président du Conseil. — J'ai considéré et je considère encore que lorsque, au bas d'une convention consacrant la démilitarisation de la Rhénanie et la plaçant sous la garantie de l'Angleterre et de l'Italie, il y a la signature de ces deux puissances, je n'ai pas le droit de suspecter leur bonne foi. Je crois à leur

parole. Je crois qu'elles ne chercheraient pas à élucider leurs engagements, si une agression était dirigée contre nous. La Belgique est là pour dire que l'Angleterre a tenu sa parole dans des circonstances semblables. (Vifs applaudissements).

M. Edouard de Warren. — Et si l'attaque commence par la Pologne ?

Le Président du Conseil. — Du fait que les puissances signataires se sont engagées à défendre contre toute tentative d'agression une zone déjà protégée par sa démilitarisation, je dis que notre sécurité s'en trouve accrue.

Lorsque, à l'est, où la frontière ne comportait pas de zone démilitarisée, un accord, signé de l'Allemagne, intervient qui reconnaît que les droits d'un Etat ne peuvent être modifiés que de son consentement et qui oblige les gouvernements à soumettre leurs conflits à une procédure de règlement pacifique, je dis que cet accord est une nouvelle garantie de paix qui n'existait pas auparavant. (Interruptions à droite).

Se livrer à des hypothèses pour se donner une raison valable de ne pas voter les accords (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche) c'est trop facile. Pourquoi dire à l'avance qu'on conduit le pays au désarmement ? Le désarmement est inscrit dans le pacte de la Société des nations, dans le traité de Versailles. La question était posée bien avant Locarno. Le président Herriot, le président Painlevé et moi-même l'avons toujours liée étroitement à la question de sécurité. En quoi le pacte de Locarno change-t-il rien à ces dispositions ?

Vous avez dit aussi que le pacte de Locarno désarme les esprits. Pourquoi voulez-vous qu'il désarme les esprits ? Il les tourne seulement vers la paix, cela certainement. C'est l'intérêt de notre pays. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Pour avoir la paix et pour la garder, je l'ai dit et je le répète, il faut la vouloir, il ne faut pas en douter constamment. Il ne faut pas avoir toujours dans l'esprit la seule pensée de sa fragilité. Il faut prendre nos précautions, mais il ne faut pas toujours penser que ces précautions seront insuffisantes à nous garer de la guerre. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions à droite).

M. About. — Tous ceux qui l'on faite en ont horreur.

M. Charles Bertrand. — Nous avons de meilleures raisons que vous de la détester.

M. Edouard de Warren. — Nous l'avons vue de plus près que vous.

M. Renaud Jean. — Et le Maroc.

Le Président du Conseil. — Monsieur Bertrand, permettez-moi de vous dire autre chose.

J'ai participé à ses débats où j'ai entendu parfois des paroles qui dépassaient sans doute la pensée de leurs auteurs, mais qui ne m'en ont pas moins fait frémir.

Vous dites : « Tout le monde a horreur de la guerrre. Tout le monde veut la paix ». C'est certain.

M. Bussat. — Alors ?

Le Président du Conseil. — J'ai tout de même entendu parfois à cette tribune des discours qui se ressentaient un peu trop de surexcitation d'esprit à laquelle peuvent conduire, à certains moments et sous l'empire de certaines circonstances, des discussions trop passionnées, comme telle discussion, en 1921, où l'on entendait : « Il faut remettre ça ».

J'ai encore ces paroles dans les oreilles.

M. Maginot. — Qui a dit cela ?

Le Président du Conseil. — Je vais vous faire un aveu. Si j'avais pensé que les accords de Locarno dussent rencontrer une telle résistance et soulever de telles objections — il fallait un certain courage pour s'engager dans cette voie — je ne vous cache pas que de nouveaux obstacles se seraient dressés sous mes pas...

M. de Baudry-d'Asson. — C'était l'aboutissant logique de votre politique.

Le Président du Conseil. — ...parce que je sais ce qu'un accord comme celui-là peut produire dans mes mains, je ferai tout pour en tirer tout le bénéfice possible, dans le sens de la paix, sans que mon pays soit inquiété.

On a employé tout à l'heure un adverbe qui ne m'a pas choqué, parce qu'il a toute sa portée dans ce pays. On m'a rappelé que je suis là « provisoirement ». Oui. Eh bien, je souhaite ardemment, dans l'intérêt de mon pays, être remplacé à mon poste par des hommes qui aient toujours le même sentiment que moi (Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche), c'est-à-dire qui veuillent tirer de ces conventions tout ce qu'il est possible d'en tirer pour la paix.

Mais comme tout est fragile et comme les circonstances sont redoutables, et comme on peut se laisser entraîner, si l'on n'a pas une foi suffisante, par un pessimisme excessif, à des gestes irréparables, je souhaite que ceux qui viendront après moi, et surtout ceux qui n'auront pas voté ces accords, sachent, avant de les manier, faire sur eux-mêmes tout l'effort nécessaire pour débarrasser leur esprit des nuages qui l'encombrent encore aujourd'hui. (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Je souhaite cela pour eux et je le souhaite pour mon pays. Mais, moi, à la fin de ce débat, au moment où l'on va donner une approbation solennelle, historique à ces accords, malgré tout ce que j'ai pu entendre dire, je garde la conscience tranquille : je sais qu'en les négociant, en les signant, en les faisant adopter, j'aurai rendu à mon pays un service signalé — si c'est rendre à son pays un service que de lui préparer les

voies de la paix. (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre).

A ce moment, *le président* fait connaître qu'un des orateurs inscrits pour expliquer son vote, M. Hueber (communiste du Bas-Rhin), a manifesté son intention de parler en alsacien. Il y a, explique-t il, un précédent : le même M. Hueber a été autorisé par la Chambre à parler alsacien, à la condition de déposer préalablement sur le bureau une traduction qui permette à la Chambre d'exercer son contrôle.

La parole est donnée, dans ces conditions, à *M. Hueber*, qui prononce une déclaration en dialecte alsacien. Mais, comme il semble la prolonger à plaisir, des protestations s'élèvent sur de nombreux bancs.

M. Herriot intervient avec autorité :

Le président. — J'ai accordé à M. Hueber les cinq minutes auxquelles il avait droit pour expliquer son vote. J'ai prié la Chambre de bien vouloir l'écouter pour des raisons qu'elle a senties : il ne faut pas laisser croire aux populations d'Alsace et de Lorraine que nous commettons l'injustice de confondre le dialecte alsacien et l'allemand. (Très bien ! Très bien !)

D'ailleurs nous nous rappelons tous la parole : « Ils parlent alsacien, mais ils pensent en français ». (Vifs applaudissements).

Mais M. Hueber a maintenant épuisé son droit. S'il ne se rendait pas à l'invitation que je lui adresse, je lui retirerais la parole et, au besoin, je suspendrais la séance.

Monsieur Hueber, vous avez parlé déjà cinq minutes. Voulez-vous maintenant prononcer quelques mots en français ?

M. Hueber. — Non ! (Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Réclamations et bruits sur divers bancs).

Le Président. — M. Hueber n'a plus la parole. La séance est suspendue. (Applaudissements).

A la reprise — vingt minutes après, — *M. Brémond*, faisant fonctions de secrétaire, donne lecture de la traduction du discours de M. Hueber. Celui-ci y déclare que l'on doit demander aux peuples leur avis lorsqu'on dispose d'eux. A Versailles, on n'a rien demandé aux ouvriers et aux paysans d'Alsace, qui n'ont pas confiance dans la paix des diplomates et des capitalistes.

M. Herriot tient à relever de telles paroles :

Le Président. — Puisque ces paroles figureront au procès-verbal, on trouvera naturel que le président rappelle à nos frères d'Alsace que les soldats si nombreux qui sont morts pour les ramener au foyer de la patrie ont accompli par leur sacrifice le geste le plus noble et d'un tel désintéressement qu'il n'est vraiment pas permis de le soupçonner. (Vifs applaudissements à droite, au centre, à gauche et à l'extrême gauche).

L'incident est clos.

Deux mots de *M. Marin*. Puis on entend encore *M. Peirotes*, socialiste alsacien, qui votera « des deux mains », et enfin, la ratification des accord de Locarno est mise aux voix.

Le scrutin a lieu au milieu de la plus vive animation.

Par 413 voix contre 71, après pointage, la ratification de Locarno est adoptée.

SPEECH OF THE BRITISH FOREIGN MINISTER SIR AUSTEN CHAMBERLAIN AT A MEETING OF THE LEAGUE OF NATIONS PARLIEMANTARY COMMITTEE, LONDON, MARCH 1, 1926.

(The Times, March 2, 1926)

Sir Ellis Hume-Williams, K.C., who presided, explained that the resolution unanimously adopted by the Committee a week ago against any increase in the permanent membership of the Council at the present time, apart from the admission of Germany, had been passed because the Committee believed that changes of great moment affecting the future of the League were under consideration on which the Government as a whole would have to take a vital decision. The last thing any member of the Committee had in mind was to cast any sort of reflection on the Foreign Secretary.

Sir Austen Chamberlain said that the differences which existed regarding this matter were differences, not of principle, but as to the method by which the ends common to all supporters of the League of Nations should be attained. He appealed for some latitude for the man who must conduct the negotiations, and who, by the nature of his office, was in closer touch with all the Governments concerned than men outside the Cabinet could be. It was out of the question for him, as a member of the League Council, to adopt the attitude of a dictator. If he was to secure the adoption of the course he believed to be best, he must secure it by persuasion. Having repeated that his Majesty's Government had not yet decided their course, and that he had taken no decision on this or any question when passing through Paris at the end of January, the Foreign Minister traced the development of the Council up to this point, recalling previous discussions at the Council and in the Assembly. There was no question of the proposal having been sprung upon the world. There was, moreover, a real case for consideration of the composition of the Council. The demand that the practice of re-electing the non-permanent members year after year should be abandoned was growing. He himself would have

been glad to avoid discussion of the question at the present time, and particularly regretted the turn which it had taken. He thought much of the argument, whether for or against the claim, was based on wrong grounds and false premises.

To the suggestion that any State should be brought on to the Council as a counterpoise to Germany, Sir Austen declared himself immovably opposed. But he contended that there was sound argument for increasing the permanent membership, seeing that under the Locarno Agreement it was possible that Germany herself and all the present permanent members, except Japan, would be regarded as interested parties, therefore unable to vote, if a dispute under the Locarno Treaty came before the Council.

The real question was how could the Council be made most effective for the maintenance of peace and best pursue its task of conciliation ? This was the test which ought to be applied and not any counting of votes in a body where, unless there was unanimity, there could be no decision. In an allusion to Poland, Sir Austen paid a warm tribute to the attitude of her Prime Minister, Count Skrzynski, at Locarno, and to the courage, statesmanship and moderation of the speech he made last week.

Observing that nothing had impressed him more since he had gone to the Foreign Office than the immense part personal relations and influences played in the conduct of international affairs, the Foreign Minister contended that if on great questions the British representative were required to define his attitude unequivocally beforehand, delegates of other Governments would be forced into the same position and paralysis would result from the casting of vetos by one State against one solution and another against the opposite one. The only way to keep the door open for conciliatory negotiations was to avoid irrevocable commitments on the part of any delegate in advance. As for the present situation, Sir Austen hoped that complete harmony might be achieved through preliminary conversations conducted in the Locarno manner with the German delegates at Geneva. A variety of possible solutions suggested themselves, and all he asked was that he might not be expected to go to Geneva with his hands so tied that he could put nothing into the common stock of thought and action and contribute nothing to a solution.

There was no discussion, the proceedings ending with a cordial vote of thanks to the Foreign Minister.

SPEECHES OF THE BRITISH FOREIGN MINISTER SIR AUSTEN CHAMBERLAIN, MR. J. RAMSAY, MACDONALD MR. D. LLOYD GEORGE, THE MARQUESS OF HARTINGTON, MR. F. PETHICK LAWRENCE, SIR A. MOND, COLONEL WEDGWOOD. MR. J. H. THOMAS AND THE BRITISH PRIME MINISTER STANLEY BALDWIN, LONDON, HOUSE OF COMMONS, MARCH 4, 1926.

(The Times, March 5, 1926).

SIR A. CHAMBERLAIN said :— The forthcoming meetings of the League of Nations at Geneva have aroused so much interest in this country, as in others, and so much anxiety, that his Majesty's Government have felt that not only was it right that some statement should be made on their behalf before their representatives leave to attend, but that an opportunity should be given to the House itself for a discussion of that statement. I can only say for myself that I feel it is much easier to increase the difficulties with which we shall, in any case, be confronted at Geneva than to lessen them by any words I can use, that I am conscious of the delicacy of the occasion, that I hope I may succeed in giving some satisfaction to the House without increasing anybody else's difficulties, and that the House itself will be mindful of the situation in which we are all placed and careful in what it says of the susceptibilities of other powers. The meetings which will take place next week are twofold. I am not sure that it has been realized in all quarters that the Council meeting is a meeting held in the ordinary course of its procedure ; one of the four quarterly meetings held in the year and held on the date on which it is customary to meet. It is only the assembly which is summoned specially for an extraordinary session in consequence of the application made by Germany to join the League of Nations.

I think the House is already aware that his Majesty's Government has selected my noble friend Lord Cecil and myself to represent his Majesty's Government as the principal delegates to the Assembly and I shall go to this meeting, as I have made it my business to go to every meeting of the Council since I became Foreign Secretary. (Hear, hear.) It has been a wish very close to my heart that in my tenure of the office of Foreign Affairs I might carry the general sentiment of the nation with me and that nothing in my language or my attitude might make the issue of foreign affairs a party issue between parties in this country (hear, hear), and if I feel that about foreign affairs in general I feel it even more strongly in what concerns the League, for support of the League, adherence to the League, and devolopment of the League is a policy which is common to every party in this House and, I think, to every section of opinion in this country.

I must confess that it is not without grave anxiety that I have watched the progress of the international controversy which has arisen on this occasion. Whatever view may be taken of the particular questions which are at issue it has seemed to me that the case for or against a particular proposition is often argued on wholly wrong grounds and on grounds which strike at the very spirit and essence of the League. The League was established to find by common agreement and after common consultation a solution of difficulties which it might otherwise be impossible to solve by peaceful means, and for anyone to argue for or against a particular policy in relation to the composition of the organ of the League on the ground that it will strengthen this party within the League, or strengthen that party seems to me to be a misunderstanding of the constitution of the League and of the spirit of the League and to be a danger to its continued usefulness. (Cheers.)

We meet there no doubt coming with many different and often conflicting views and claims. We meet there naturally inspired by the feelings of our own country, the traditions of our own country, and mindful of the national interests that we have to guard, but if the League is to continue to grow in influence and power, as I am happy to think that it has grown and grown more rapidly of late, we must when we get there talk, as M. Briand says, not merely our own national language, but we must talk the language of Europe and, indeed, the language of the world (cheers) ; and it is in proportion as we succeed in that effort that we shall overcome our difficulties and realize the hopes of the world when the League was founded. It seems to me that there has been too little recognition of that point of view in much of the controversy that has been carried on in the public Press of different countries, and if that, or if extreme forms of controversy, represented the real and unchangeable minds of the nations among which it appears we might well take a gloomy view of the situation ; but I am encouraged to hope for better things from the moderation of the statements made by the representatives of the nations who are, perhaps, most closely concerned. Whether I look at the speech of Dr. Luther, the Chancellor of the German Reich ; whether I look at the speech of the President and Ministers of Foreign Affairs of France, or of that of the Foreign Minister of Belgium or Poland, I find in all of them evidence of the same sense of the difficulties and the delicacy of the situation, and proof of the same moderation of outlook and of the same earnest desire to arrive at an agreement which we can all of us accept.

Let me say at this point for myself and for the Government that we share the regret that is so widely fel there that the large issues as to the composition of the League should arise on this occasion, and should have to be discussed now. We did not

raise them : we did not instigate anybody to raise them at his time ; and since I have been attending League meetings I have sought as far as was in my own power in such conversations —and there have been many conversations—to postpone these larger issues to a later date. If, therefore, they are now to be discussed it is not the fault of his Majesty's Government. I will not say that it is the fault of anybody. It was, perhaps, inevitable. I think it was inevitable. After all, at each meeting of the Assembly the composition of the Council comes under review ; the temporary seats to be filled by re-election or new election ; and, sometimes in the Assemby itself, and more often in the lobby, there is much talk about what is the proper organization of the Council, whether it should be enlarged, and, if so, in what way ; how the temporary seats should be allotted, and for what periods they should be held.

It must be remembered that in the main the claims which are now put forward for representation on the Council are not now raised for the first time. They have been heard of before ; they have been discussed before ; some of them have been discussed before ; some of them have been voted on, and it is. I think, natural that those who have cherished these hopes, who have pressed their claims, and who have been put off time and again because it was felt inexpedient to make any change in the composition of the Council at that moment, should now renew their claims when,owing to the entry of a new nation, not merely into the Assembly but into the Council, and owing to the proposed allocation to that nation of another permanent seat, the question does appear upon the agenda, and must come under discussion. If it had been realized more widely that this was, as I think it was, inevitable, I do not think that the same colour would have been given to the discussion that it has taken upon itself.

If I rightly understand the causes of the anxiety that has been shown and the mind of the British nation, it is not that we are alterably opposed to any change of the Council or to any addition to it. not that we desire here and now *a priori* to reject a particular claim without discussion, but it is due to their surprise at having these questions opened now, to their fear lest, through opening these questions, you endanger the results of Locarno, and perhaps, above all, to a sense that there is something in the air which is not fair play—(Opposition cheers)—something of wich one of the Powers might rightly complain, and which is repugnant to the spirit of the game as we are accustomed to play it in State affairs no less than in other activities of our life. (General cheers).

Dr. Stresemann, in a speech which he made the other day, drew attention to the fact that a portrait of Lord Castlereagh was in the Foreign Office room in which the Treaty of Locarno was signed. He called attention to it in order to draw an inference,

and I think he drew the right inference, that the policy of Great Britain now is the same as that which Lord Castlereagh pursued after the Napoleonic Wars, adapted to the circumstances of the present day, and using the League of Nations as its instrument where he had to use a conference of the Great Powers. What was that policy ? It was, in the first place, to protect the world against a repetition of the evils which it had suffered and the dangers from which it had just escaped, and having obtained security against that repetition, then he welcomed back the enemy of the day before into the concert of nations, and he worked steadily for reconciliation friendship, and, in time, cordiality. That I believe to be the Policy, and those are the objects, which induced his Majesty's Government to send me to Locarno, and that is the policy we embodied in the agreement at Locarno, and to us it is a cardinal and essential feature of our policy that the work of Locarno, should continue, that the spirit of Locarno should prevail, and that the reconciliation in which we have made progress perhaps of greater value than is always recognizable from day to day should continue towards the goal which we have set before us.

It is,therefore, and must be, a guiding principle for the representatives of his Majesty's Government in the discussions at Geneva that they should be parties to nothing there which would endanger the success of Locarno or which would make it impossible for Germany at the last moment to enter the League of Nations, even when she presents herself at its door. It was an essential feature of British policy and our assent to the Treaty of Locarno and the guarantee of the League of Nations that Germany should give to the world the assurance of peaceful intentions and the guarantees of security that are embodied in the covenant of the League. Therefore the Government regard it as of the first consequence that that resolution should now be fulfilled, and that nothing should intervene at the last moment which prevents her carrying out the intentions she has expressed. With that guiding line I turn to consider the more detailed question, the minor question, of the organization and the composition of the Council. I am sure there is a much greater variety of opinion at home than on the other side, an infinite variety of opinion amongst the different nations who are members of the League. There have been moments, as news reached me from one quarter of the world after another, when it has appeared to me that there were as many different opinions as there were nations members of the League. There are differences which are the outcome of national conditions, particular national dangers and particular national fears. There are differences which arise out of the geographical situation and geographical grouping, and there are difficulties which arise from the quarrels of yesterday not

yet forgotten and from the suspicions of yesterday which are only too ready to revive in every quarter at the slightest provocation, and above all when any rash or provocative word is spoken by a statesman or written by a publicist in a hasty article in a daily paper. How all these differences of opinion arise no man can say. It is clear that if there were no machinery for their solution except an exchange of diplomatic notes, there would be little chance of agreement, and it is for that very reason that the League of Nations and its Assembly and its Council were created in order that they might afford the opportunity of personal intercourse, of easy and friendly exchange of views, and in order that in that exchange of views and personal intercourse methods of solution might be sought and found which would never emerge from controversial wrangling.

The one thing, the one solution, the British Government will not lend itself to under any circumstances whatever is that it will be no party to trying to recreate in the Council of the League camps of opposing forces which were the curse of Europe before the war. (Cheers.) I have said that several times, and I repeat it to-day, partly because it must be a second essential principle of any policy pursued by any representative of this country. I repeat it also in order again to draw attention to the futility of any such attempt. Of what use is a majority in the Council to anyone ? Of what use is a vote more or less when unless upon all essential matters the Council is unanimous, the Council can take no decision and come to no result ? There are those in this country, perhaps, as in other countries, who see the weakness that this need of unanimity may be on some critical occasion and who are apt to think that it would be better that the Council should decide by a majority. There may be exceptional occasions in which there is reason for adopting some such course ; but very exceptional, I think, they must be, because if you once agree that the Council is to decide by a majority, then indeed it must become an object to every possible nation to secure a majority for itself, and the election of members to the Council will no longer be directed by the wish to make the Council as strong, as widely representative, as authoritative, and as binding as possible. They will become the subject of constant lobbying to obtain majorities for this or that purpose. It is therefore, in my opinion, essential that until changes take place which I do not expect to see this rule of unanimity should be preserved if for no other purpose than to prevent that kind of intrigue and to prevent the Council being denatured for the purpose of creating a majority in order to ob tain a particular decision.

Having said that, I doubt if there is anybody who has at any time represented the British Government who is prepared to say with confidence that the form first given to the Council was the form that it must always retain, or that there

should be no alteration in it, either in its permanent seats or in its temporary seats, except particular additions which were foreseen as presently to come even by the original founder. It is not even true that the Council remains what it was as originally created, because two additional temporary seats were added ; but, for good reason on the whole, the Assembly has gone on year after year re-electing the same States to the temporary seats and postponing the decision about how these seats are eventually to be made to circulate among the Powers who do not have a permanent seat. You cannot postpone that question indefinitely. The impatience of the Assembly with the simple re-election of the same members has been growing, and I doubt very much whether the Assembly would have been content to re-elect last year if it had not been in their knowledge that the whole subject was shortly to be reviewed again. It is impossible, and undesirable if it were possible, for the representative of one country to attempt to lay down in advance a plan of action for the Council of the Assembly on such a matter as this, which is essentially one for common discussion and for a solution which shall be the result of the interchange of ideas and the free play of thought and interests within the body of the Assembly and the Council.

What is our object ? It is clearly our object that the numbers of the Council should be kept within manageable bounds so that for practical working purposes it may be an effective instrument. On the other hand, it is equally important that the Council should be sufficiently numerous to make it fairly representative of the whole body of States incorporated in the League, and authoritative within its own proper sphere as to the opinion of that body. When you come to the permanent seats in particular, any increase in their number must of course be examined with a very particular scrutiny. There is greater objection to according permanent seats than to according to any particular nation a temporary seat which it is in the power of the Assembly to refill at whatever time it thinks it necessary to do so, when, perhaps, the particular reasons for putting that State on the Council have ceased to operate, whether they be national or whether they be, as they may sometimes be, in the character of the personal contribution which the State brings to the Council, and when perhaps the very reason which impelled the Assembly to put the State on may now lead the Assembly to substitute another State for it. But this country has not taken up in the past the position that there should be no addition to the permanent seats except on the entry of Germany, of the United States of America, or of Russia. Discussions have taken place before now. Rather more than four years ago there was such a discussion in the Council. It was a private one, and I do not feel at liberty to say anything about the attitude taken by other Powers ; but at that

time the British Government supported the claim of Spain, and I see nothing in what has happened since which should make his Majesty's Government change their attitude to that claim on principle, though the time when that claim should be pressed is a different question, with which I am not dealing at this moment.

On the question of time I have spoken earlier. Having dealt with the question of time and having said, although I failed to make my meaning clear to the Leader of the Opposition, that if it had lain with us no question of other alterations would have arisen—having said that I am now dealing with the general principle which should govern selection for the Council, not with the moment at which changes, if there are to be any changes, should take place. But I should be astonished to hear that any British Government or their representative at any time —the right hon. gentleman's or any other—would have been prepared to say that the claim of Spain was not worthy of consideration or to stand alone in the Council to reject it. No British Government, and I speak with some knowledge, has been prepared in all circumstances and at all times to confine the permanent seats on the Council to the particular number originally allotted, but I agree that any extension of the permanent seats must be justified on the merits of the particular case which is being argued. It must be viewed with great jealousy, because you cannot have a large extension of these seats and they can only be given in special circumstances and for special reasons. It is less objectionable in some ways to add to the non-permanent seats. There are States which are clearly not qualified for a permanent seat, but which, at any particular moment, it may be greatly in the interest of the Council and greatly in the interest of peace to have represented within the Council, to argue out their differences in that atmosphere of conciliation and *cameraderie* which does prevail among the Council members and which has done so much to secure our past agreement and will be so valuable for securing future agreement.

If I may summarize what I have said, it is that the guiding principles for the representatives of his Majesty's Government at the forthcoming meeting are that nothing should be done to jeopardize the results of Locarno ; that nothing should be done that gives any Power the right to say that it has been unfairly treated or trapped into a decision the consequences of which it did not understand ; and that additions to the Council must be jealously watched. They can only take place if the whole Council is unanimous in their support, but if the whole Council were unanimously in support of a particular claim we should have to judge the claim upon its merits ; but we do not say, and are not prepared to say *a priori*, that no such claim can be admitted in any circumstances whatever.

Mr. Mac Donald.—I should like to be clear. Does the right hon. gentleman say that no such claim can be admitted in March ?

Sir A. Chamberlain.—I am not prepared to say " No, under any circumstances whatever." I want to be quite frank. His Majesty's Government would have preferred that these further questions had not been raised at the present time. No action can be taken upon them except by the unanimous vote of the Council ; but if the way of peace is found after consultation, in an agreement of the whole Council for a particular admission, we should certainly not reject or oppose that admission now on the ground that we should have preferred to have discussed the question in December.

This morning I received a message from the German Ambassador that he was anxious to see me. He came on the instructions of his Government to say that they desired that a meeting should take place between their representatives, myself, and those of other Powers —a Locarno conversation—before the Council entered on its discussions ; and he was instructed to inquire whether I was prepared to agree to such a meeting, because in that case the German representatives would come in time for it to take place before the Council met. I replied that I accepted the proposal with great pleasure, that I regarded it as absolutely vital that before any discussions took place in the Council we, who had signed the Treaty of Locarno, should meet and freely exchange our views in continuation of those free and friendly conversations which took place at Locarno itself. I reminded him that so strong was my feeling on that point that I had already—I think a fortnight ago, though I have not verified the date—communicated to the German Government my earnest hope that we might meet at Geneva for such a conversation before any decisions were taken ; and I added that at the same time I had expressed the same hope to the other Powers who signed the Treaty of Locarno and that I thought I was not misinterpreting their views if I said that they were as desirous of such a meeting as I was.

Mr. LLOYD GEORGE,—I should like to ask the right hon. gentleman, because it is very crucial, whether that means that in the absence of an agreement between all the parties, of which Germany would also form one, the British representatives will not vote for the addition of a member to the League ?

SIR A. CHAMBERLAIN.—I am not prepared to go beyond the statement which I have made, after full consideration by his Majesty's Government, that it is for us an essential principle that the fruits of Locarno should be reaped, that the work should be consummated, and that nothing should be done to prevent Germany from entering the League. If I have pleaded with my country that some latitude should be allowed in dis-

cussion and in negotiation to its representatives, it is not, I would beg the House to believe, because I am filled with conceit at my own knowledge; it is because if each of us takes up a rigid attitude before we get to Geneva we shall come and can come, no nearer to agreement at Geneva than now. I want to stretch out my hands to others and to see them stretch out their hands to me—no to have my elbows ded to my side so that the most friendly gesture that I can make is a futile one. I desire to call the attention of the House to the fact that the same plea is put forward by those other representatives, and they also—and for the same reason, because we want an agreement and peace —have refused to bind themselves hand and foot before they start on their journey, but have reserved liberty of negotiation and of discussion without which nobody can ever reconcile differences. M. Vandervelde, in a speech which he made the day before yesterday, after explaining the general view of the Belgian Government, said that he would not ask the Chamber to come to a conclusion and would not do so himself, because it was essentially desirable that we should go to Geneva without any preconceived plan to seek in a spirit of reciprocal conciliation the solution most favourable to good international understanding.I believe that to be the spirit He indicated his general attitude,as I have indicated the general attitude of his Majest'ys Government. He indicated the difficulties he felt, as I have indicated the difficulties which are felt by his Majesty's Government, and he ended by appealing, as I do, that the Chamber should come to no decision and by stating that he himself would come to no final decision, but that we should be left to put our contributions into the common stock, and meeting there as friends and colleagues in this great Council of the Nations seek a solution which shall no renew or prolong difficulties, which shall not re-create or increase suspicion, but shall make this meeting at Geneva one more step in that progress of reconciliation and appeasement to which all of us are now committed. (Cheers.)

Mr. MACDONALD.—I have listened with the most anxious sympathy to the speech the Foreign Secretary has just delivered. I have done so with a sincere desire to find agreement with it. I regret to say that that is not possible, for two reasons. The description of the situation given by the Foreign Secretary lacks a little in realistic detail. (Opposition cheers.) The difficulty in which we find ourselves has not been created by a spontaneous uprising on the part of certain countries putting claims in for permanent seats on the Council of the League: that is not what is disquieting us. No one is disquieted if Spain, in pursuance of a long and back-dated claim, is raising the question again. We are not disquieted because Poland feels that its present position in Europe is such that it would be better and more convenient for it if it had a permanent seat in the Council of the

League of Nations. We are disquieted on account of the circumstances under which the whole thing has arisen. (Opposition cheers) We are disquieted because we have noticed from day to day those countries being encouraged to go on, not, it is perfectly true, on account of any thing positive that our Government or any other Government appears to have done — at any rate, I only refer to our own Government — but on account of the things they have not done. They have allowed Poland to pursue its inquiries, to make its approaches to Government after Government, and all the time they have stood by. They have no opinions upon it, and now we are told that on account of the very delicate and very difficult situation that has arisen by these claims being carried to a point which involves the honour of the nations making the claims it is inexpedient and it is wrong, for this House to tie the hands of the Foreign Secretary at Geneva. That is the situation we have to face, and one which I think this House has a perfect right to profoundly regret. (Opposition cheers).

The right hon. gentleman said this is no party issue. It is not. I decline to make it a party issue. The usual sneer comes, but if any hon. member would read the newspapers and the speeches that have been made by men of all parties who desire to support the League of Nations, and to protect its future efficiency and wellbeing, they would find that in the position I take up there is no party distinction. (Cheers.) Conservatives have been as enthusiastic and as sincere as we have been, and Liberals have been the same. I have never known in all my life a situation which has so united the nation as the issue we are discussing to-day. We can run this doctrine of a free hand a little too far. As a matter of fact no one knows what it means. Every man who represents a nation in places like Geneva or anywhere else knows perfectly well that he has to abstract himself every now and again from himself and remember the elements whom he is representing. To that extent there is no such thing as a free hand. A free hand, free within limits, laying, down your goal, laying down your purposes, removing suspicion and enabling people to understand what you are driving at, and then asking for that confidence which will enable you to negotiate to that end and use to the greatest advantage your opportunities, may be a perfectly sound request, and so far as I am concerned I hope I shall never refuse it to any Englishman going to represent the nation on such an important body as the Council of the League of Nations. But is the right hon. gentleman free? (Opposition cheers.)There is a freedom to two bodies or to two allegiances. He may go away to-day saying he has a free hand from this House. Is he free in relation to any pledge or any promise that he has given with reference to what he is going to do at Geneva? (Opposition cheers.) No one knows better than the right hon. gentle-

man that that question has been canvassed in every newspaper in the country. Has he pledged himself to Spain, Poland, or Brazil ? When he talks about the conversation with Germany and suggests that during that conversation he is to discuss with them the business of the Council of the League of Nations in respect of the claims of these States, is Germany going to initiate the conversation or is he ? I was not able to follow precisely how much meaning there was in the Germany Ambassador's dispatch. Did Germany raise this question of Spain or is Germany going to be pressed to agree to A, B, or C being admitted with its consent ?

Sir A. Chamberlain. — If I said a word that indicated that this message from the Ambassador implied that there was a change of German policy I misled the right hon gentleman. It does not imply any change of policy, and there cannot be any change of policy until they meet and their representatives discuss the matter. It amounted only to a desire for free conversation with France and ourselves and the other Locarno Powers before the Council entered upon the discussion of these matters at all.

Mr. Mac Donald, continuing, said he was very glad of that. Apparently what had happened was that on account of what was going on Germany had become apprehensive. This *communiqué* was not the expression of Germany's spontaneous desire to have this thing discussed, but owing to the propaganda of some countries, the negative position of other countries, the positive pledges, perhaps, of some countries, and the " wait and see " attitude of other countries Germany at last, quite properly, had become apprehensive of the situation and had asked for a conversation.

Sir A. Chamberlain. I think the right hon, ge ıtleman misinterprets the intentions of the German Government. Some time ago I expressed to the German Government and other Governments the hope that such a discussion would take place. The German Government heard nothing forther, and I understand that it was because they had heard nothing further that they now inquired whether I was prepared to meet them, because if so,they would arrange their arrival at Geneva accordingly.

Mr. Mac Donald said he was only dealing with the conversation so far as it was indicated by the Foreign Secretary that at this conversation the question of further admissions to the Council was to be discussed. That was really the point, and that situation had given rise to disturbance in our national mind and in the national mind of every other country. They knew what some of the Baltic States had done and said, and the position Germany had taken up. Assuming that changes were required, could anyone imagine a more inopportune moment than this every to talk about them ? Could anyone imagine

a more unfortunate diplomatic method when they were admitting this new State, which had been an enemy and very largely an outcast until quite recently ?

That gave an opportunity for mischievous newspapers on the Continent, in particular, to say that this was a makeweight, a counter balancing arrangement ; and because Germany was in they must defend themselves on the Council. Everyone would agree that that was so wicked that it ought not seriously to be taken into account. The whole circumstances were such that the inevitable appearance of a diplomatic move like that would be to indicated a suspicion that the Council of the League of Nations must be protected against Locarno. It was not carrying out Locarno ; it was never discussed at Locarno. Nobody, so far as he knew, said during the Conference at Locarno : " Of course, Germany, when you come in others will come in at the same time. " The Locarno spirit, the Locarno goal, was. " Get Germany in. " That was the specific point and the specific goal. Unless there was some very secret conference and understanding which he did not allege for a moment—there was not a single diplomatist and national representative who left Locarno who knew, or even expected that before Germany came in all this question would be raised, and that it would be partly settled, at any rate, at the same time that Germany came in.

He had had to go into the Spanish claim, as the right hon. gentleman knew. Spain had not been asleep all these years, since 1921 or 1922, when she first preferred a claim for a permanent seat. It was not quite accurate to say that ever since 1921 the policy of the British Government had been that Spain should be admitted to a permanent seat. Spain had been at it all the time, and it would be a grave injustice to the Spanish claim if that claim were to be used as part of a bargain, and if Spain should enter the Council of the League of Nations under the suspicion that had been raised on account of the way that these matters had been handled during the last few years. The opinion of our people was twofold. First of all, it desired that the British Government, this month in Geneva, should deal with one question only, so far as admission to the Council of the League was concerned. That question should be abstracted from everything else. Surely hon members would recognize. that that was a big enough and solemn enough event to stand apart from everything else. If we wanted to signalize the admission of Germany into the fellowship of Europe next week would it not diminish the importance and solemnity of that occasion if it were brought in alongside of minor acts or an act of the same kind ? (Opposition cheers). The instinctive, dramatic, commonsense view of the nation was that if we are going to have the full and hearty cooperation of Germany in the future business of the League of Nations, the claims of Germany alone

should be considered this month. The others could be postponed to a later date.

The other point was that he believed his country felt that our Government ought to take up a very firm attitude at Geneva, and that next week, the general reform of the Council ought not to be mixed up with the admission of Germany. There was a very important sequel to that, as everyone knew who had attended the Council of the League of Nations. It was that when the reform came it must not come as a result of any sort of bargaining of one Power off against another Power. He did not quite know what the decision of the Foreign Secretary was going to be about September ; or if the right hon. gentleman was going to nibble at it in March and again in September. That would not redound to the authority of the League of Nations. Surely, if the Council of the League were going to be reformed at all, it ought to be after full, allround consideration and on a unified plan. If next week a bargain was struck and a certain change made, the consequences of that bargain would have to be worked out in September. The present plan might be very imperfect, and he thought it was, but the moment they admitted the principle of a recognition of a new category or class of State, they could not stop there. Spain's grievance up to now might have been great, but the moment the representatives of a new category of States were introduced into the League, with permanent seats on the Council, the claims of the whole category would have to be considered. If they were not met, they would do a grave injustice, which would be most keenly felt by those States. If they admitted that category of States next week, they could not, in September, turn it out of a permanent seat again. They would be committed to a particular, permanent change in the Council, and every man who had had experience of the Council's working would know that it was an exceedingly bad method to act in that way.

The problems in September would be very difficult, supposing they were going to consider the composition of the Council. He heartily agreed with Sir A. Chamberlain that whoever tried to straighten out the conflicting opinions as to how the Council should be elected would have a very difficult job. Practically every State had its own view. Nevertheless it had to be done. Another point was, were they sure that the categories of permanent and temporary seats were wisely divided now? (Opposition cheers.) That matter ought to be very carefully considered. Most people thought that the method of the allotment of the temporary seats was wrong. There was the question of the duration of office. Had means been devised by which valuable personnalities might retain seats on the Council or be in some way influential in guiding, guarding, and advising it ? He did not think they had. The size of the Council had got to be considered. If they increased it now by one seat they would be increas-

ing it not by one seat, but by the first of a series of seats. If action were taken next week they would have actually committed themselves and they could not get out of it.

Those of them who felt most keenly that the Council required revision were most violently opposed to anything being done next week which would tie their hands in the future consideration of how the Council should be constituted. The right hon. gentleman was not going to do so.

We were dealing with the reorganization of a Council already formed on the moral authority of which must primarily depend the effective working of the League of Nations itself. They had been told that the revision should begin on no plan, on no principle, with no full consideration, but merely to get certain diplomatists out of difficulties and to undo the evil that had arisen out of the mishandling of the situation in Europe. He could not agree to that and he hoped that the House of Commons would indicate that it, representing the nation, did not agree with that.

Mr. LLOYD GEORGE (Carnarvon Burghs, L.). — I confess to a feeling of profound disappointment and uneasiness after hearing the speech of the Foreign Secretary. I think it is a very serious thing for the House of Commons to part with the Foreign Secretary when he goes to Geneva without something more definite than he has given us. Not only has he given us nothing definite but he has absolutely refused to give us the one definite answer that matters. I was one of those who welcomed Locarno. I have never used a word except words of laudation, praise ; and gratitude to the right hon. gentleman for the services which he rendered there. Therefore I feel that I have a right to beg of the right hon. gentleman not to destroy his own masterpiece. What will be the result of his speech ? This is not a party matter. It is to the eternal honour of this country that such pressure as has been brought to bear upon the right hon. gentleman has not been party pressure at all. Anybody who reads the article in *The Times* to-day can see that it has not been a party matter. In fact, it is the only occasion in my recollection where the public have taken the conduct of foreign affairs out of the hands of the Foreign Office, I ask the House of Commons, without distinction of party, what is it that the right hon. gentleman is pledged to do or not to do if he goes to Geneva ? Is he pledged not to vote for Poland ? Is he pledged no to vote for Spain, nor for anybody else, as an addition to the Council of the League, whether Germany protests or not ? Supposing Germany says, "This is a breach of faith. This is not the bargain that we made with you. You have broken it." Is the right hon. gentleman pledged in the face of the House of Commons, of Europe, and of the world to vote against this proposition ? No, he is not. He has distinctly and emphatically refused to do so. He talks about a free hand.

Where is the free hand ? There are four great Powers in that Council. Their united weight is simply overwhelming as against the small Powers. Italy has pledged herself in violent language to vote for Poland. There is no free hand there. France has done so in the very courtly language which M. Briand always uses, but it means exactly the same thing. Japan says that she will go with the majority. What is Britain going to do ? She will make the majority. It is no use the right hon. gentleman saying. "I am going there to ratify the general agreement which we will arrive at." Britain cannot take that part in the Council of the League of Nations. (Opposition cheers.) She has to go there to express an opinion. Her faith is involved, her honour is involved. It is the point of honour that has seized upon the conscience of the people of this country, and he cannot say, "I wash my hands of the whole thing, and if France agress to it and Italy agrees to it, if Japan agrees to it, and they can bully Germany into surrendering to it, then we will acquiesce." That is a poor, miserable policy. (Opposition cheers.) It is not worth of this great land that really fought the battle as much as anybody and made it possible to win it. She is entitled to an opinion, and it is her opinion that will decide it. I ask the right hon. gentleman again. "Has he got a free hand ?" I am going to press him. First of all, the right hon. gentleman has a strong opinion. He is therefore not free. He goes with a strong opinion in favour of adding to the Council. He has done more than that. He has expressed it. He is doubly tied by his opinion and by the public expression of it. Is he not tied beyond that ? The right hon. gentleman saw Signor Mussolini at Rapallo. He discussed with him undoubtedly the whole affairs of Europe. Is it possible that they never referred to this question ? If the right hon. gentleman tells me that this question did not come up, I will not say another word.

SIR A. CHAMBERLAIN.—I did not want to interrupt the right hon. gentleman. It did not. (Ministerial laughter.)

Mr. LLOYD GEORGE.— Then I have nothing more to say. Now I come to the discussion with the French Foreign Office. It is very remarkable that the right hon. gentleman passed through Paris and had conversation with the French Foreign Office and that nothing was said at all about Locarno or about the application of Poland an Spain. Still, if the right hon. gentleman tells me that M. Briand did not refer to it, I will accept that.

Sir A. Chamberlain.—It did form part of our conversation.

Mr. Lloyd Georges.—Now I come to the next point. Is it conceivable that in a conversation on a subject of this kind the right hon. gentleman did not indicate to M. Briand the opinion which he expressed at Birmingham afterwards ? That is not a pledge but an indication of opinion. It is a very, very fine line to draw between them, because the French newspapers afterwards treated it as a pledge, and when the Birmingham speech

was delivered and reported in France the comment of the French Press was that the right hon. gentleman, the Foreign Secretary, as usual, stands by his word.

Sir A. Chamberlain, —I am surprised that the right hon. gentleman, with all his experience, thinks that what appears in the foreign Press about an English statesman is really authoritative. I think it is important to my credit in this House that I should say that, coming as I did from five weeks' holiday at Rapallo, where I received no papers, my first words to M. Briand were that I could take no decision upon any question until I had come back to this country and consulted the Government. I sought to learn the views of the French Government and the arguments by which they supported those views. I told him that I could give no pledge on behalf of his Majesty's Government as to the action they would take.

Mr. Lloyd George.—The right hon. gentleman certainly gave no pledge. I said so ; but I said that he must have indicated an opinion. M. Briand expressed his views. Is it conceivable that the right hon. gentleman did not give his views to M. Briand ? Of course he did. He made them public in this country. Therefore the right hon. gentleman is not going with a free hand. He is going there with an opinion which he has formed. The discussion will come first of all in private conference, where, by the way, Poland will be represented and Spain will not—that is, a private conference of the signatories to the Locarno Pact. Then there will be a discussion in the Council of the League. What line will Great Britain take there ? Italy will be in favour of adding Poland. Spain will be in favour of an additional member. Brazil will be in favour of an additional member. France will be in favour of an additional member. What will the right hon. gentleman say ? I think we are entitled to ask before he goes there. There is no doubt at all that British opinion is against it. I am not going into the question of the reconstitution of the Council of the League. That has nothing to do with the case. It may be desirable to add permanent members to the League now. I doubt it, but that is another matter. You have Russia and the United States of America. I hope they will both join the League of Nations. If they do not, you never can make an all-powerful League to enforce peace in the world. (Hear, hear.) That will come, although I think this sort of thing is postponing that day. (Hear, hear.) But it is not a question whether you are going to add temporary or permanent members to the Council. The question is, what are you going to do next week at that extraordinary meeting which has, been summoned for the one purpose of putting through the bargain with Germany ? That is the point. (Hear, hear.)

The attempt to add members to the League before you put your bargain through is having the worst effect in Germany. The effect in this country undoubtedly is to give a sort of sense

that we are not quite keeping faith with Germany. What, then, must be the effect in Germany? Germany is not unanimous on this subject. Joining the League is an unpopular thing for any Government to force upon its public opinion. There is a very great distrust of the League of Nations in Germany because of the Silesian episode, and for other reasons. The Government of Germany have faced a good deal of genuine distrust and a good deal of genuine patriotic sentiment in accepting the Locarno Pact and undertaking to join the League of Nations. In 1922 I pressed the then German Chancellor to make application for Germany to join the League of Nations. I urged him to do it. He said, "I dare not face German public opinion. Sentiment is so strong against the League of Nations." That sentiment is still there. The German Government faced it. We ought to remember that, and not make it difficult for them to carry the thing through. (Hear, hear.) This matter has undoubtedly strengthened Nationalist opinion in Germany strengthened it very considerably. Even the most moderate opinion in the Nationalist Press is taunting the Government as a result of what has happened since Locarno. They are saying: "Is not this what we told you? We knew perfectly well they could not be trusted." That is the poison in the loving cup, the poison of suspicion. (Cheers.) I ask the right hon. gentleman should not he, in justice to the House of Commons and in justice to public opinion, which has treated him very well, without distinction of party, as the result of his Locarno efforts, say this: "Whatever my private opinion is, I am not going to Geneva to express my own opinion or to save my own face. I am going there to safeguard the public faith of Great Britain. This time I will vote against any other addition. I shall simply vote for the inclusion of Germany in the League, to keep faith with Locarno, and not merely to keep faith but to keep the impression of good faith." (Cheers.) I think we are entitled to ask that that should be done. (Cheers.) The right hon. gentleman cannot go there and say he has no opinion, and wait until he sees whether there is unanimity of opinion. There is no doubt at all what will be done. Great pressure will be brought to bear on Germany, pressure to alter the agreement into which she has entered. That is not fair. She is in a very difficult position at the present moment, and the right hon. gentleman knows it. She cannot afford to quarrel with the nations of the world. Industrially she is in a very bad way. Financially she is in a worse way. She has 2,000,000 of unemployed, and she has 5,000,000 who are either totally out of work or partially out of work. Wages also are low. Germany undoubtedly depends for keeping alive upon the credit she will receive, and therefore she cannot afford to quarrel with the Powers.

Is it fair to take advantage of that situation and ask Germany to extend the agreement signed months ago, which she regar-

ded as complete and settled ? Let her into the councils of the League. Then you can discuss the questions of Spain, Brazil, and Poland. She will be there on equal terms. If you do not do that Locarno, in my judgment, will be in vain. (Cheers.) I have always said that Locarno was a magnificent beginning, but it is only a beginning. Whether it will fructify depends on good will and confidence amongst the Powers. The right hon. gentleman talks about the spirit of Locarno. The wine of Locarno is already badly corked, and it is entirely due to the very unfortunate series of incidents. If the right hon. gentleman goes there expressing the undoubted opinion of his countrymen on this subject, then this episode will do good. It will show that British opinion means to have a square deal with Germany, and it also will show that Great Britain is going to pursue her traditional policy of fair play in Europe. (Cheers.)

The Marquess of Hartington (Derbyshire, W., U.) said there were a number of members, a very considerable number on the Government benches, who, without wishing in any way to tie the hands of the Foreign Secretary or to extract from him any pledge which might make subsequent negotiations impossible, yet felt strongly the hope that it might still be possible, even now, for the British representatives when they reached Geneva to take the line that they considered the meeting was convened for one purpose, and one purpose only—the admission of Germany. (Ministerial cheers.) As one, and he thought the only one, in the House now who was present and assisted, although in a small way, at the original framing of the Covenant of the League, he thought that everything that had happened since confirmed the view taken then, that once they departed from the principle that the permanent membership of the Council should be preserved for the Great Powers who had the responsibilities, they might become involved in absolutely endless difficulties. (Hear, hear.) One could see endless claims and all of them good claims. But they were not concerned with that question really this afternoon. The main question was the admission of Germany, and on that question there was something in this country nearly approaching unanimity. (Hear, hear.) They were not concerned with the rival merits of this country or that. Nothing could be more unfortunate than that the impression should go abroad that this country was opposed to the claims of one particular country or another, or a group of countries or any country in the world. We were not quarrelling with the claims of any one country, but we felt strongly that this was a question of faith and not a question of expediency. We were concerned with the vital question of whether the admission of the one country which had been agreed upon, and which every country concerned had promised and pledged itself to support, should be made the occasion for bargaining and compromise. (Hear, hear.) The House of Commons, after

all, had the ultimate responsibility for any decision which the British representatives might reach. It had in the past always had an opportunity of refusing to ratify a decision. The right hon. gentleman went to Locarno with a free hand. He achieved a very brilliant and conspicuous sucess, as every one conceded. There was no school of political thought which hesitated about ratifying the decision which he reached there, but this House, while it gave him a free hand, did not surrender its power of veto. In this case the question of the election of a member or members to permanent seats or semi-permanent seats on the Council of the League of Nations was a question over which this House had no further control. When the right hon. gentleman left for Geneva the House would have nothing further to say on the decision he might reach. The House might or might not like the decision arrived at, but it would have no control over it whatever, and it would have to put up with it. For that reason he submitted that, while they did not want to tie the right hon. gentleman's hands and did not want to commit him to pledges which might be inexpedient, he thought they had every right to express now clearly and unequivocally the opinion of the House of Commons, (Hear, hear.) Whatever might be decided later on about the composition of the Council, the British representative ought to make it absolutely clear that he was not prepared to go outside the purpose for which that meeting was convened, and thas was the election of Germany, and the election of Germany alone. (Cheers.)

Mr. Pethick-Lawrence (Leicester, W., Lab.) contented that it would be a danger to the British Constitution if the Foreign Secretary were to act in the teeth of the expressed opinion of this country and of the House of Commons.

Sir A. Mond (Carmarthen. U.), who was received with cheers on rising to speak for the first time from the Ministerial benches, said that he had been amazed at the way in which pro-German propaganda seemed to have succeeded in capturing the British public and a large number of members of the House of Commons. (Loud cries of "Oh !" from all parts of the House.) It was a remarkable thing that in that House and in the country it was almost looked upon as *lèse-majesté* for anyone to put forward any case which might appear at present not pleasing to the German Government or the German people. The claims of our Allies and friends were represented as things only to be treated with scorn and insult. Some hon. members had been by no means happy at the entanglement of this country in European intrigues and complications. From the beginning they had foreseen that they would find themselves in the position in which they were to-day—of being led into complications, intrigues, and antagonisms which were no particular concern of the people of this country and still less of concern to the British Empire. Mr. Lloyd George had spoken of America's joining the

League, but America, looking across the Atlantic, would find in the present discussions the very best reason for her never having joined the League, and for her not joining it. We were placed now in the unfortunate position of quarrelling with our former Allies in the war in order to support our former enemies. The instruction which many hon. members wished to give to the Foreign Secretary was that when he got to Geneva he should say to those who fought shoulder to shoulder with us during a long war for our very life: - "I am instructed to tell you that, whatever your views or wishes are, the British House of Commons and the British people are not prepared to listen to you, and are not prepared to pay any regard to your views." The Foreign Secretary was absolutely right, on the broadest ground of national policy and in the interests of the country and the Empire, to decline to have his hands bound in that way.

It was therefore absurd to talk of breaches of pledges which had never been given formally or in any binding manner. People talked of the League of Nations as if we were the only Power in the League. We were only one out of 50 States, and only one member out of 11 in the Council. Mr. Lloyd George had said that the wine of Locarno had been badly corked. That was an unfortunate phrase. The Treaty of Locarno had never been popular in France, Italy, or various other Continental countries. We took perhaps an extra-European view and were anxious for the settlement of strife and hade made enormous efforts to produce a friendly meeting. Surely it was unwise for us to begin to attempt to tie the hands of the Foreign Secretary. (Ministerial cheers.) Surely there never was an occasion when it was more necessary for us to walk warily, moderately, and with great care.

Colonel Wedgwood (Newcastle-under-Lyme, Lab.) said he gathered that the German Ambassador had invited the Foreign Secretary and the representatives of certain other Powers to a pre-Geneva conference. Was that so? It was important to know what Powers were to be consulted at this conference and whether it included Spain and not Poland, or whether it would be confined to the permanent members of the Council who were the Great European Powers.

Mr. Baldwin said :—I do not tkink it will be necessary to delay the House for very long, but this debate has reached a point when it is advisable that I should intervene. The first observation I would make is that, although a great deal has been said about the impropriety of a statesman being allowed to speak for his country with what is colloquially termed a "free hand," this point is surged with much greater force by right hon. gentlemen when they sit in opposition than they urged it when they were in office. It is not two years ago that I remember Lord Oxford making this observation about the Leader of the Opposition, who was then Prime Minister. On

July 9, 1924, Lord Oxford said : "The one thing that emerges perfectly clearly is that the Prime Minister is going to Paris, Why he is going to Paris, and what he is going to say when he gets to Paris, and, still more, what he is going to say when he comes back, all lies on the knees of the gods.' (Ministerial laughter.) Therefore, to a certain extent, that kind of criticism is common form. All the same, I would like to state here categorically, first of all that, contrary to some belief and some desire, there is no difference of opinion between the Foreign Secretary and the other members of his Majesty's Government. (Ministerial cheers.) Contrary to what has, perhaps, sometimes been the case before, we have complete trust in one another, and when the Foreign Secretary and Lord Cecil of Chelwood go to Geneva the first thing, the paramount thing, to which they will devote their attention will be to see that Germany becomes a member of the League with a seat on the Council. That is the primary business ; that is what they hope to achieve. It is quite true that there is a solid public opinion in this country ; it is quite true that a solid public opinion, not necessarily agreeing with ours, exists in other countries ; and it is quite true—though, I think members of this House are apt to forget—that we are, after all, great as our influence may be, only one power at Geneva amongst many. We cannot, therefore, always get our own way, and it is impossible to avoid a consideration, and sometimes a delegate consideration, of the desires and ambition of other countries. It has been said—and how simple it would be if it were possible—that we ought to have seen to it that no question was coming up in March but the question of the admission of Germany. I wish that were so. The Foreign Secretary has told the House that he has used every endeavour that it should be so. The Leader of the Opposition seemed to infer that it was within the power of the Foreign Secretary to obtain that which he desired in this matter. I submit that it is not in his power. This question of the enlargement of Council, of the admission of new members, is no new question that has suddenly come oven the horizon since Locarno. It is an old question, and long before Locarno, Poland, Spain, and Brazil had been urging what they considered to be their claims, and discussion has proceeded, on and off, from long before Locarno to the present day, and before this Government came into office. It would have had no effect had we said that we would not consider a certain subject if other people choose to raise it. We cannot be arbiters of the agenda at Geneva. I submit to the House that we should not have helped matters at all had we said two or three months ago that we, for our part, would not consider any other subject than the admission of Germany and that if any country brought forward this claim we should, then and there, blackball it at Geneva. We could not have prevented, even had we said that,

the subject being brought forward, and I ask the House to consider whether a definite statement of that nature would help or prejudice what we all desire to see, and that is the free and unconditional entrance of Germany into the Council of the League of Nations. (Ministerial cheers.)

It is quite obvious to anyone who has been present during this debate that there are—quite unfairly in my view—suspicions about commitments and so forth. (Opposition cheers.) I think that that partly arises from the fact that perhaps those who indulge in that form of criticism have much keener and cleverer minds than we have on this bench, and are always suspicious of more simple people when they embark on these questions. (Ministerial laughter.) I will tell the House perfectly plainly what our position is in regard to Spain. We believe in continuity in foreign policy. We believe that it is a good thing that a change of Government should not necessarily mean a change of the pole in your foreign policy, and we have renewed the support to Spain which was given under the Government of Mr. Lloyd George. There is no condition attached to that as to time or occasion. We have given no pledge apart from that of any kind, and we are under no obligation to any country of any kind. (Ministerial cheers). As regards my right hon. friend's speech at Birmingham, not being of a suspicious nature myself, I took that speech for what it was intended to mean. My right hon. friend felt that he ought to place before the country the reasons why these discussions which will probably and almost certainly come up at Geneva are taking place. He explained to his audience what the case was—a very different thing from committing the Government or himself to the view that all he said was right. I think it was his duty to explain the position in view of the fact that so much discussion has been aroused in this country on the subject. (Ministerial cheers).

I will say this, however, that the agitation that has sprung up on this matter has made my right hon. friend's task much more difficult. When he was at Locarno there was no question of there being separate camps in Europe. All met on terms of equality and with no thought of one side getting the better of the other. (Ministerial cheers). This agitation among the journals of the various civilized countries of the world has certainly had the effect of causing—temporarily. I hope—a kind of schism between those who on the whole wish to range themselves on the side of France and those who would range themselves on the side of Germany. That is beginning to create two camps, a fatal thing. (Cheers.) It is the most difficult task of my right hon. friend at Geneva to try, before these things have gone too far, to obliterate them and to bring back that spirit which he did so much to create and foster in Europe. (Ministerial cheers.) Mr. Lloyd George spoke about our bullying, or

someone bullying, Germany. He is a master of phraseology, but until he used that word I confess it had never occured to me that there was the remotest possibility of the kind occurring. Nothing of the kind will happen so far as we have any power to prevent it. (Cheers.) My right hon. friend is working for a solution which will be acceptable to all the nations. His work, as I said before, has been made twice as difficult by the kind of agitation that has been raised, because there has crept once again into the common parlance of the journals of the world these phrases which have done so much harm in the past—namely, that if such and such a thing happens it will be a victory for Germany or a victory for France—fatal words. (Cheers.)

I have every confidence that my right hon. friend, in spite of these aggravated difficulties, will be able to achieve the primary object of his visit to Geneva, and that is the getting of Germany into the League and on the Council. (Ministerial cheers.) Of course we should all have rejoiced had that been the only business to be done. It is not our fault, but will anyone say that, supposing at Geneva all the nations, including Germany, agree on some point, we should at once say "No; we are only here to consider the election of Germany, and we refuse to do anything else"? I consider it impossible to fetter my right hon. friend with instructions as to what he is to say in any one of the score of difficult positions with which he must be faced. He knows the feeling of this country, of the Government, and of the House of Commons. (Ministerial cheers.) He knows what his primary task is, and I do feel when I look back a the immense services that he rendered this country in the work that he did recently, when he used his own discretion in constant communication with his own Government, I am a little puzzled that so many members of this House should turn round and say: "We cannot trust the Foreign Secretary to go to Geneva unless he can tell us categorically exactly what he is going to say". (Ministerial cheers.) His Majesty's Government are sending him and Lord Cecil in the fullest confidence that they will deserve the confidence of the centry not less than that of the Government (Ministerial cheers), and I am convinced that when they return, members of this House who have perhaps been inclined to be suspicious and critical of their good faith and their ability will then be the first to acknowledge that once more they have held high the honour of their country and have built one more stone in the temple of the peace of Europe. (Cheers.)

Mr. J. H. THOMAS (Derby, Lab.) said that the Foreign Secretary was going to Geneva not to represent this country alone, but as the representative of the British Empire. But, although they knew that telegrams and communications had passed, and that the Prime Minister of Australia a few days ago had said

that so far as Australian policy was concerned he was not going to trust it to British statesmen, not a word had been said that afternoon about the Dominion point of view on this important question. (Cheers.) No one on the Opposition side of the House had asked what the Foreign Secretary would say at Geneva ; they were much more concerned with what he was going to do. (Cheers.) Their complaint was that by his action, and by his refusal definitely to state a British point of view, the Foreign Secretary had encouraged all the intrigues and suspicions. (Cheers.) In his Birmingham speech the right hon. gentleman created the impression that his hands were already tied, and if further proof of that were required it was to be found in his refusal to answer Mr. Lloyd George's questions. The Labour Party regretted the neccessity for a division, because they felt that foreign politics, and especially the question of the League, should be kept outside the party arena. But the reply and the general attitude of the Government were such as to render it imperative for the Labour Party at least to be free from any responsibility. (Cheers.) They would register their protest on the one issue, that, at the forthcoming meeting of the League, the entry of Germany should be the one and only matter for consideration. They would do so because they believed the nation's honour was involved, and that any departure from that issue would be looked on as a breach of faith. (Cheers).

THE DIVISION

The SPEAKER then put the question :— "That this House do now adjourn." The Opposition challenged a division, and the party Whips" were put on as tellers for and against the motion.

The House divided, and the figures were :—

For the motion	124
Agains	224
Government majority	100

SPEECHES OF LORD PARMOOR AND LORD CECIL OF CHELWOOD, LONDON, HOUSE OF LORDS, JUNE 8, 1926.

(The Times, June 9 1296),

Lord Parmoor asked the Government whether, or how far, an agreement on the future constitution of the Council of the League of Nations was arrived at on the occasion of the recent meeting of the Reconstitution Committee ; and moved for papers.

Viscount Cecil of Chelwood, Chancellor of the Duchy of Lancaster, said that the Committee was appointed in March to investigate the question of the composition of the Council of the League and of the appointment of the non-permanent as well as the permanent members. The Committee sat for eight or ten days, but it did not complete its work, and adjourned until June 28. The Committee was able to arrive at a number of provisional agreements, it being well understood that they were to be reconsidered in June. On certain questions no agreement was arrived at, but discussions took place on them. It was agreed that the number of non-permanent members on the Council of the League should be increased from six to nine ; that they should hold office for three years ; and that three should be elected each year. No more than three of the nine were to be eligible at the conclusion of their term of office and then only if the Assembly so decided by a majority of two-thirds. The remainder were not to be re eligible for a period of three years after the first term. The result of these changes would be that every year three non-permanent members would be elected to the Council, and one of them would be re-eligible. This arrangement would give an opportunity for all the members of the Assembly to serve on the Council and to learn its work. The new proposal would give a Council of 14 with the existing permanent members and Germany, and when Russia and the United States entered the League the Council would number 16.He would rather have had a smaller Council, but with the exception of Sweden the general view taken was that this was the best way out of the difficulty. He saw no reason why a Council of 16, or 14 as it would be immediately, should not work with reasonable success, as the Cabinet Council did in this country. On the question of the permanent members of the Council it was decided that it would be better not to come to a decision for the moment, and that matter was adjourned until the next sitting, when decision would be taken.

At the end of a provisional report to the Council which was to be laid before Parliament would be found a statement that the Committee were unanimously of the opinion that not fewer than three non-permanent members should be representatives of South American States. That was the proportion to which the South American States wete entitled on their numbers in the Assembly. Every one recognized the very great part which South America had played in the League, and they all felt that the very fact that the South American States were aloof from the storms and difficulties of Europe made their presence even in European questions eminently desirable. They had no thought of underrating their value in the League ; on the contrary, the Committee accepted the view that they were entitled to three members, and the questien whether one of them should be re-eligible was largely for the South American States to determine.

The Committee also expressed the view that the Asiatic countries should have adequate representation. He was not there to say that the provisional settlement was an absolutely perfect one; it was quite easy to criticize it, but on the whole it was the best settlement that could be looked for in the existing circumstances. It gave a solid ground for the hope and expectation that it might prove, he would not say a permanent, but a relatively permanent settlement of this controversy. He was strongly of opinion that a controversy of this nature was exceedingly harmful and the sooner it was settled on reasonable terms the better it would be for the League. It was not a satisfactory state of things that the whole of their attention should be concentrated on the question of the existing composition of the Council. That, certainly, was not what the League was brought into existence to do. It was brought into existence to try to establish an era of peace and good will throughout the world, and it was more than time that it should concentrate its attention on that great work and leave the question of the constitution of the Council, he hoped, reasonably settled, and not to be disturbed in future years. (Cheers.)

Lord Parmoor said that he entirely agreed with what Lord Cecil had said so far as the non-permanent members of the Council were concerned. He would say nothing about the permanent members, as the matter was still under discussion. The important statement which Lord Cecil had made was that the non-permanent members, according to the recommendations of the preliminary Committee, would be made up to the number of nine. It was very important, for geographical reasons, that three of the nine should come from Latin America. So far as possible, he would prefer that three should come from what he might call the Asiatic influences, and the remaining three from the Western European countries, although he did not desire to lay that down as an absolute principle. Generally, it was very important that all countries should, from time to time, be adequately represented on the Council.

The motion for papers was, by leave, withdrawn.

SPEECHES OF LORD PARMOOR, AND LORD CECIL OF CHELWOOD, LONDON, HOUSE OF LORDS, JUNE 9, 1926.

(The Times, June 10, 1926.)

Lord Parmoor asked his Majesty's Government whether they could make a statement as to the progress made at Geneva at the preliminary meeting to prepare for a Conference on Disarmament. He said that although the word disarmament was used

in connexion with this question a far more accurate phrase would be reduction in armaments to a standard level which they found expressed in the terms of the Covenant of the League itself. This question was not a matter of choice, or a new policy : it was a very solemn treaty obligation binding not only on all those members of the League who had signed the Covenant, but binding also on all the Allied and Associated Powers at the time when the various peace treaties were made. There was no country which prided itself, and justly prided itself, more on a scrupulous adherence to treaty obligations than Great Britain. He agreed that an essential condition of a reduction in armaments must be a sense of international security, and in order to obtain those conditions a system was needed under which, so far as possible, all international disputes might be settled by peaceful means. Security would be obtained if they made aggressive warfare a crime against the community of nations represented in the League. It might be said that there had been some diminution in war expenditure, but it had been very slight. He would like to know whether, in the opinion of Lord Cecil, any real progress had been made, or whether what had gone on at Geneva had merely shown that there were deep differences of opinion which threatened any possible move in the direction of a reduction in armaments. He would also like to know whether the Committee were taking the peace armaments as the standard, or whether they were taking into account the potential war-time strength of the various countries. Was it thought possible to control and supervise chemical armaments ?

Viscount Cecil, Chancellor of the Duchy of Lancaster, said that while the Preparatory Commission was an international body, summoned by the League and assisted by the secretariat of the League, it was outside the actual organization of the League. Its business was to prepare the basis of a disarmament conference. The question of a reduction or limitation of armaments was exceedingly complex and difficult. It rested on technical questions of great difficulty and on political questions of even greater difficulty and delicacy. Unless the ground was thoroughly prepared and the way made plain for the Conference, it was very unlikely that it would reach a successful result. The Commission met for the first time last month in Geneva, and decided that its meetings should be in public. The first broad question examined was, what armaments there were that could be reduced. Then there was the question whether they could make a distinction between offensive and defensive armaments. This turned out to be a far more important question than they had imagined, because it was pointed out that the real object of a reduction of armaments was to prevent the possibility of aggression. If that could be done, they would have a real increase in international security and a real hope

of permanent peace. Therefore, it became very important to consider whether, whatever armaments were agreed to be maintained, they could not be so constituted and organized that they would not be available for aggressive purposes ; or whether, if some portion were so available, the general body of the armaments should not be so available. A further question was what was to be the unit of measurement. When they had got the preliminary difficulties out of the way they had to consider what was to be the number of the force allowed to each nation. A great number of technical questions bearing on this matter had been referred to the technical committees, but beyond that they had not proceeded. The question of security against aggression was always pressed by every Continental nation in any international assembly. They said, with a great deal of force and truth, that the more security they could get the more disarmament would take place. Once a start was made the reduction of armaments would increase. Under Article 16 it was provided that in the case of aggression measures should be taken by the members of the League against the Covenant-breaking State. While no decision was arrived at on this matter, there was a desire for a clearer définition of the obligations imposed by Article 16. The matter was referred to the Council of the League, and sooner or later they would hear what its conclusions were in that connexion. It was also asked whether, in cases where there was some regional security, such as that produced by the Locarno Agreement, it would be possible to have some measure of regional disarmament. That question had also been referred to the technical advisers.

Chemical warfare was undoubtedly one of the great questions which they would have to face. A very remarkable speech was made on that matter by the Belgian representative, which produced a very great effect upon all who heard it in the Commission, and it was felt that they ought to enlarge their *questionnaire* to some extent in order to raise that matter. Their technical advisers had been invited to consider what effective sanctions could be proposed in the form of international undertakings not to employ poison gas or bacteria in warfare. If some really practical sanction could be produced it would be of great importance. The Committee appointed two sub-committees, a technical military subcommittee, called Committee A, which consisted of technical experts on the three arms, the Navy, Army, and Air Force : and Committee B, which would deal with economic questions which might arise in connexion with these questions. In addition to allotting certain questions for the consideration of those sub-committees, they also decided that the reduction in armaments must be on the basis of the armaments maintained in time of peace, rather than in terms of the potential war strength of any country. He thought that was right, because they could not reduce the total war strength

of a nation, which ultimately depended upon questions of population and resources. The essential thing was to reduce the aggressive forces in existence which were capable of carrying destruction into a neighbouring country. It was decided, on the proposition of the French delegation, that the best way to begin the final discussion would be that each nation should bring forward the reduction it thought it could make, with the full reasons to justify the extent of the reduction. That was the state of things at present. The Technical committee had been at work ever since.It was engaged in the laborious task of answering the questions put to it. The Committee was working very hard, but not very rapidly.

He had never regarded this question as one that could be settled with great rapidity ; he would much rather it should be settled thoroughly and completely. The most important result of the meeting at Geneva was that a machine for disarmament had been brought into existence and put into operation. It was actually a going concern ; it existed ; it was at work. It was bound to produce some result, but whether it would be great or little, substantial or insignificant, depended on the future. The greatness of the result would depend, more than all else, on the amount of security, on what the French called the « moral disarmament » of the world. No doubt the greatest obstacle to moral disarmament at this moment was Russia. She would not come, even to discuss disarmament. There might also be other countries which were obstacles in the way. Lord Parmoor had asked if deep differences of opinion were revealed by the Geneva discussions. He replied, certainly not. On the contrary, the most remarkable thing was that everybody was convinced that the delegations came there with instructions to do their best for the success of the movement in which they were engaged. That was the impression of impartial observers. The Commission did better than he expected ; it made greater advance, and showed a better spirit. But the final results would depend, not on what they did at Geneva, nor on the frame of mind in which the delegates went there, but on the will to disarm of the peoples of the world. No Government would ever take the responsibility of so grave a step as a material reduction of armaments unless it was perfectly certain that in doing so it had the settled and overwhelming mass of public opinion behind it. Disarmament, though a difficult matter, was not an insoluble problem. On a sensible policy of reduction of armaments depended our chief hope of extirpating the curse of war. As and when the peoples of the world came to believe that disarmament was a practical policy and could be carried out, their will to disarm would grow, and, if there were Governments which were reluctant to disarm, they would be compelled to do what their peoples desired. (Cheers.)

DISCOURS DU CONSEILLER NATIONAL ROCHAIX ET DU CONSEILLER FEDERAL DR. GIUSEPPE MOTTA, BERNE, CONSEIL NATIONAL, LE 7 JUIN 1926

(*Journal de Genève* du 8 juin 1926).

M. Rochaix. — Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur sa gestion de 1925, le Conseil fédéral déclare, en ce qui concerne la question des zones franches, qu'il suit cette affaire avec la plus grande attention et qu'il n'a négligé aucune occasion de rappeler au gouvernement français l'intérêt qu'il attache à ce que le compromis d'arbitrage soit ratifié par la France dans un avenir très rapproché.

Et le conseil fédéral ajoute que « nous avons des raisons de croire que nous pouvons compter à cet égard sur la bonne volonté du gouvernement français ».

Le conseil d'Etat de Genève et mes collègues de la députation gènevoise m'ont chargé d'exprimer leur très vif espoir de voir la question des zones franches soumise à bref délai à la cour permanente de justice internationale.

J'ai l'honneur de rappeler que, par un arrêté législatif adopté à l'unanimité le 28 février 1921, le Grand Conseil de Genève a chargé le Conseil d'Etat de demander au Conseil fédéral :

« de proposer au gouvernement français, en présence des divergences de principe qui ont rendu jusqu'ici tout arrangement impossible, la recherche d'un accord par le moyen d'une procédure de conciliation ou d'arbitrage conforme à l'esprit de traditionnelle amitié qui existe entre les deux pays. »

C'est donc avec joie que le 30 octobre 1924, le peuple de Genève et ses autorités ont appris la conclusion du compromis d'arbitage relatif aux zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.

Approuvée par les chambres fédérales unanimes, il y a plus d'une année que cette convention n'a fait l'objet d'aucune demande de referendum.

D'autre part, le 30 juin 1925, le gouvernement français à son tour a déposé sur le bureau de la chambre des députés un projet de la loi portant approbation du compromis.

Depuis lors, cependant, presque une année s'est écoulée sans que ce projet de loi ait été mis à l'ordre du jour des Chambres françaises.

L'opinion publique gènevoise et suisse s'en est émue. Le gouvernement français, il est vrai, a donné au Conseil fédéral des assurances formelles et répétées de son désir de hâter la solution de cette affaire. Ce désir du gouvernement français est conforme à l'interêt commun de la Suisse et de la France. En effet, il importe hautement d'éviter tout ce qui serait de nature à envenimer à nouveau le litige que le compromis d'arbitrage de

1924 achemine vers une juste solution. Il faut absolument éviter que de nouveaux malentendus ne viennent se glisser entre les deux pays.

C'est donc avec un vif intérêt que nous avons lu les déclarations très nettes et parfaitement loyales que M. Soulié, député de Paris et rapporteur pour la question des zones de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, a faites au correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

M. le député Soulié a déclaré au nom de la commission et de M. Franklin-Bouillon, son président, que rien n'empêchera le Parlement français de prendre, dans le courant de l'actuel mois de juin, une décision définitive sur le compromis d'arbitrage concernant les zones.

Nous prenons acte de cette déclaration avec une particulière satisfaction. Nous prions M. le conseiller fédéral Motta de bien vouloir nous dire où en sont, à cet égard, les travaux de la commission française dont l'honorable M. Soulié est le rapporteur, et de nous dire aussi s'il est à sa connaissance que l'on ait désigné le rapporteur de la commission du Sénat à laquelle, sans doute le compromis d'arbitrage sera soumis d'ici peu après son approbation par la Chambre des députés.

Si Genève, avec le reste de la Suisse, attache à cette affaire une extrême importance ce n'est pas seulement parce qu'elle est matériellement intéressée au règlement de la question des zones, c'est aussi parce qu'à Genève, siège de la S. d. N., on verrait dans la prompte ratification du compromis d'arbitrage des zones par les Chambres françaises la preuve que la France estime le grand idéal dont elle s'est faite le champion à Genève même : le règlement des conflits internationaux non par la force brutale imposée au plus faible, mais par la justice égale pour tous.

Pour ces mêmes raisons, Genève sera heureuse de voir également ratifier par le Parlement français le traité général d'arbitrage franco-suisse signé à Paris le 6 avril 1925 et auquel les Chambres fédérales ont elles-mêmes donné depuis assez longtemps leur pleine approbation,

Nous n'ignorons pas que le gouvernement français a déposé le 18 novembre 1925, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi portant approbation de ce traité de conciliation et d'arbitrage obligatoire.

M. *Motta* donne ensuite de longues explications. Il s'élève tout d'abord contre le reproche qui a été formulé selon lequel la diplomatie suisse se serait montrée inopérante dans la question des zones. Dans différents milieux, dit il, on a accusé le Conseil fédéral d'avoir fait des concessions à propos des zones pour obtenir la reconnaissance de la neutralité. Cette allégation ne répond point à la réalité. Dès la fin de la guerre, la France a tenu à se libérer des deux servitudes que l'histoire lui avait imposées à la frontière genevoise. Le Conseil fédéral, après un long exa-

men, est arrivé à la conclusion qu'il pouvait renoncer à la servitude militaire. Mais il n'a pas fait de cela un objet de marchandage pour sauvegarder la neutralité. La Confédération n'a donc pas sacrifié à d'autres intérêts des intérêts essentiels pour Genève.

Au sujet de la ratification du compromis, M. Motta déclare que le Conseil fédéral a mis tout en œuvre pour hâter la solution du différend. L'ambassadeur de France à Berne s'est rendu personnellement à Paris pour intervenir auprès du gouvernement français. De son côté, M. Briand a fait des promesses sincères pour accélérer l'examen par les Chambres du compromis intervenu.

On nous a donc assuré du côté français que l'on ferait diligence. Actuellement, la situation est la suivante : Le rapport de M. Soulié, député de Paris, est prêt et il semble que la commission des affaires étrangères sera à peu près unanime à recommander son adoption. La Chambre pourra ainsi liquider sans doute la question dans le courant du mois. Le projet devra ensuite passer devant le Sénat.

M. Motta répète que la Suisse a fait tout ce qui était en son pouvoir pour hâter la liquidation du conflit. Contrairement à M. Walter, il garde le secret espoir que le règlement final qui sera décidé par la Cour de la Haye sera meilleur que la solution rejetée par le peuple en 1923.

Quant aux constructions douanières, M. Motta aurait vu avec plaisir que la France renonçât pour le moment à construire des bâtiments à la frontière ; mais le gouvernement a déclaré qu'il le faisait à ses risques et périls, et que si la Cour de la Haye lui donnait tort, il abandonnerait leur destination primitive. Le Conseil fédéral a fait toutes réserves de droit à ce sujet.

M. Motta invite ensuite les Gènevois à éliminer toute idée à engager des pourparlers avant que la Cour de la Haye ait tranché le point de droit. Au sujet des mesures de rétorsion, il déclare que le Conseil fédéral a voulu respecter strictement le régime des zones. Il a demandé récemment son avis au Gouvernement de Genève, qui n'a pas encore répondu.

DISCOURS DE MM. LEMERY, FRANCOIS ALBERT, LABROUSSE, MILLERAND, LUCIEN HUBERT, HENRI MERLIN, GENERAL BOURGEOIS, CHENEBENOIT ET DU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES FRANCAIS M. ARISTIDE BRIAND, PARIS, SENAT, LES 3 ET 5 JUIN 1926.

(Le Temps du 5 et 6 juin 1926).

Le premier orateur qui a pris la parole, M. Lémery, est venu défendre la motion préjudicielle qu'il avait déposée, demandant au Sénat « d'ajourner l'examen des accords de Locarno jusqu'à

l'entrée de l'Allemagne dans la Société des nations ». Il l'a fait avec son éloquence accoutumée, mais sans succès.

Le sénateur de la Martinique a montré le double jeu de l'Allemagne, qui, le lendemain du jour où elle avait apposé sa signature au bas du pacte de Locarno, concluait avec les Soviets un traité jetant un défi à cette Société des nations dont elle demandait à faire partie. Il a rappelé qu'à la France, obligée de chercher des garanties contre une nouvelle agression de l'Allemagne, trois solutions différentes s'offraient :

M. Lémery. — La première était de tenir notre adversaire éventuel sous une telle étreinte qu'il lui fût impossible de renouveler son agression ; la seconde consistait à faire peser sur lui une contrainte morale si formidable qu'il hésitât désormais à nous attaquer ; en troisième lieu, nous pouvions faire appel à sa conscience et essayer d'établir entre lui et nous des liens d'amitié.

Nous nous sommes sucessivement attachés à chacune de ces solutions. Et ainsi se sont déroulées les trois étapes du long et pénible voyage de Versailles à Locarno.

Nous avons d'abord songé à recourir à des moyens matériels de défense. De là est sortie l'idée d'une occupation permanente de la ligne du Rhin, fermant la route des invasions et créant, en avant de nos frontières, une zone de sécurité. Cette solution fut rejetée par nos alliés. Quoiqu'ils reconnussent la légitimité de nos inquiétudes, ils se refusèrent à nous concéder la barrière du Rhin.

Nous fîmes alors appel à la deuxième solution : la menace morale. Ce fut l'origine du pacte de sécurité. A la garantie physique on substituait une garantie d'ordre politique et psychologique. Vous connaissez, messieurs, la triste histoire de cet accord. Lorsque la formule du pacte de garantie eut été trouvée, non sans peine, par MM. Clemenceau, Lloyd George et Wilson, lorsque cette formule eut été insérée dans le Covenant de la Société des nations, lorsque, enfin la France, en échange de la parole donnée, eut renoncé à la protection de la barrière du Rhin, les Etats-Unis refusèrent de ratifier les engagements pris par le président Wilson, et tout l'échafaudage s'écroula.

Puisque l'Amérique se dérobait, c'est en Europe que la France chercha la garantie nécessaire. De là la conception du pacte à deux avec l'Angleterre et les négociations ouvertes à Cannes, où M. Lloyd George reconnut que « la thèse française était impeccable ».

Les négociations de Cannes échouèrent, et nous voici devant la troisième solution : les accords de Locarno. L'orateur en examine les conséquences et la portée.

M. Lémery. — Les accords de Locarno, c'était la main tendue à l'Allemagne, dont la France présumait ainsi la bonne foi et qu'elle acceptait de voir figurer parmi les signataires du nouveau pacte.

Si nous comparons les accords de Locarno avec le traité de Versailles, quel progrès voyons-nous qu'ils aient réalisé sur le chemin de la paix ? Si nous nous en tenons à la lettre de ces traités, nous constatons que cinq puissances seulement ont signé le traité de Locarno au lieu de vingt-huit qui avaient signé le traité de Versailles. Quant aux frontières territoriales, ce dernier traité les fixait déjà.

Or, il n'était pas devenu caduc. Pourquoi dès lors répéter ce qui avait déjà été dit ? L'interdiction faite à l'Allemagne d'entretenir des troupes ou de construire des forteresses dans une certaine zone sur la rive gauche du Rhin était inscrite dans le traité de Versailles.

M. Lémery sait bien qu'en dehors de la lettre du pacte, il y a cet « esprit de Locarno », qu'on a exalté, en France comme en Angleterre ; mais il se demande si le Reich s'est inspiré de cet esprit lorsqu'il a conclu le traité avec les Soviets.

M. Lémery. — Quelles sont d'abord les origines de ce traité ? L'Allemagne hésite entre Genève et Rapallo,. les Soviets font pression sur elle ; cependant elle va à Locarno, mais sans rompre avec la Russie. Un traité de commerce, puis un traité financier, laissent la porte constamment ouverte vers l'est.

Après Locarno, c'est Genève où le veto de la Suède ranime les espérances russes ; la presse soviétique parle de former une Société des nations orientales, avec la Suède et l'Allemagne, contre la Société des nations accusée d'être dominée par l'influence franco-britannique. On briserait ainsi l'assemblée de Genève, en lui opposant une assemblée germano-slave.

Que pareille thèse, négation même de l'esprit de Locarno, ait été émise et discutée à Moscou au moment où nous nous efforcions d'aplanir les différends, c'est un indice grave, et on peut se demander si le traité germano-russe n'est pas une esquisse de cette manœuvre dirigée contre la Société des nations.

En terminant, l'orateur, dont le discours a été, à maintes reprises, très applaudi sur tous les bancs, déclare qu'avant de ratifier les accords de Locarno, la France doit être rassurée sur les intentions de l'Allemagne, non par des notes secrètes que la mauvaise foi germanique peut contredire par des notes secrètes à la Russie, mais par des déclarations solennelles et publiques.

Dans une brève intervention, le Président du Conseil demande au Sénat de repousser la motion d'ajournement.

M. Briand. — Je ne commettrai pas l'incorrection de discuter la question au fond. Je montrerai seulement quelle serait la conséquence de l'adoption de la motion. Ce serait l'anéantissement complet de l'œuvre de paix que saluait, il y a un instant, Monsieur Lémery lui même, tout en employant son talent d'analyse à la combattre.

Si un vote semblable était émis, je ne pourrais rester à ma place pour y donner suite. (Mouvements).

Les accords de Locarno ont été accueillis avec un véritable

enthousiasme mystique, dont j'aurais pu profiter pour obtenir leur ratification rapide. Mais je n'ai pas voulu que mon pays courût le risque d'être dupe, et je me suis montré favorable à tous les délais réclamés par les Chambres pour une étude approfondie. Aujourd'hui le moment est venu de se prononcer non plus sur une formule de procédure, mais sur le fond.

Le Président du Conseil ajoute que si, à la prochaine assemblée de Genève, les accords n'étaient pas ratifiés, l'Allemagne pourrait trouver là un bon prétexte pour se retirer et « ce serait un désastre » dont le Sénat ne voudra pas assumer la responsabilité.

Mais voici *M. François Albert* qui, tout comme *M. Lémery*, tient à ne se prononcer sur les accords de Locarno qu'après que l'Allemagne se sera expliquée nettement au sujet du traité germano-russe, car, dit-il, dans la situation actuelle de l'Europe, il ne pourrait apporter à ces accords qu'une « adhésion résignée ».

M. François Albert, rappelle combien fut ardue à Locarno la tâche de M. Briand qui fut obligé de concilier la thèse anglaise du raprochement des belligérants de la veille avec la thèse française du respect du traité de Versailles et de l'indépendance des petits Etats. Depuis la conclusion du pacte de Locarno, où n'est pas envisagée la question de la Pologne, il y a eu la signature du traité germano-russe.

M. François Albert. — Pour moi, ce traité constitue un fait nouveau. Les autres signataires de Locarno ont ratifié le pacte, mais c'est avant que ce fait nouveau se soit produit. Ici même, à la commission des affaires étrangères, nous avons approuvé le pacte de Locarno, mais notre décision est antérieure au traité germano-russe.

M. le Président du Conseil se demande qu'elle serait son attitude s'il retournait à Genève sans que le pacte de Locarno ait été approuvé au préalable par le Parlement. Elle serait la même qu'en mars dernier et M. le Président du Conseil pourrait invoquer cette fois la conclusion du traité pour justifier l'ajournement prononcé par le Sénat français.

Cet ajournement, le bon sens le commande.

M. Lucien Hubert fait remarquer que la commission des affaires étrangères n'a pas été saisie de la motion d'ajournement, à l'occasion de laquelle deux orateurs viennent « traiter longuement et brillamment » la question de fond. Aussi, la commission demande-t-elle que son rapporteur puisse être entendu à son tour.

M. Tissier déclare également qu'il attendra, pour se prononcer sur les accords soumis au Sénat, que l'esprit de Locarno se soit manifesté de l'autre côté du Rhin d'une manière effective, notamment par la conclusion d'un accord commercial satisfaisant pour la France. La motion d'ajournement est mise aux voix. Elle est repoussée à main levée.

M. Labrousse a la parole pour soutenir les conclusions du rap-

port qu'il a rédigé au nom de la commission des affaires étrangères, demandant au Sénat d'adopter le projet qui lui est soumis.

M. Labrousse. — En refusant de ratifier les pactes de Versailles, le Sénat américain a oublié qu'ils avaient été signés comme contre-partie de l'abandon par la France de la frontière du Rhin. Il a ainsi permis toutes les déviations ultérieures du traité de Versailles. Mais la France s'est efforcée depuis d'obtenir d'autres garanties internationales de sécurité, notamment au moyen du pacte de garantie mutuelle.

Ces garanties n'ayant pu nous être effectivement données, nous avons, d'accord avec l'Angleterre, recherché une entente directe avec Allemagne. Cette entente est intervenue à Locarno, dont les actes représentent non seulement une politique nouvelle, mais une méthode nouvelle.

Dans son mémorandum du 9 février 1925, l'Allemagne ne visait qu'un pacte rhénan et elle ne comprenait pas la Belgique parmi les garants du *statu quo* territorial. La France ne pouvait pas l'accepter. Mais l'idée du pacte rhénan était née.

Le rapporteur fait remarquer que le pacte rhénan apporte à notre sécurité territoriale la garantie de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Italie, tout en ne touchant en rien aux clauses du traité de Versailles, qui garantissent l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Pologne et de la Tchécoslovaquie sous la sauvegarde de la Société des nations.

M. Labrousse reconnaît bien que, depuis la signature des accords de Locarno, il y a eu le traité germano-russe, les incidents de la dernière session de Genève et les événements polonais, mais il est convaincu que le gouvernement apportera sur ces points les éclaircissements qui permettront au Sénat de voter la ratification en toute sécurité.

Le président donne la parole à *M. Millerand.* Dans les tribunes du public toutes les têtes se penchent. On voit les déléguées féministes échanger leur impressions, pendant que l'ancien président de la République, un dossier sous le bras, gravit les marches de la tribune.

Puis le silence se fait, absolu. Et la voix de l'orateur s'élève, d'abord un peu assourdie, mais se raffermissant peu à peu pour porter nettement, clairement, sur toute l'Assemblée.

M. Millerand tient tout d'abord à préciser, dans une seule phrase, la portée et le sens de son intervention.

Voici, d'après le *Compte rendu analytique*, le discours de l'ancien Président du Conseil :

M Alexandre Millerand. — En étudiant du point de vue de l'intérêt français les accords de Locano, je pensais à un mot du cardinal de Retz : « Le propre du politique est de savoir choisir entre de grands inconvénients ».

Ceux des accords de Locarno sont évidents, et il est difficile de méconnaître l'importance de certains d'entre eux.

Leur objet a été de combler la lacune créée au détriment de la France par la défaillance des Etats-Unis. Et ce serait un avantage essentiel, s'il était assuré. Toutes les tentatives faites jusqu'ici pour rendre la sûreté qui nous avait été promise à Versailles ont échoué. Locarno ne nous apporte-t-il pas de garantie anglaise et italienne ? N'est-ce pas un grand succès ?

Pour l'admettre, il faudrait une vue bien superficielle des documents et des réalités. Toutes les fois que, depuis le désaveu infligé au président Wilson par son pays, il a été question d'accord de sécurité entre France et Angleterre, le gouvernement français, par une vue très exacte de la dignité et de l'intérêt français, a posé comme condition préalable que la garantie serait réciproque. Les accords de Locarno ont-ils ce caractère ? Nullement.

C'est un pacte rhénan entre trois nations garanties : Allemagne, France, Belgique, et deux nations garantes : Angleterre et Italie.

Qu'il survienne un incident entre la France et l'Allemagne, toutes deux auront figure de plaideurs, se défendant devant l'Angleterre et l'Italie, qui apparaîtront comme des arbitres, investis par les parties elles-mêmes du droit de décider qui a tort ou raison.

Ce n'est pas là simple question de prestige, qui d'ailleurs ne serait pas négligeable. Si l'Angleterre et l'Italie ont accepté le rôle qui leur était offert, c'est qu'elles ont compris que leur frontière, comme la nôtre, est sur le Rhin. Mais elles s'engagent aussi bien à protéger l'Allemagne contre la France que la France contre l'Allemagne. Il leur est donc interdit de s'entendre par avance avec leurs anciens alliés, l'expérience de 1914 est perdue.

Le rôle de l'Angleterre, garante de l'Allemagne comme de la France, n'a que de lointains rapports avec celui de l'Angleterre, notre alliée, prête à marcher à nos côtés.

Dans le cas le plus net, celui d'une agression créant un danger immédiat, M. Chamberlain l'a loyalement déclaré aux Communes, le gouvernement britannique sera seul juge d'apprécier s'il y a danger immédiat, et d'abord il devra échanger des vues avec l'Italie, chacun des garants restant maître de sa décision.

Il est à prévoir que, en cas de désaccord, l'abstention prévaudra, et surtout que la décision sera ajournée le plus possible, car elle enlèverait aux puissances garantes leur droit de vote et de délibération à la Société des Nations, saisie du conflit.

Comment sera-t-il possible de signaler à temps la menace de conflit ? Le pacte rhénan doit garantir le respect de la zone démilitarisée. J'ai posé devant la commission des affaires étrangères à ce sujet des questions à M. Briand, pendant qu'il négociait.

Je l'avais prié de nous dire si, à son avis les articles 42, 43 et 44 du traité de Versailles demeuraient en vigueur. M. le Mi-

nistre des affaires étrangères m'avait répondu affirmativement. Et, tout à l'heure, M. le Rapporteur a déclaré que l'article 4 du pacte fait double emploi avec l'article 44.

Cette affirmation me semble très contestable ; mais je ne veux pas la discuter, me contentant de l'affirmation que l'article 44 subsiste.

A une deuxième question que je lui avais posée, M. le Président du Conseil m'avait répondu que rien, dans le pacte, n'empêcherait la France d'utiliser la zone démilitarisée pour porter secours à la Pologne au cas où elle serait victime d'une aggression.

Les articles 42 et 43 interdisent à l'Allemagne de construire des fortifications, d'entretenir des troupes sur la rive gauche du Rhin et dans un rayon de 50 kilomètres sur la rive droite.

Or, d'après des renseignements qui viennent de m'être fournis par notre collègue M. le général Bourgeois, l'Allemagne ne respecte pas les prescriptions de ces articles. Une brigade de schupo résidait dernièrement dans la partie interdite du duché de Bade et des détachements de la Reichswehr et de la marine ont exploré la Forêt-Noire dans le but de rechercher des emplacements pour l'artillerie à longue portée.

Pour signaler ces sortes d'infractions, il existait tout récemment encore deux postes de contrôle. On les a supprimés au mois de janvier. Il n'existe donc plus, dans la zone démilitarisée, de moyen de vérification permettant de s'assurer que l'Allemagne exécute de bonne foi ses obligations.

Je m'abstiendrai de faire remarquer qu'il n'y a pas de différence entre les signatures du pacte et celles de 1832 et de 1867, qui garantissaient la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Dans quelle mesure ce passé nous permet-il de croire que l'Allemagne exécutera correctement ses engagements ? (Très bien !)

« Jeunesse allemande, souviens-toi que ce qui a été allemand doit redevenir allemand », a déclaré le président Hindenburg. Langage de vaincu ! dira-t-on. Mais je ne suis pas sûr que ce ne soient là que des paroles. Et je voudrais avoir l'assurance que l'Allemagne n'est aucunement mêlée en particulier aux mouvements qui troublent actuellement l'Alsace

Je ne puis oublier que ce même peuple qui vient de signer le pacte s'obstine à plaider le faux contre l'évidence et à proclamer qu'il n'a pas voulu la guerre, alors que jamais responsabilité n'a été plus clairement établie que la sienne. (Applaudissements).

Telles sont quelques-unes des considérations qui devaient nous faire hésiter, comme elles ont fait hésiter les Polonais et les Tchécoslovaques, devant l'initiative allemande. Car, ne l'oublions pas, c'est l'Allemagne qui, en février 1925, au moment où il était question d'un accord anglo-franco belge, a pris l'initiative du pacte

Qu'offrait-elle ? Elle consentait à reconnaître comme définitives ses frontières occidentales telles que les avait fixées le traité de Versailles ; mais elle gardait le silence sur ses frontières de l'est.

Il eût été prudent de lui répondre alors que la conversation ne pouvait continuer que si elle devait porter sur toutes les frontières allemandes. Le gouvernement n'a rien fait et il a transmis la proposition allemande à nos alliés.

Et voilà comment, de l'initiative allemande, sont nés les accords de Locarno.

Ces accords sont donc affectés d'un vice dont il serait difficile de s'exagérer la gravité. Les intentions de la France ne coïncident pas en effet avec les intentions de l'Allemagne, la France entend que le traité de Versailles soit respecté.

L'Allemagne, elle, ne dissimule pas que son but est tout opposé. Elle n'accepte le traité de Versailles que parce que l'article 19 de ce traité permet à la Société des Nations de procéder à un nouvel examen des clauses reconnues inapplicables et qu'elle compte bien provoquer ce nouvel examen.

La France a permis que l'Allemagne entre dans la Société des Nations pour collaborer à l'organisation de l'Europe nouvelle et à l'exécution des traités. L'Allemagne n'entre dans la Société qu'avec le dessein proclamé de modifier cette organisation par une revision des traités. Telle est l'équivoque qui apparaît à la base des accords de Locarno. (Très bien ! sur divers bancs).

L'Allemagne ne cache nullement son jeu. La preuve la plus éclatante de son désir de provoquer un remaniement des traités et d'entrer au besoin en lutte contre la Société des Nations, si elle ne parvient pas à s'en servir, ressort très nettement du traité qu'elle a récemment conclu avec le gouvernement russe.

Ce traité, M. Lémery vient de vous en montrer les dangers. Je ne reprendrai pas l'analyse des textes que vous a présentée si brillamment notre collègue.

Le seul fait qu'au moment où l'Allemagne sollicitait son entrée à la Société des Nations elle nouait alliance avec le gouvernement qui s'est posé constamment en adversaire du pacte de Genève dispense de tout commentaire.

En réalité, le Reich se prépare à bénéficier des possibilités que l'accès de la Société des Nations va lui offrir, mais en même temps, il se réserve d'agir, au besoin, contre celle-ci. Son jeu est clair.

De plus, au moment où il s'appuie sur les Soviets contre la Société des Nations, n'oublions pas qu'il renforce l'autorité du gouvernement de Moscou dont vous connaissez la propagande révolutionnaire et l'action dissolvante dans toute l'Europe. Ce qui vient de se passer en Grande-Bretagne montre bien tout le péril d'un traité qui vient encore accroître la puissance destructrice des Soviets. (Applaudissements à droite et au centre).

Les traités de Locarno ont déçu déjà bien des espérances, même chez leurs auteurs. En les regardant de haut, comment nier qu'ils ne sont pas dans la ligne et dans la logique du traité de Versailles et du pacte de la Société des Nations ?

Dès lors que la Société des Nations était créée — et certes ce n'est pas moi qui regrette cette création ! — il était inévitable qu'un jour l'Allemagne voudrait y pénétrer.

Pendant plusieurs années les représentants de la France ont estimé que l'Allemagne n'avait pas donné suffisamment de garanties de son intention sincère d'exécuter les traités pour être admise dans la Société. Leur point de vue a changé, depuis la séance mémorable de septembre 1924, où M. Herriot, à la suite de M. Ramsay Mac Donald, a convié l'Allemagne à solliciter son admission.

A-t-on pris à ce moment-là toutes les précautions désirables. Les incidents dont Genève a été le théâtre au mois de mars dernier ont montré que, par malheur, bien des points délicats avaient été laissés en suspens.

Tout cela dit, le Parlement français peut-il, à l'heure où nous sommes, désavouer l'attitude du gouvernement et refuser la ratification des accords de Locarno ? Je ne le crois pas.

Depuis l'armistice — quoi qu'on en ait dit à l'étranger et même en France — la France n'a jamais poursuivi qu'un but : la paix.

Jamais vainqueur ne s'est montré plus modéré qu'elle ne l'a été dans les négociations de Versailles.

Elle s'est contentée de réclamer ce qui lui avait été enlevé par la force, rien de plus. Et, depuis, tous les gouvernements qui se sont succédé ont cherché le maintien de la paix dans le respect des traités.

Chef du premier cabinet qui ait eu à appliquer le traité, j'ai, à la tribune de la Chambre, convié l'Allemagne à une collaboration économique ; quatre ans plus tard, devant le corps diplomatique, j'ai salué l'aube de la réconciliation des peuples et la paix définitive.

Si donc l'Allemagne veut seulement reprendre son essor économique, elle ne rencontrera de notre part aucune opposition. Mais ce que nous devons exiger, c'est qu'elle poursuive son action dans le cadre de l'Europe nouvelle.

En rejetant les accords de Locarno, nous paraîtrions vouloir nous isoler, non seulement de l'Allemagne, mais encore de nos amis et alliés. Une pareille attitude est impossible. De plus en plus, nous devons tendre à resserrer les liens qui nous unissent aux jeunes nations de l'Europe centrale.

Des traités existent déjà avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il serait souhaitable d'en conclure d'analogues avec la Roumanie et la Yougoslavie.

Le grand danger des accords de Locarno, c'est qu'ils sont sus-

ceptibles de nous induire à des illusions périlleuses pour le maintien de la paix.

« La paix perpétuelle serait un rêve dangereux, disait Mirabeau à l'Assemblée constituante, si elle amenait la France à désarmer en face d'une Europe en armes ».

Il n'est pas inutile de rappeler cette sage parole, après les difficultés que le gouvernement vient de rencontrer pour obtenir le vote des crédits indispensables à la convocation des réserves.

Sans doute, un grand peuple possède-t-il d'autres éléments de force que ses armements.

Je ne suis pas disposé à sous-estimer la valeur des impondérables, des forces morales. Mais ces forces ne dispensent pas des autres. (Très bien !)

Les accord de Locarno apportent une grande espérance. Il ne dépend pas de nous seuls de la réaliser. Ne risquons pas sur nos illusions la fortune de la France.

Gardons-nous de l'erreur, qui pourrait être mortelle, de détendre prématurément aucun des ressorts de la défense nationale. (Applaudissements prolongés à droite, au centre et sur divers bancs à gauche).

Après le discours de l'ancien président de la République, la suite de la discussion a été renvoyée à cet après-midi, 15 heures.

Ainsi que le *Temps* l'a annoncé, c'est *M. Lucien Hubert* qui a pris le premier la parole à la séance d'hier, que présidait *M. de Selves*, pour demander au Sénat, au nom de la commission des affaires étrangères dont il est président, de voter le projet qui lui était soumis.

Depuis la conclusion des accords de Locarno et le premier examen par la commission, il est vrai qu'il y a eu la signature du traité germano-russe. L'Allemagne assure que ce traité s'inspire du même esprit que le pacte rhénan. De son côté, le président du conseil, qui n'a certainement pas oublié les leçons du passé, estime que Locarno apporte à la France un supplément de garantie. Aussi la commission des affaires étrangères persiste-t-elle à proposer la ratification.

M. Lucien Hubert. — Je ne nie pas l'importance des critiques que vous avez entendu formuler hier. Mais la question est de savoir si les accords nous mettent, sinon dans une situation idéale, du moins dans une situation plus favorable.

Jusqu'ici, notre garantie se trouvait dans les articles 42 à 44 du traité de Versailles, 10 et 16 du pacte de la Société des nations : tout acte d'hostilité contre la région rhénane démilitarisée exposait l'agresseur à des sanctions déterminées. Certains de ces textes cependant gardaient quelque chose de théorique.

Aussi les négociateurs voulaient-ils leur donner la vie en leur adjoignant un pacte défensif anglo-franco-américain qui, d'autre part, compensait l'abandon de la garantie du Rhin. Ce pacte est tombé, tous nos espoirs de retrouver une autre garantie se

sont évanouis. Par un nouvel effort nous parvenons à inscrire quelque chose d'approchant dans les accords de Locarno. A coup sûr, le texte même de Locarno ne nous apporte aucune garantie. Il fait de l'Angleterre et de l'Italie non les protectrices de la France, mais les garantes du bon droit et de la foi jurée.

« Locarno, c'est une grande tentative et une grande espérance, dit en terminant l'orateur, très applaudi sur tous les bancs. Nous voulons pratiquer loyalement la tentative et encourager ardemment l'espérance ».

M. Dominique Delahaye déclare n'avoir aucune confiance dans les accords de Locarno. Aussi votera-t-il contre et il espère ne pas être seul cette fois, comme il fut seul au Sénat à voter contre le traité de Versailles.

Dans un discours d'une éloquence savoureuse, *M. Henri Merlin* dit pourquoi il votera les accords de Locarno auxquels M. Millerand lui-même a donné son adhésion après les avoir soumis à un redoutable réquisitoire.

M. Henry Merlin. — J'estime qu'en votant les accords de Locarno nous nous assurerons une demi-sécurité, en même temps que nous montrerons au monde notre volonté d'obtenir ultérieurement une sécurité plus complète.

En ne les votant pas, au contraire, nous ajournerions toute sécurité et nous risquerions de nous voir adresser le reproche d'avoir tourné le dos à la paix. Je ne veux pas, pour ma part, donner prétexte à une pareille critique.

En outre, je sais quels efforts, quels prodiges de patience, d'habileté et de fermeté il a fallu à nos négociateurs pour arriver au but. (Très bien !)

La route de Locarno a été longue difficile, souvent elle a côtoyé des précipices. Il serait même injuste d'oublier qu'elle n'est partie ni de Versailles, ni de Genève, pour aboutir aux rives du lac Majeur. La route de Locarno est partie en réalité de la Haye, où M. Léon Bourgeois, il y a de longues années, fit apparaître, la justice et le noble génie pacifique de la France républicaine. (Vifs applaudissements).

Rendons hommage, messieurs, à celui qui a allumé cette petite lueur vacillante qui a résisté même à la grande rafale de la guerre. (Nouveaux applaudissements).

M. Léon Bourgeois disait alors qu'il avait perçu à la Haye le premier battement du cœur de l'humanité. Vous, monsieur le Président du Conseil, vous avez trouvé le chemin de sa raison. Aussi méritez-vous d'être compté, après notre illustre président disparu, parmi les bons artisans français de la paix entre les peuples. (Vifs applaudissements).

Tout comme *M. Henri Merlin* et comme *M. Lucien Hubert*, le Sénat ne demandait qu'à croire à la bonne foi de l'Allemagne, mais le *général Bourgeois* est venu lui montrer encore une fois que l'esprit de Locarno n'anime guère les hommes du Reich

qui violent cyniquement les prescriptions du traité de Versailles, notamment dans le domaine militaire.

Le sénateur du Haut-Rhin rappelle qu'il a déjà signalé les nombreux manquements de l'Allemagne aux clauses de ce traité, manquements confirmés par la commission interalliée de contrôle.

Ainsi, c'est une armée formidable, avec tous ses cadres et son grand état-major, qui est organisée et qui, pour aujourd'hui encore, est répartie soit dans les forces de police dont le nombre dépasse singulièrement les exigences de la sécurité intérieure, soit dans les associations militaires admirablement disciplinées, dont les membres viendront, au premier signal, se ranger sous les drapeaux des unités combattantes où ils sont enrôlés par avance.

Le général Bourgeois. — A la suite des accords de Boulogne, l'Allemagne a été autorisée à porter à 150.000 hommes ses forces de police communale. Or, elle a commencé par porter clandestinement ces forces à 180.000 hommes et elle les a réparties ainsi :

50,000 dans la police communale, 30.000 dans la police criminelle, 100.000 dans la schutzpolizei. Ces derniers passent par des écoles de police qui sont en réalité des écoles de cadres, 60.000 d'entre eux composent les compagnies de quartier, analogues à notre garde républicaine et capables de fournir d'excellents sous-officiers et officiers, comme l'a fait précisément notre garde républicaine pendant la guerre.

Les 40.000 autres hommes de la schutzpolizei sont encasernés et enrégimentés en centuries (compagnies), en kommandos (bataillons) et oberkommandos (régiments).

Après de longs pourparlers, la conférence des ambassadeurs a fait au Reich une concession importante, en l'autorisant à conserver les 40.000 hommes des compagnies de piquets, engagés pour douze ans comme les hommes de la reichswehr, et en l'autorisant aussi à maintenir les écoles de police telles qu'elles fonctionnent. Ces 40.000 hommes sont à ajouter aux effectifs de paix de l'armée allemande.

Le Reich a demandé en outre à porter à 160.000 hommes au lieu de 150.000 les effectifs de la schutzpolizei. La France obtint que cette demande non justifiée fût repoussée.

Dans tout cela je ne vois de la part de l'Allemagne aucune manifestation de cet esprit de Locarno qui devait établir la paix définitive entre les peuples.

L'orateur assure, en outre, que les derniers accords pour l'aéronautique ne laissent plus rien subsister du traité de Versailles.

Quant à la zone démilitarisée en vertu du traité de Versailles, le Reich a tourné la difficulté en y entretenant une police militarisée en bataillons et armée de mitrailleuses. Dans la zone de Cologne il y a environ 6.000 hommes. Dans le grand duché

de Bade il y a une brigade à deux régiments. Pour renforcer cette armée cadre, il y a sur les confins de la zone démilitarisée une association admirablement organisée ; l'association Viking.

Le général Bourgeois, dont les démonstrations ont fait une impression profonde, se demande en terminant si la garantie de l'Angleterre, prévue par les accords de Locarno, et qui n'est qu'une « garantie morale », suffit pour assurer notre sécurité. Quant à s'en rapporter à la bonne foi de l'Allemagne, la manière dont elle exécute le traité de Versailles ne montre que trop combien il faut peu compter sur elle.

Il est une autre preuve de la mauvaise foi germanique au moins aussi flagrante que celle qu'a signalée l'orateur précédent, c'est l'attitude du Reich dans la question de la République autrichienne.

M. Chénebenoit l'a montré dans un exposé méthodique et précis qui constitue un terrible réquisitoire contre la politique germanique.

Le sénateur de l'Aisne estime que la discussion des accords de Locarno ne doit pas se terminer sans que soit évoquée la question des tentatives de rattachement de la République autrichienne au Reich allemand, question qui est d'autant plus d'actualité que l'ancien chancelier d'Autriche, Mgr Seipel, est dans nos murs.

M. Chénebenoit. — Cette question de l'Autriche est posée depuis longtemps : lorsque l'Allemagne a lancé son mémorandum qui a été l'*initium*, le commencement de toutes ces négociations qui ont abouti au traité de Locarno, il a été remarqué par tout le monde que, dans ce document, il était question des frontières occidentales du Reich ; le silence le plus absolu était gardé sur les frontières méridionales. Qu'est-ce à dire, sinon que peut-être, dès ce moment, il était dans la pensée et l'intention de l'Allemagne d'obtenir de l'Europe, au prix de certaines concessions, ou de ce qu'elle considérait comme tel, ce que j'appellerai un blanc-seing de l'Europe ?

Mais il y a des faits, tels que le voyage en Allemagne de MM. Franck, ancien vice-chancelier d'Autriche et Dinghofer, second vice-président du Conseil national. Ils ont eu avec les dirigeants allemands des conversations qui ont ému l'opinion publique française au point que la légation d'Autriche à Paris a été obligée de la calmer par la publication d'une note officielle où elle assurait remettre les choses au point.

Cette note tendait à préciser que « le gouvernement autrichien était complètement étranger aux entretiens que pouvaient avoir MM. Dinghofer et Franck avec leurs amis politiques en Allemagne ».

M. Chénebenoit fait remarquer que les visites ont continué et, cette année, c'est Mgr Seipel qui s'est rendu en Allemagne et a été reçu par tous les dirigeants allemands. L'ancien chan-

celier a fait au cours de sa visite des déclarations qui ne sont pas sans justifier certaines réserves de notre part.

M. Chênebenoit. — Mgr Seipel vient de faire hier même, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Painlevé, ministre de la guerre, une conférence fort intéressante qu'il a intitulée : « le Vrai visage de l'Autriche ». Il a fait là quelques déclarations qui ne sont point, heureusement, en concordance absolue avec celles que les journaux lui ont prêtées en Allemagne, et nous ne pouvons que nous en féliciter : il a fait la distinction — et il a eu parfaitement raison — entre ce que les nations occidentales appellent la nation et ce que les Allemands appellent le peuple, « das Volk », en disant : « En ce qui regarde le peuple, il y a tout simplement affaire de consanguinité de race et affaire d'identité de langage. »

Nous comprenons d'autant plus, nous autres Français, ce sentiment que nous l'éprouvons nous-mêmes, et peut-être à un degré plus grand et plus désintéressé, vis-à-vis de nos frères de race de Belgique et de Suisse.

M. Raymond Poincaré. — Et même du Canada.

M. Chênebenoit. — Et même du Canada, comme le dit fort justement M. Poincaré.

Voilà pour la question de fait.

L'orateur traite maintenant la question de droit, les traités et leurs prescriptions. Il cite les textes des articles des traités de Versailles et de Trianon où l'Allemagne reconnaît que « l'indépendance de l'Autriche est inaliénable, si ce n'est du consentement de la Société des nations ».

En face des droits particuliers des nations, *M. Chênebenoit* place le droit des collectivités internationales, le droit européen que l'on invoquait jadis quand on parlait de l'équilibre nécessaire. C'est de l'application de ces principes que sont nés les Etats belge et helvétique. Puis *M. Chênebenoit* rappelle le précédent de 1830, une délégation belge venant offrir la couronne de Belgique au roi Louis-Philippe pour son second fils, le duc de Nemours. Le roi des Français, pris entre les nécessités de la paix européenne et les ambitions légitimes de la France, refusa.

Que l'Allemagne s'inspire aujourd'hui de ce précédent. En terminant, le sénateur de l'Aisne, qui a été très applaudi, dit la conduite à tenir envers l'Allemagne, à laquelle il faut parler sans jactance, mais avec fermeté pour la rappeler au respect des traités.

M. Chênebenoit. — Avant la guerre, une grande personnalité allemande disait en Italie : « Nous gagnerons la guerre, mais si nous la perdons, nous la gagnerons encore, parce que nous annexerons dix millions d'habitants autrichiens. » Il ne faut pas que cette boutade devienne une menace et ensuite une réalité ! (Applaudissements).

Il ne faut pas, messieurs, que, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, l'Allemagne gagne la guerre. Il

ne faut pas que l'Allemagne augmente sa population de dix millions de citoyens nouveaux, alors que la France n'est même pas rentrée dans toutes ses limites de 1789. Et enfin, par dessus tout, la paix européenne doit être placée au-dessus de toutes les ambitions.

Le Président du Conseil monte à la tribune.

Pour défendre l'œuvre accomplie à Locarno, « son œuvre » a-t-il dit, *M. Briand* a trouvé des accents qui ont remué profondément l'Assemblée.

Il commence par s'associer avec émotion à l'hommage rendu par M. Henri Merlin à la mémoire de M. Léon Bourgeois, hommage auquel *M. de Selves* tient, de son côté, à associer le Sénat tout entier, puis en vient aux accords de Locarno.

M. Briand. — Les accords de Locarno ne justifient ni les excès d'optimisme, ni les excès de pessimisme qu'ils ont suscités. Ils réalisent, non le bien absolu, mais un bien relatif.

Huit ans après une guerre qui a mis aux prises des peuples entiers, on ne doit pas s'étonner que l'Europe reste troublée.

Mais les hommes qui, comme moi, ont vécu la guerre à un poste particulièrement difficile et dangereux, seraient impardonnables s'ils n'appliquaient pas aujourd'hui tous leurs efforts à la consolidation de la paix.

Il faut examiner l'accord de Locarno objectivement et dans toute son étendue, en dehors de toute considération de parti. Cela est facile, puisqu'il s'agit d'une question nationale au premier chef.

Ayant joué un rôle d'auteur dans cette affaire j'ai pris soin de ne pas me laisser aller à nourrir pour ses résultats des sentiments trop vifs d'admiration.

Mais je dois dire que j'ai connu à Locarno des minutes d'émotion profonde, lorsque les habitants du pays et les touristes présents ont jeté un cri d'enthousiasme passionné à la vue du protocole qui venait d'être signé par les représentants de la France, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de l'Allemagne.

Cette émotion populaire, nous l'avons tous ressentie. Elle a gagné de proche en proche tous les pays et elle a donné naissance dans tous à un mouvement presque mystique vers la paix.

J'aurais pu profiter de cet état d'esprit pour obtenir des Chambres une ratification rapide des accords de Locarno. Je ne l'ai pas voulu. Les Chambres, le Sénat en particulier, ont eu le temps d'examiner posément la situation. Je ne le regrette pas.

Il s'est en effet produit, depuis la signature des accords, un événement important : la conclusion du traité germano-russe. Sans motiver l'ajournement que réclamait hier, avec éloquence, M. Lémery, cet événement vous donne le droit d'exiger de moi des explications complètes.

Demandons-nous d'abord si les accords de Locarno ajoutent ou retranchent quelque chose au traité de Versailles qui reste

la charte juridique de l'Europe. S'ils n'ajoutent rien, ils sont négligeables ; s'ils en retranchent quoi que ce soit,ils sont nuisibles.

Je n'ai pas négocié le traité de Versailles, mais je l'ai voté. Je ne me laisserai donc pas aller à son sujet à des récriminations qui, en pareille matière, sont toujours vaines. Ce traité a été élaboré dans des conditions difficiles.

Comment, sans un miracle, eut-il été parfait ? Critiquer serait facile. L'action, elle, est plus malaisée. Un danger pour l'homme public c'est de trop penser à l'avance aux blâmes qu'il peut encourir ; cette préoccupation le paralyse, elle l'empêche de se décider à propos.

Je ne critiquerai donc pas le traité de Versailles, mais je me rappelle dans quelles conditions il fut négocié. Le débat entre alliés fut dominé par les préoccupations de sécurité. On ne voulait pas que cela put recommencer. A ce moment la Société des nations n'était encore qu'en espérance : c'était une tendance heureuse vers l'organisation définitive de la paix.

Tant qu'un bras séculier n'aura pas été mis au service de la Société des nations, ses membres ne seront pas en pleine sécurité.

Nos négociateurs avaient songé d'abord à la frontière duRhin, puis à la garantie de l'Amérique et de l'Angleterre. Quelle était cette garantie ?

Ces deux puissances promettaient leur assistance si la France était attaquée par l'Allemagne sans provocation. Il n'y avait rien de bilatéral dans une telle promesse, et déjà les garants devaient examiner et délibérer avant d'agir. Pour ma part, cette garantie me satisfaisait.

Ce n'est pas une bonne chose de sous-estimer ses alliés. Quand l'Angleterre et l'Italie mettent leur signature à côté de la nôtre, et qu'on se souvient de ce qu'elles ont fait avec nous dans la guerre, on n'a pas le droit de mettre en doute l'efficacité d'une pareille caution. (Applaudissements).

J'ai entendu dire : « La promesse de l'Angleterre d'être à nos côtés avec toutes ses forces, navales, terrestres et aériennes, on sait ce qu'elle peut donner, ce qu'elle a donné au début de la guerre ». La flotte anglaise n'a-t-elle pas isolé, bloqué l'Allemagne, la mettant dans des conditions impossibles pour continuer la guerre ?

M. Hervey. Au bout de quelques temps. Mais sans la Marne, que serait-il arrivé ?

Le Président du Conseil. — L'Angleterre a pris part à la Marne et le sang de ses fils y a coulé. (Très bien !) Son drapeau à côté du nôtre était, d'ailleurs, une force à lui seul, une force en soi et une grande force morale. (Vifs applaudissements).

S'il est vrai que, au cours des discussions, on a pu voir les raison pour lesquelles l'Angleterre et l'Italie ne désirent pas

être entraînées dans la guerre, c'est pour nous une garantie qu'elles surveilleront les actes de l'Allemagne pour empêcher celui qui obligerait à mettre leurs armées en marche.

Tant mieux ! La plus forte garantie de paix, c'est la possibilité et la nécessité, pour les peuples, de discuter avant la guerre. (Applaudissements à gauche).

On a beaucoup parlé des garanties de paix de la Société des nations, ce conseil qui va délibérer, dont les membres sont dispersés en Europe, devront soudain se réunir, prendre une décision unanime, et pendant ce temps la guerre aura exercé tous ses ravages.

Un jour récent, étant président du conseil de la Société des nations, je recevais un télégramme de son secrétaire m'annonçant un conflit imminent entre deux peuples ; on en était, déjà aux coups de fusil et de canon. Immédiatement j'ai convoqué le conseil, télégraphié aux deux peuples de s'arrêter, et, dès la première réunion j'ai dit : « Bas les armes, place au juge de paix ! « Les deux adversaires arrêtés sont rentrés dans leurs frontières, la guerre a été évitée.

Cela dit, imaginez deux chefs d'Etat en butte à toutes les pressions de l'opinion et des journaux. Pourraient-ils résister à certaines poussées ? La guerre naît dans de milieux mystiques où la raison a peu de force ; les opinions publiques sont déchaînées, les chefs d'Etat ne sont plus maîtres de leurs déterminations. S'il y a quelque part un juge, une tierce personne, ayant une suffisante autorité morale pour s'interposer, tout devient possible.

C'est ce qui est arrivé ; deux peuples ont discuté devant la Société des nations, les esprits se sont calmés, le sang n'a pas coulé.

Je dis que tout accord qui renferme des espoirs de réflexion et de discussion pour la paix apporte la garantie que les peuples ne seront pas jetés inopinément dans des guerres sanglantes. Il y a cela dans Locarno.

Est-ce la paralysie de la France ? Dira-t-on que si nous avons à côté de nous un peuple animé de mauvaises intentions (et je ne veux pas soupçonner un peuple avec qui j'ai traité), le traité va nous empêcher d'agir ? M'enlève-t-il un seul des moyens que me donne le traité de Versailles ? Pas du tout.

Nous sommes toujours portés à penser qu'on peut trouver à l'extérieur la totalité des sécurités dont nous avons besoin. C'est une erreur. Il faut d'abord s'assurer à l'intérieur et rechercher, par nos propres moyens, le maximum de sécurité.

Le traité de Versailles prévoit la neutralisation de la rive gauche du Rhin et d'une zone de cinquante kilomètres sur la rive droite. Cette clause sera-t-elle absolument respectée ? Certes, je crois que nous aurons à veiller à ce qu'elle ne soit pas violée. Mais, si un fait grave se produisait, si la zone était

envahie, la France aurait le droit de mettre ses armées en marche et d'appeler ses alliés à constater le fait de la violation.

Et nous n'avons pas le droit de supposer *a priori* qu'ils refuseraient de le faire et de se ranger à nos côtés.

Nous gardons donc tous les droits que nous tenons du traité. L'accord de Locarno y ajoute que, le fait d'agression vérifié, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie viendront nous appuyer.

Si une pareille combinaison de traités avait existé en 1914, l'Allemagne aurait-elle osé commettre son agression ? (Très bien !) Il n'est pas possible de dire que la perspective d'une telle éventualité ne l'aurait pas fait réfléchir.

Et maintenant, après une guerre dont elle a eu tant à souffrir, qui peut affirmer que l'Allemagne se jetterait, sans réflexion, dans une telle aventure et que la France ne se trouverait pas dans une situation meilleure ?

C'est donc que le traité de Locarno ajoute à celui de Versailles. La lacune provenant de la non-ratification par les Etats-Unis et par l'Angleterre du traité de garantie se trouve en partie comblée.

Dès mon arrivée au pouvoir, après la guerre, j'ai employé tous mes efforts pour amener l'Angleterre à se rendre compte que la formule du traité de Versailles n'était pas la bonne et à reconnaître que le Rhin constitue, pour elle aussi, une frontière. (Applaudissements). J'ai tenu le même raisonnement aux autres puissances.

Mais la vie des gouvernements est précaire et mon existence ministérielle s'est brusquement trouvée interrompue (Sourires).

Je ne sais pas si j'aurais alors réussi mais j'aurais tenté l'impossible. Car j'estime qu'un pays de 40 millions d'habitants, si magnifique soit-il, n'est tout de même pas un pays de 60 millions d'habitants. C'est une chose inouïe que la France, réduite à ce chiffre de population, ait pu tenir en 1914 et qu'elle soit restée debout devant cette bourrasque.

C'est une chose magnifique et dont il n'existe pas d'exemple dans l'histoire. (Vifs applaudissements).

Mais c'est un effort qu'on ne peut pas demander à un peuple ainsi saigné à blanc de recommencer tous les dix ans. Nous devons donc chercher, dans des accords internationaux, des possibilités supplémentaires de sécurité.

Il est exact que la proposition initiale du pacte est venue de l'Allemagne. On en a témoigné de la défiance. On a peut-être eu tort. On s'est méfié des efforts d'Erzberger et de Rathenau ; on a dit qu'aucune bonne foi n'était à attendre d'hommes de cette nationalité.

Il a fallu que l'assassinat dont ils furent victimes démontrât la sincérité de leurs intentions.

Le rôle des apôtres de la paix est différent dans tous les pays

et dans tous les temps. Il sont au service d'une idée sans éclat, dont l'image modeste n'est pas de celles qui passionnent les foules humaines. La guerre, au contraire, apparaît comme une figure casquée, auréolée d'héroïsme. Elle soulève les enthousiasmes et entraîne avec elle de magnifiques actes individuels et des dévouements collectifs. Mais n'oublions pas qu'elle s'accompagne d'un cortège de malheurs effroyables. La gloire militaire ne doit pas rejeter dans l'ombre les dévastations et les ruines que laissent derrière eux les grands conflits à main armée.

La paix, pour réussir, a besoin d'une confiance de tous les jours, elle exige un acte de foi perpétuel. Je suis de ceux qui ont cette confiance et cette foi. (Très bien !)

Je suis prêt à tout faire pour essayer de réaliser la paix ; ce n'est pas une tâche facile. Je vous assure que la conclusion du traité germano-russe a été pour moi une véritable déception. (Sourires). Mais il ne faut pas se lasser, si l'on veut enfin aboutir à la paix.

Quand M. Herriot a été saisi de la proposition de M. Stresemann il m'a fait appeler dans son cabinet. J'ai, comme lui, compris l'importance de cette offre de l'Allemagne. Ensemble, nous avons envisagé les conséquences qui pourraient en résulter et les garanties qu'il y avait lieu de prendre.

Contrairement à ce qui a été dit hier, la première chose à laquelle M. Herriot a songé, c'est au sort de nos alliés de l'Est.

M. Maurice Sarraut. — C'est là une précision qu'il était utile de donner.

Le Président du Conseil. — Le gouvernement français a saisi aussitôt de la question tous nos alliés en vue de nous concerter avec eux sur la réponse que ferait la France.

Si nous avions agi sans nous préoccuper de nos alliés de l'Est, l'accord eût été facile. S'il a fallu de longues discussions, c'est parce que la France n'a pas voulu considérer seulement le problème rhénan et qu'elle a soutenu jusqu'au bout ses amis de Pologne et de Tchécoslovaquie.

J'ai eu la chance de rencontrer à Londres, au cours de ces négociations, un esprit loyal et amical auquel je me plais à rendre hommage : M. Austen Chamberlain. (Très bien !)

On a souvent en France incriminé l'Angleterre et critiqué son attitude dans les pourparlers qui ont précédé Locarno. On a eu tort.

L'Angleterre ne refusait nullement de défendre les revendications polonaises ; elle se réservait simplement d'appliquer le pacte, c'est-à-dire de garder sa liberté d'appréciation et d'action tout au moins en ce qui concerne l'intégrité de la frontière rhénane, au contraire, elle nous donnait en toute occasion tout son appui.

Du reste, tout en faisant des réserves pour elle-même, elle a parfaitement compris notre attitude. De notre côté, nous avons

tout fait pour donner satisfaction aux légitimes revendications des Polonais et Tchécoslovaques. Tous les accords de Locarno ont été conclus en plein accord avec eux. Ils ont apprécié notre nation et l'ont approuvée.

Qu'ont-ils obtenu ? La France n'a-t-elle pas dit à l'Allemagne : « Oui, nous risquons un accord avec vous, mais à condition que vous vous engagiez à ne commettre aucun acte d'agression, même sur vos frontières de l'Est ? » L'Allemagne ayant accepté cette condition, tous nos alliés doivent être satisfaits.

En réalité, ce qu'il y a de nouveau dans les accords de Locarno — et je suis étonné qu'aucun orateur ne l'ait montré déjà — c'est qu'ils renversent la formule des alliances.

Dans le passé, on disait : *Si vis pacem, para bellum* et toutes les alliances étaient comme hérissées de pointes. A force de dresser ainsi des groupements de forces les uns contre les autres, on aboutissait fatalement aux champs de bataille inondés de sang.

Pourquoi ne pas modifier ce système qui se montrait inefficace pour assurer la paix ?

Pourquoi — avons-nous pensé — n'obligerait-on pas, au contraire, les peuples à soumettre leurs conflits à une juridiction ? C'est la pensée qui nous a inspirés à Locarno. On a demandé aux peuples de s'engager à ne pas être agresseurs. Le criminel sera celui qui attaquera ou qui refusera de soumettre un litige à l'arbitrage.

C'est là un système nouveau. Certes, toujours la France s'est efforcée, notamment par la voix du regretté président Bourgeois, dont on évoquait le nom tout à l'heure, s'est efforcée, dis-je, de faire triompher les solutions juridiques. Mais les peuples n'étaient pas mûrs. Peu à peu, ils ont fini par se demander pourquoi les conflits des peuples ne seraient pas, comme ceux des particuliers, portés devant les tribunaux.

C'est là assurément un système que l'on peut critiquer, dont on peut parler avec ironie. Mais il y a bien des personnes qui n'en riront pas, les femmes en particulier. (Très bien !) J'ai de certaines d'entre elles des lettres à faire pleurer !

M. Dominique Delahaye. — En Allemagne, elles ont élu Hindenburg !

Le Président du Conseil. — Ne soyons pas injustes. En Allemagne comme en France les femmes ont profondément souffert de la guerre et ont désiré la paix. Si vous croyez le contraire, vous vous trompez. (Applaudissements).

A côté des Locarno politiques, il faudra, je le reconnais, des Locarno économiques. Car en matière économique aussi il y a des germes de guerre. Quand un peuple n'a pas la libre disposition de ses moyens économiques et financiers, c'est une terrible tyrannie qu'il subit, et il faut à tout prix qu'il s'en affranchisse, afin d'éviter un esclavage plus intolérable encore que celui qui suivrait une défaite. (Applaudissements).

M. Millerand a rappelé hier qu'il a tenté des rapprochements économiques avec l'Allemagne. Ils n'ont pas abouti à un succès ; mais quand deux peuples vivent continuellement dans la pensée de la guerre, ils sont séparés par un véritable fossé et toute entente, même économique, est impossible entre eux.

Est-ce cet avenir qui est réservé à la France et à l'Allemagne ? Vont-elles éternellement se ruiner en préparant la guerre l'une contre l'autre ? Un pareil cauchemar ne peut-il être dissipé ? J'ai pensé qu'il pouvait l'être. De là sont nés les accords soumis à votre ratification.

Au moment de Rappalo, l'Allemagne a eu à choisir entre deux voies, celle de la paix et de la Société des nations, et celles de la revanche, du retour à la situation d'avant-guerre. Je reconnais qu'elle a commencé par mettre un pied dans la deuxième voie. Mais le pacte de Rapallo devait se compléter par une alliance politique, et cette alliance n'a pas été signée.

Le pacte de Rapallo n'a pas reçu en Russie l'accueil enthousiaste dont on a parlé. Un Russe occupant une haute situation politique a dit de lui : « Voilà un beau papier à mettre en musique ». En réalité les deux Etats se sont contentés de promettre de rester chacun neutre si l'autre était attaqué.

Nous avons fait examiner ce pacte par des experts. Ils ont reconnu qu'il a un caractère purement pacifique, et ne porte aucune atteinte ni aux accords de Locarno, ni à l'œuvre de la Société des nations.

C'est une affaire qui peut gêner l'Allemagne plus que nous dans le cas où la Russie serait, comme on l'a dit, une entreprise de subversion. L'Allemagne est sa proche voisine. (Très bien !)

Ce que nous demandons, nous, c'est que l'accord de Locarno et le pacte de la Société des nations soient respectées. Or, l'Allemagne affirme qu'elle est dans cette intention. Je veux la croire. Je n'en garde pas moins l'œil ouvert. Je conserve nos éléments de sécurité.

J'ai été au pouvoir pendant la guerre ; et depuis que je suis redevenu président du conseil j'ai eu à défendre les intérêts du pays au Maroc et en Syrie. J'ai pris froidement et résolument les mesures qui s'imposaient. (Vifs applaudissements).

Nous devons avoir l'esprit tendu vers la paix avec la volonté de ne pas nous laisser entraîner dans un nouveau conflit. Voilà l'essentiel. (Applaudissements).

On a accusé les Français d'être belliqueux et militaristes.

Allons donc ! Notre pays ne redoute pas de faire face à une agression ; il l'a montré. Mais il a toujours cherché les occasions de paix. Sinon serait-il resté pendant cinquante ans sous le coup de sa défaite de 1871 ? (Applaudissements). Attaqués, les Français se sont défendus de toutes leurs forces.

Et puis, la victoire leur a souri. Ils n'ont abusé ni du mot, ni de la chose. Ils savent ce que coûte une victoire pareille ! Mais

ils veulent que désormais leur travail se développe dans la paix. On sent partout la paix dans notre pays.

Je l'ai dit aux étrangers : « Tout chez nous crie : la paix ! la paix ! » (Applaudissements prolongés).

Si l'on est juste pour la France, si l'on a gardé les souvenirs de solidarité de la guerre, on comprendra tout cela.

Je crois que l'Allemagne réfléchira. Une grande association de mutilés de guerre s'est prononcée chez elle contre les manœuvres belliqueuses. Le régime républicain se maintient en Allemagne. Nons devons désirer qu'il persiste. (Très bien !)

Des contacts s'établissent entre les deux pays, je veux les croire sincère. Le peuple allemand et le peuple français sont deux grands peuples qui ont leurs défauts et leurs qualités. Sont-ils condamnés à se déchirer toujours ? Ce n'est pas possible. On doit trouver quelque chose. (Applaudissements).

J'ai cherché à trouver. Je ne dis pas que j'ai parcouru une longue route. Je vois des obstacles. Mais le patriotisme et le bon sens français nous éclairent.

Evidemment nous avons rencontré des difficultés à la dernière réunion de Genève. M. François Albert me reprochait de ne pas les avoir prévues. C'est vrai, je ne serais pas un homme si j'étais parfait.

Eh bien, ces difficultés ont été surmontées et la Société des nations a continué sa tâche. La règle de l'unanimité a des inconvénients et l'Allemagne, a-t-on dit ici, en profitera.

Peut-être ! Il faut compter avec le milieu. Il exerce sur les représentants de toutes les nations une action très grande.

L'Allemagne ne pourrait pas, sans y risquer le discrédit, prendre une position de mauvais vouloir ou de mauvaise foi à la Société des nations.

M. Henri Merlin disait que l'Allemagne allait s'y trouver dans la position d'un Samson, captif, qui a retrouvé sa force, et se trouve placé juste auprès de la colonne qui soutient le temple. C'est vrai.

Mais Samson, en renversant le temple, y a trouvé la mort.

L'Allemagne n'est pas disposée à ces gestes de suicide. (Vifs applaudissements et sourires).

Elle jouera son jeu, et la France jouera le sien. Il y a une critique que je veux écarter. On a dit : « L'Allemagne va, pour l'Alsace, invoquer devant la Société des nations la règle des minorités, venant exposer des doléances ». Cela est impossible. (Très bien !)

La chose ne peut même être envisagée : l'Alsace et la Lorraine sont partie intégrante de la France. (Applaudissements prolongés) ; elles sont comme si elles n'en avaient jamais été étachées ; il n'y a donc pas de Société des nations qui puisse apprécier leur situation.

Quant à ceux qui tentent en Alsace de créer des mouvements,

il n'est pas admissible qu'ils puissent impunément les tenter plus longtemps. (Applaudissements).

Les accords de Locarno apportent une garantie nouvelle et créent une atmosphère pacifique ; ils ne nous dispensent pas, je le répète, de prendre des précautions. (Très bien !)

C'est seulement si on lui donnait des sécurités, si d'autres peuples désarmaient, que la France, qui n'entretient des troupes considérables que par nécessité vitale, répondra oui aux propositions de désarmement.

Je vous demande d'approuver les accords de Locarno avec une forte majorité, capable de renforcer l'œuvre que je vous soumets et de produire un grand effet moral dans le monde. (Vifs applaudissements).

Quand le Président du Conseil est descendu de la tribune, l'Assemblée tout entière debout l'a longuement acclamé.

Puis, le Président ouvre le scrutin pour le vote de l'article unique. Pendant qu'il y est procédé, le Président du Conseil, répondant de son banc à la question qu'avait posée M. Chênebenoit, fait la déclaration suivante :

M. Briand. — Les accords de Locarno ne contiennent rien, ni dans leurs termes ni dans leur esprit, qui puisse porter la moindre atteinte à une disposition quelconque du traité de Versailles. Or, ce traité stipule expressément que l'Autriche est créée. Il ne peut donc pas être question pour cet état de disparaître par fusion avec quelque autre Etat. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait un vote de la France, et je vous garantis qu'elle n'est pas disposée à voir l'Autriche disparaître de la carte du monde. (Très bien ! Très bien !)

Enfin, *M. de Selves* proclame le résultat du scrutin.

Par 7 voix contre 6, le projet de loi est adopté.

ADDRESS OF THE PRESIDENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA MR. COOLIDGE AT THE MEMORIAL EXERCISES AT THE ARLINGTON NATIONAL CEMETERY, WASHINGTON, MAY 31, 1926.

We are attempting to make our contribution to the peace of the world, not in any sensational nor spectacular way, but by the application of practical, workable, seasoned methods and an appeal to the commonsense of mankind. We do not rely on the threat of force in our international relations or in our attempt to maintain our position in the world. We have seen force tried, but the more people study its results the more they must be convinced that on the whole it has failed. Conditions sometimes arise where it seems that an appeal to arms is inevitable,

but such conflicts decide very little. In the end it is necessary to make an appeal to reason, and until adjustments are reached by covenants which harmonise with the prevailing sense of justice a final solution has not been found.

Ever since the last great conflict the world has been putting a renewed emphasis, not on preparation to succed in war but on an attempt by preventing war to succeed in peace. This movement has the full and complete approbation of the American Government and the American people. While we have been unwilling to interfere in the political relationships of other countries, and have consistently refrained from intervening except when our help has been sought and we have felt that it could be effectively given, we have signified our willingness to become associated with other nations in a practical plan for promoting international justice through the World Court. Such a tribunal furnishes a method of the adjustment of international differences in accordance with our treaty rights and unter the generally accepted rules of international law ; but in spite of all the treaties we may make and all the tribunals we may establish, unless we maintain a public opinion devoted to peace we cannot escape the ravages of war. A peaceful people will have peace, but a warlike people cannot escape war.

Peace has an economic foundation to which too little attention has been given. No student can doubt that it was to a large extent the economic conditions of Europe that drove those overburdened countries headlong into the world war. Whole peoples were armed and drilled and trained to the detriment of their industrial life, and charged and taxed and assessed until the burden could no longer be borne. Nations cracked under the lead, and sought relief from the intolerable pressure by pillaging each other.

It was to avoid a repetition of such a catastrophe that our Governement proposed and brought to a successful conclusion the Washington Conference for the limitation of naval armaments. We have been altogether desirous of an extension of this principle, and for that purpose have sent out delegates to a preliminary conference of nations now sitting at Geneva. Out of that conference we expect some practical result. We believe that other nations ought to join with us in laying aside their suspicions and hatreds sufficiently to agree among themselves upon methods of mutual relief from the necessity of the maintenance of great land and sea forces. This cannot be done if we constantly have in mind the resort to war for the redress of wrongs and the en forcement of rights.

Europe has the League of Nations. That ought to be able to provide those countries with certain political guarantees which our country does not require. Besides this there is the World Court, which can certainly be used for the determina-

tion of all justiciable disputes. We should not underestimate the difficulties of European nations, nor fail to extend to them the highest degree of patience and the most sympathetic consideration. But we cannot fail to assert our conviction that they are in great need of further limitation of armaments, and our determination is to lend them every assistance in the solution of their problems. We have entered the conference with the utmost good faith on our part, and in the sincere belief that it represents the utmost good faith on their part. We want to see the problems that are there presented stripped of all technicalities, and met and solved in a way that will secure practical results. We stand ready to give our support to every effort that is made in that direction.

NOTE ADRESSEE PAR LE GOUVERNEMENT DU BRESIL AU GOUVERNEMENT ALLEMAND, RIO DE JANEIRO, LE 1 DECEMBRE 1924.

(Journal de Genève du 20 mars 1926).

Nous avons lu, avec la plus grande attention, l'aide-mémoire du 29 septembre présenté par la légation allemande, ainsi que les deux documents accompagnant en annexe cet aide-mémoire.

L'importance que le gouvernement brésilien attache à la Société des nations a été montrée d'une façon irrécusable par la création d'une délégation spéciale, de caractère permanent, à Genève, où le grand appareil international institué par le Traité de Versailles a son siège.

Fidèle à l'esprit et à la lettre du Pacte, dont nous sommes l'un des signataires, nous suivons avec la plus grande sympathie le développement et le progrès des divers organes qui, dès lors, ont été successivement créés pour assurer définitivement la paix entre tous les peuples.

Notre participation aux travaux de la Société des nations manifeste bien l'ardent désir que nous nourrissons de contribuer, d'une manière élevée, à la réalisation des nobles idéals de l'humanité.

Nous ne saurions, par conséquent, regarder avec indifférence les aspirations des nations qui désirent entrer dans la Société et collaborer avec elle en vue de la réalisation de ses objectifs.

Nous n'honorerions d'ailleurs pas notre adhésion à la Société des nations si nous avions la pensée égoïste de nous occuper que de nos intérêts comme nation souveraine et comme membre de la famille américaine.

Encore mentirions-nous à la conscience nationale brésilienne, qui est aujourd'hui complètement identifiée à celle de la Société en ce qu'elle vise de plus haut, si nous nous refusions à apporter notre concours à l'œuvre d'implantation définitive en Europe de la paix par la justice.

Tel est l'esprit dont s'inspirera toujours notre orientation, soit dans les assemblées de la Société des nations, soit au sein de ses commissions spéciales où dans les travaux du Conseil, où nous avons l'honneur de siéger.

Le gouvernement du Brésil entend, toutefois que les questions concrètes résultant des désirs exprimés par l'Allemagne appartiennent à la nature de celles qui ne doivent pas être traitées de gouvernement à gouvernement, mais qui doivent être, de préférence, exposées et discutées, en ensemble, par les membres de la Société et au sein de celle-ci, afin que les divers aspects desdites questions et les points de vue des autres associés soient mieux connus.

Le gouvernement allemand peut, cependant, avoir la certitude que nous examinerons impartialement et dans l'esprit de conciliation ses aspirations contenues dans l'aide-mémoire du 29 septembre 1924, en nous maintenant dans le ferme dessein de trouver des solutions adéquates pour toutes les questions et toutes les réclamations justes, sans préjudice des engagements pris par le Brésil et de la bonne doctrine du droit international, en ce que celle ci serait applicable en chaque cas.

La Société des nations doit marcher résolument vers une universalisation de plus en plus grande de son statut. Plus cette institution aura d'adhérents, plus sa force et son prestige seront grands. L'absence de n'importe quelle nation, soit-elle grande ou petite, se fera sentir d'une façon regrettable dans les Conseils de Genève. L'idéal, c'est que tous les peuples s'y trouvent réunis et s'y donnent en toute circonstance à la laborieuse recherche de la voie menant aux solutions pacifiques.

Un régime de garantie mutuelle et de réelle assistance réciproque couronnera un jour, sans aucun doute, ces efforts très louables.

Cela dit, le Brésil n'a aucune objection à s'opposer, en thèse, à l'admission de l'Allemagne comme membre de la Société des nations ; au contraire, le Brésil désire que l'entrée de l'Allemagne dans la Société des nations se réalise.

De même, en principe, le Brésil ne s'oppose pas à ce que le nouveau membre obtienne un siège permanent au Conseil. Ces questions et les autres dont il s'agit dans le mémorandum de la chancellerie allemande seront envisagées par le Brésil avec un esprit serein et la juste mesure, lorsque nous serons appelés à traiter ce sujet dans les débats au sein de l'Assemblée de la Société.

REDEN DER STAENDERAETE WINIGER, BOEHI, RRUEGGER, WULLSCHLEGER, MORIAUD UND BERTONI UND DES BUNDESRATS DR. GIUSEPPE MOTTA, BERN, STAENDERAT, 18. UND 22. JUNI 1926.

Berichterstatter ist Winiger (Luzern, kath.). Es ist noch das Schlusskapitel des bundesrätlichen Berichts über die ausserordentliche Märzsession des Völkerbundes (Geländefrage) zu behandeln. Der Gesamtbetrag, der einstweilen für den Erwerb des Geländes und die Errichtung der neuen Völkerbundsgebäude vorgesehen ist, beläuft sich auf ungefähr 17 Millionen, wovon 8 Millionen für den Versammlungssaal, 6,138,000 Fr. für die dauernden Dienstzweige, 2,530,000 Fr. für den Ankauf des Baugrundes und 300,000 Fr. für einen provisorischen Anbau an das gegenwärtige Sekretariat. Im Einverständnis mit dem Bundesrat und dem Genfer Regierungsrat verpflichtete sich die Schweizer Delegation unter Vorbehalt der Genehmigung durch das Parlament, den Völkerbund beim Verkaufe des Hotels National für jenen Betrag zu decken, um den der vom Käufer gezahlte Preis gegebenenfalls unter vier Millionen zu stehen käme. Es handelt sich heute nicht um eine Kreditgewährung. Der Bundesrat wird im gegebenen Falle die Kredite verlangen. Heute handelt es sich bloss um Kenntnisnahme seines Berichtes. Die Kommission beantragt Kenntnisnahme.

Böhi (Thurgau, fr.) findet, der Völkerbund, der sonst ohne Skrupel Millionenausgaben mache, hätte auch die neuen Millionen übernehmen können. Wenn man die Bilanz zieht über die Vorteile, die uns der Sitz des Völkerbundes in der Schweiz gebracht hat, so ergibt sich, dass infolge der prominenten Stellung von Bundesrat Motta, seiner Beredsamkeit, seinem Mut und seiner Gerechtigkeit die Achtung vor der Schweiz in der ganzen Welt gestiegen ist. Das ist ein wertvolles Aktivum. Solange dagegen der Völkerbund innerlich nicht fester dasteht, hätte es mit Millionenpalästen nicht so grosse Eile. Das Internationale Arbeitsamt sit im Begriffe, mit seiner grenzenlosen Reglementiererei ein Zwinguri für die Schweiz zu werden. Jedes Jahr kommt es mit einer Hochflut von internationalen Verträgen und Aufforderungen zur Abänderung unserer internen Gesetzgebung. Und wenn man nun mit den neuen. 17 Millionen kommt, so erinnern wir uns daran, wie wenig die Abrüstung, eines der Hauptziele des Völkerbundes, vorwärts gekommen ist. Mit dem Völkerbundssitz hat sich die Gefahr der Verdrängung der Schweizerart durch unschweizerisches Denken eingeschlichen. An den bedauerlichen Vorkommnissen der letzten Tage in Genf waren Angehörige des Völkerbundes beteiligt. Am Völkerbundssitz hängen Interessen der Hotellerie. Sollten einmal die Verhältnisse unsern Austritt erfordern, so könnten wir die

goldenen Fesseln nicht mehr sprengen. Die Zonen-Angelegenheit zeigt, dass die schönen Worte im Ingress des Völkerbundes ein tönendes Erz und eine klingende Schelle sind.

Brügger (Graubünden, kath.) unterstützt Böhis Kritik. Wenn es uns allein beträfe, würde kein Kongressaal für 8 Millionen gebaut. Das Vergangene können wir nicht mehr ändern, dagegen heisst es vorsichtig sein für die Zukunft. Das Internationale Arbeitsamt geht zu weit mit seiner Zwängerei und Drängerei. Wir haben genug zu tun mit unserer internen Gesetzgebung und wollen unsere Freiheit nicht noch mehr durch internationale Bindungen einengen lassen.

Wullschleger (Baselstadt, soz.) ist bis zu einem gewissen Grade mit der Kritik Böhis und Brüggers am Völkerbund einverstanden, nicht aber mit allem, was sie gesagt haben. Auch bei den besten Verumständungen müsste zwischen seinen hohen Zielen und dem Errungenen ein grosses Missverhältnis bestehen. Er leidet an einem Geburtsfehler : er ist ein einseitiges Diktat der Siegerstaaten. Dann bestehen die Kriegspsychose und der Nationalismus weiter ; die kapitalistisch orientierten Staaten bergen immer noch grosse Gegensätze in sich, die den Frieden stören. Darunter leidet der Völkerbund. Gleichwohl ist seine Existenz erwünscht ; denn er besitzt die Möglichkeit, Konflikte zu verhüten und ausgebrochene zu schlichten. Zu seinen kleineren Fehlern gehört die Bureaukratie. Man redet überall von ihr. Einzelne seiner Funktionäre lassen es an Takt und an guter Lebensführung fehlen. Das muss man mit in den Kauf nehmen. Die grossen Besoldungen ! Das kommt auch anderwärts vor. Man äusserte Bedenken, weil der Völkerbundssitz in der Schweiz ist. Wäre der Völkerbund anders, wenn er z. B. in Brüssel wäre ? Weniger Auslandreklamationen ? Sie würden sich gleichwohl einstellen. Die Hauptsache ist die Festigkeit unserer Behörden ihnen gegenüber. Das Internationale Arbeitsamt ist in der Kritik besonders schlecht weggekommen. Es hat keine ausschlaggebende Konsequenzen ; es ist eine Studien-und Auskunftstelle. Es ist eine begrüssenswerte Institution, die unseren Beistand verdient. Es sorgt doch für unparteiische Auskunft und bahnt den Weg zur Verständigung in Fragen des Arbeiterschutzes in einer möglichst grossen Zahl von Industriestaaten. Das sollte man begrüssen. Es tendiert nicht auf die Errichtung eines Zwing-Uri, sondern erstrebt die allmähliche Verwirklichung des sozialen Friedens.

Moriaud (Genf, fr.) betont die dringende Notwendigkeit der Erstellung eines neuen Konferenzsaales des Völkerbundes, der dem entspricht, was für solche internationale Debatten verlangt werden muss. Man baut doch auch in Lausanne einen eigentlichen Palast für das Bundesgericht. Aus dem Verkauf des Hotel « National » werden nach den vorliegenden Offerten mindestens vier Millionen gelöst werden können. Weder der Bund noch der Kanton Genf werden Opfer bringen müssen. In Genf, das

stolz und glücklich über den Sitz des Völkerbundes ist, kann man der vorgebrachten Kritik am Internationalen Abeitsamt nicht zustimmen. Sie erscheint als ungerecht. Wir müssen hinsichtlich des Völkerbundes optimistich sein ; Pessimismus ist das Ende von allem. Was die Kritik am Personal des Völkerbundes anbetrifft, so ist hierüber zu sagen, dass sowohl der Generalsekretär wie der Chef des Internationalen Arbeitsamtes bezügliche Reklamationen noch immer entgegengenommen und erledigt haben. Das weiss der Redner als gewesener Chef des Genfer Justizdepartements. Die Regierung von Genf kennt ihre Aufgabe und hält die Würde des Landes hoch.

Bertoni (Tessin, fr.): Wenn das Internationale Arbeitsamt beispielsweise in Brüssel wäre, wäre dann etwas anders für uns? Kaum ! Darin sind wir mit Herrn Böhi einig, dass unsere Neutralität ein Ideal ist ; aber das heisst nicht, dass unsere Jugend in dem Gedanken erzogen werden soll, dass wir Schweizer Europäer zweiten Ranges seien und in den moralischen Fragen, die die Welt bewegen, nicht mitzureden hätten. Böhis Pessimismus ist gefährlicher als der leichtsinnigste Optimismus. Brügger (Graubünden, kath.) stellt fest, dass weder er noch Herr Böhi sich dagegen gewendet hätten, dass der Bund Genf Hilfe geleistet hat.

Bundesrat Motta verdankt die freundlichen Worte Böhis ihm gegenüber. Er kommt dann auf die Gebäudefrage zu sprechen. Für heute konnte es sich für den Bundesrat nicht um ein Kreditbegehren handeln. Sollte es notwendig werden, auf Grund der bekannten, von ihm übernommenen Garantie, so wird er darüber einen eigenen Bericht vorlegen. Der Beschluss der Erstellung eines Neubaues für den Völkerbund war einer der glücklichsten, den die Versammlung je gefasst hat. Der Reformationssaal genügt für Völkerbundsversammlungen nicht mehr. Das Gebäude des Internationalen Arbeitsamts kann in keiner Weise als luxuriös bezeichnet werden, wenn man es mit anderen vergleicht, wie etwa mit dem Neubau des Bundesgerichts. Bundesrat Motta erinnert dann an die Geschichte des geplanten Neubaues. Die Lösung, die gefunden wurde, ist zu begrüssen ; Platz und Plan entsprechen den Forderungen der Stadt. Der Bundesrat hat die Sache wiederholt und reiflich überlegt, Im Interesse ihres Zustandekommens musste der Bund gemeinsam mit dem Kanton Genf die bekannte Garantie übernehmen. Auch wenn dadurch Opfer gebracht werden müssten, was nicht sicher ist, so wird andererseits der Millionen-Neubau mithelfen zur Behebung der Krise in Genf. Es dient auch dazu, dass der Völkerbundssitz Genf erhalten wird. Sicher ist, dass diese Tatsache schon heute zur Milderung der Krise in Genf beigetragen hat. In der moralischen Bedeutung von Genf als Völkerbundssitz liegt ein nicht zu unterschätzendes Moment der Sicherheit unseres ganzen Landes. Die Zeiten, wo wir uns um ausländische Politik nicht zu kümmern hatten, sind vorbei. Wenn ein Krieg

ausbricht, müssen wir uns darum bekümmern, ob wir wollen oder nicht, und für solche Fälle ist der Sitz des Völkerbundes in der Schweiz nicht ohne Bedeutung. Bei dem von Böhi erwähnten Vorgehen gegen ein Schweizermädchen handelte es sich nicht um einen Funktionär des Völkerbundes, sondern um einen beim Völkerbund akreditierten Diplomaten. Die Kritik am Internationalen Arbeitsamte war übertrieben. Wir sind frei, seine Anträge anzunehmen oder nicht (Abkommen von Washington !). Wir sind in der Schweiz Anhänger des Arbeitsschutzes und können nicht dafür halten, dass Freiheit und Solidarität einander ausschliessen.

Böhi (Thurgau, fr.) verdankt die Ausführungen Bundesrat Mottas. Sie haben gezeigt, dass die Kritik von ihm richtig aufgefasst worden ist. Dagegen hat sie Ständerat Moriaud missverstanden und darin eine Spitze gegen Genf gesehen, die durchaus nicht beabsichtigt war. Wohl hatte die vorgetragene Kritik einige Schärfe ; die noch grössere Schärfe von Herrn Moriaud aber ist nicht geeignet, die Bedenken der Gegner des Eintritts in den Völkerbund zu beseitigen. Etwas mehr Ruhe wäre überzeugender gewesen. Böhi bemerkt weiter, er werde seine Kritik am Internationalen Arbeitsamt bei späterer Gelegenheit wieder aufnehmen. Heute schon könne konstatiert werden, dass dem Bundesrat Anträge unterbreitet wurden, die er nicht annehmen konnte. Es muss anch noch gesagt werden, dass die geäusserten Bedenken wegen der Gefahren, die Genf als Sitz des Völkerbundes erwachsen in vielen Kreisen geteilt werden. — Damit ist die Aussprache erschöpft. Nach Antrag der Kommission wird vom Bericht des Bundesrates Kenntnis genommen.

REDEN DER NATIONALRAETE DOLFUS, WELTI, SCHMID UND GRABER UND DES BUNDESRATS DR. GIUSEPPE MOTTA, BERN, NATIONALRAT, 24. JUNI 1926.

(Der Bund vom 25. Juni 1926.)

Der Rat beginnt mit der Behandlung des Berichtes des Bundesrates über die sechste Völkerbundsversammlung.

Dolfus (kath.-kons.) referiert. In dieser kürzesten Session musste festgestellt werden, dass das sogenannte « Genfer Protokoll » betreffend die friedliche Erledigung internationaler Streitfälle in der Form eines allgemein bindenden Vertrages zurzeit keine Aussicht auf Annahme hatte. Die schweizerische Delegation wurde dahin instruiert, sie möchte den Gedanken der obligatorischen Schiedsgerichtsbarkeit kräftig fördern helfen. Wünschenswert ist die vermehrte Modifikation des Völkerrechts. Die Aufnahme anerkannter Staaten in den Völker-

bund soll schweizerischerseits in weitherziger Weise gefördert werden. Die sechste Völkerbundssession hat die Atmosphäre für Massnahmen der Befriedung Europas gefährdet. — Der nämliche Referent verbreitet sich auch über die ausserordentliche Völkerbundsversammlung vom 8.-17. März 1926. Diese Session schloss mitten in einer Krise. Wenn die Mandatsdauer der nichtständigen Ratsmitglieder früher bestimmt worden wäre, hätte man die gegenwärtigen Schwierigkeiten wohl vermeiden können. Der Völkerbund kann nur gedeihen, wenn die Staaten gewisse, nicht lebenswichtige Interessen der internationalen Gesamtheit unterordnen. Man muss es offen heraussagen, dass die Liga noch nicht so ist, wie sie sein sollte. Die Haltung der Schweiz in der hängenden Streitfrage ist richtig : Aufnahme Deutschlands unter Gewährung eines ständigen Ratssitzes, Ablehnung der Erweiterung der Ratssitze, wenn nicht ganz neue Tatsachen in Erscheinung treten.

Welti-Basel (komm.) : Der bundesrätliche Bericht enthält die bedeutsamen Ursachen, welche zum Bankrott des Völkerbundes geführt haben, nicht. Redner zitiert das Buch von W. Rappard, worin dieser u. a. sagt, Frankreich und seine kontinentalen Verbündeten verfolgten Ziele, die sich gegen die Völkerbundsbestrebungen richten. Zwischen der Auffassung des Bundesrates und der von Rappard bestehen tiefe Verschiedenheiten. Führende schweizerische Blätter haben die Meinung, der Völkerbund könne die ihm zugedachte Vermittlerrolle nicht durchführen. Amerika lehnt ihn je länger je mehr ab. Locarno bedeutet für uns Krieg, nicht Frieden. Deutschland will nur in den Völkerbund, um wieder eine erste Geige zu spielen. Die ganze Politik von Locarno ist gegen die aufblühende Sowjetunion gerichtet, wobei man sich des Pazifismus als Deckmantel bedient.

Bundesrat Motta : Herr Welti hat gesprochen wie ein Anwalt der Sowjetrepublik. Den schweizerischen Standpunkt hat er ausser acht gelassen. Die Delegierten an der ausserordentlichen Völkerbundssession verliessen Genf alle tief bekümmert wegen den Ereignissen, welche die Aufnahme Deutschlands verhinderten. Der Misserfolg des Völkerbundes war bedeutend. Man muss aber gerecht sein. Die massgebenden Mächte sind fest entschlossen, Deutschland den Eintritt frei zu legen. Deutschland ist heute moralisch schon aufgenommen. Die Schweiz hat alles Interesse daran, dass die Liga nicht nur Siegerstaaten und Neutrale enthält. Die Schweiz kann nur darin bleiben, wenn sie ihre Neutralität behalten darf. Brasilien hat von Anfang an dem Völkerbund gute Dienste geleistet. Sein Ausscheiden ist ein schmerzliches Ereignis. Bezüglich der schwebenden Verhandlungen betreffend Umgestaltung des Rates nehmen wir den Standpunkt ein, dass die Schweiz nicht durch Intransigenz die Lösung der Krise gefährden soll. Es ist unbegreiflich, dass ein Volksvertreter von der Intelligenz des Herrn Welti hier be-

haupten kann : Locarno bedeute Krieg. Ich beglückwünsche von dieser Stelle aus die Verfasser des Paktes von Locarno. (Beifall).

Welti repliziert : Ich wollte mit meinen Ausführungen dem Schweizervolk zeigen, in was für eine Gesellschaft man es hineinmanöveriert hat. Man sagt ja offen, der Völkerbund sei das beste Bollwerk gegen den Kommunismus.

Bundesrat Motta : Herr Welti behauptet neuerdings, der Bundesrat habe das Schweizervolk in den Völkerbund hineinmanöveriert. Wir haben seinerzeit in unserer Botschaft gesagt, der Eintritt der Vereinigten Staaten werde wohl bestimmt erfolgen. Wir sagten aber gleich, selbst wenn das nicht der Fall wäre, bestände für die Schweiz kein Grund, ausserhalb zu stehen. Wir missbrauchten also die Vereinigten Staaten nicht als Köder. Die Worte Weltis widersprechen den Tatsachen.

Schmid-Oberentfelden (soz.) ist der Ansicht, man habe doch mit der Haltung der U. S. A. die Meinung der Schweiz beeinflussen wollen. Die finanziellen Verpflichtungen gegenüber der Völkerliga sind in Dunkel gehüllt. Der Völkerbund lässt dem Imperialismus die Zügel schiessen. Man missbraucht ihn, um in der Schweiz reaktionäre Massnahmen zu beschönigen. Man erhöht stets die Militärausgaben. Genf erweckt nur Illusionen.

Graber (soz.) : Ich habe kein Vertrauen in die Staatsmänner, welche jetzt in Genf Reden halten. Aber ich habe Vertrauen in die Völker, in deren Seelen der Friedensgedanke verankert ist. Dieser ist eine Macht, welche das Werk von Genf durchdringen kann. Es ist verwerflich, die Völker gegen Genf skeptisch zu stimmen. Besser ist es, sie für die Befriedung der Welt zu entflammen. Unsere Genossen in den nordischen Ländern tun das. Ich habe nicht die absolute Gewissheit, dass der Völkerbund ans Ziel führen wird, aber er ist eine Chance, die man nicht zurückweisen darf. (Lebhafte Zustimmung.)

QUESTIONS PUT BY VARIOUS MEMBERS OF THE BRITISH HOUSE OF COMMONS AND REPLIES MADE BY THE BRITISH FOREIGN MINISTER SIR AUSTEN CHAMBERLAIN, JUNE 21, 1926.

(The Times, June 22, 1926).

SIR A. CHAMBERLAIN, Secretary for Foreign Affairs (Birmingham, W.), replying to Lieut.-Com. Kenworthy (Hull, Central, L.), said :—I have now received formal notification of Brazil's withdrawal from the League of Nations. I can only express my sincere regret that the Brazilian Government should contem-

plate resignation, and my hope that they may yet reconsider their intention to cut themselves adrift from this great and increasingly powerful international organization, to the success of which they have made a large contribution in the past, and in which their influence would be equally assured in the future.

LIEUT.-COM. KENWORTHY.—Has the right hon. gentleman any official information with regard to the Spanish position on the League ? SIR A. CHAMBERLAIN.—I have no official notification, but I am afraid the Spanish Government intend to take a similar step. My regret is at least equal. Mr. W. THORNE (Plaistow. Lab.).—Why has the Power in question left the League ? SIR A. CHAMBERLAIN.—Brazil leaves because she is not assured of a permanent seat on the Council. Mr. DAY (Southwark, Central, Lab.).—Does that apply also to Spain ? SIR A. CHAMBERLAIN. —Spain has not yet taken the step of officially notifying the Secretariat of the League that she withdraws.

SIR A. CHAMBERLAIN, replying to LIEUT.-COLONEL HENEAGE (Louth, U.), said that the reason given by the Soviet Government for not accepting the invitation of the League of Nations to take part in the work of the Preparatory Committee on Disarmament at Geneva was the difference which had arisen between the Soviet Government and the Government of the Swiss Confederation.

Mr. R. SMITH (Penistone, Lab.).—Does the Foreign Secretary propose to make any further effort to induce the Russian Government to join in further negociations ? SIR A. CHAMBERLAIN. —If I thought any action I might take was likely to cause the Soviet Government to reconsider their decision I should be glad to make representations to them, but I do not think they would be likely to listen to my counsels on that point, and the terms of their reply to the League invitation were not encouraging. In reply to a further question as to Geneva being considered an unsuitable place, SIR A. CHAMBERLAIN said :—The seat of the League is at Geneva, and if, whenever any Government has cause of disagreement with the Government of the Swiss Confederation, the meetings of the League were at the behest of that Government to be held elsewhere, I do not suppose the Swiss Confederation or any other nation would be glad to give the League a home. The League would become an instrument in the diplomacy of every foreign Power which might have a controversy with the Government in whose country it was sitting, CAPTAIN W. BENN (Leith, L.).—As the complaint of the Russian Government is that one of their emissaries was murdered in Switzerland, would the right hon. gentleman consider the desirability in the interests of the Disarmament Conference of suggesting another venue, as has often been done in the case of other Commissions ? SIR A. CHAMBERLAIN. - No, sir. I do not know whether the hon. and gallant gentleman has in mind the

correspondence which passed between the League and the Soviet Government, and with the Swiss Government, in which they guaranteed to the Soviet Government, as to all Governments which go there, the measure of protection which they accord to anyone. It is impossible that I should suggest to the League that because a particular Government has a dispute with the Swiss Government we should move to another place. (Cheers).

LETTER OF LORD CECIL OF CHELWOOD TO THE SEVENTH ANNUAL CONFERENCE OF THE GENERAL COUNCIL OF THE BRITISH LEAGUE OF NATIONS UNION, BRISTOL, JUNE 23, 1926.

(The Manchester Guardian, June 24, 1926).

There are some features in the European situation which are a little disquieting. In the first place the economic situation in several States is by no means satisfactory. Europe does not seem yet to have overcome the dislocation of the economic system caused by the late war. Then there are symptoms in various places of a ruction against the ideas underlying the League, though not against the League itself. Governments and peoples of some States appear to be more or less under the influence of a returning belief in force as the only international remedy. On the other hand the entry of Germany into the League appears now to be assured and the preparatory commission on disarmament has shown a real desire to find the real solution for that very grave problem. It is a great step forward to have an international body sitting. Its sub-committee is still in session to examine the difficulties in the way of disarmament with a view to their solution.

It is true that the progress so far has been slow, but there is no reason for discouragement in that fact. On the contrary provided that progress is genuine it is of the utmost importance that it should be well considered. Disarmament is bound to take a long time, and the question of a few weeks' or a few months'or even a few years' delay is not of vital importance. What is of importance is that we should achieve a substantial result.I am certain that can be done. The difficulties in the way of disarmament are considerable, but with goodwill they can be unquestionably overcome. No sane man can doubt that if the nations of the world really intend a reduction and limitation of armaments their intention can be carried into effect.

We have then international machinery created and in working order for the purpose of attaining some measure of disar-

mament. As in other machines the extent of achievement depends upon the vigour of the motive power which actuates it. That motive power is and must be world public opinion. It is the task of the League of Nations Union to see that public opinion is instructed and energetic in pursuit of disarmament. That is the most important work that lies immediately before the Union. They have got to generate sufficient warmth in our opinion not only to make it certain that the Bristish Government will do its duty in this respect, about which I hope there is no doubt, but by its strength and insistence to carry along with it the public opinion and therefore the Governments of other countries.

DISCOURS DU CONSEILLER FEDERAL DR. GIUSEPPE MOTTA, BERNE, CONSEIL NATIONAL LE 23 JUIN 1926.

(Journal de Genève du 24 juin 1926).

Messieurs,

Les questions que l'interpellation de M. Nicole a soulevées sont extrêmement importantes, car elles affectent les relations internationales de la Confédération. Je vais m'expliquer, au nom du Conseil fédéral, avec cette franchise qui m'a toujours paru la condition même d'une bonne diplomatie et d'une bonne politique. Je serai aussi sobre et aussi impartial que je dois l'être. M. Nicole n'a pas à craindre des tons tirés de la passion, mais il n'a pas à attendre non plus que je recule devant le devoir de fixer ses responsabilités, qui sont lourdes.

Le Conseil fédéral aurait pu renvoyer sa réponse jusqu'au moment où l'enquête sur les incidents de Plainpalais aurait été close. Il préfère répondre dès aujourd'hui, car il ne croit pas que l'enquête entreprise par les autorités genevoises modifiera, d'une manière essentielle, les résultats déjà acquis, et il sait, d'ailleurs, que l'opinion publique, demeurée jusqu'ici dans une attitude d'expectative, désire connaître l'avis des autorités appelées par la Constitution à veiller sur nos relations extérieures.

La question de savoir si, pendant que siègent à Genève des assises internationales, le Conseil d'Etat doit autoriser ou interdire des réunions publiques dirigées contre des gouvernements représentés à ces assises, s'était déjà posée une fois, cette année, au mois de mars pendant l'Assemblée extraordinaire de la S. d. N. Il s'agissait alors, d'une réunion socialiste visant spécialement le gouvernement hongrois. Le Conseil fédéral avait estimé que la réunion devait être interdite. Le Conseil d'Etat de Genève n'avait pas admis cet avis. Il avait fait valoir que les

inconvénients dérivant de l'interdiction auraient dépassé de beaucoup ceux de l'autorisation. Il avait craint des manifestations publiques de protestation. Il avait supposé que la réunion se serait bornée à une discussion de doctrine, sans que des gouvernements déterminés fussent mis en cause. Le Conseil fédéral demanda au Conseil d'Etat de lui fournir l'assurance écrite que rien d'incorrect ou de dangereux pour nos relations internationales ne se passerait dans la réunion projetée, et n'insista plus pour l'interdiction. La réunion eut lieu et n'accusa pas de troubles matériels. Plusieurs orateurs étrangers y prirent cependant la parole et ne purent s'abstenir de faire en termes transparents, le procès passionné des gouvernements abhorrés par eux. Cette expérience fut donc fâcheuse. Un membre du gouvernement italien, qui s'était trouvé à Genève en qualité de délégué de son pays, en entretint amicalement notre ministre à Rome qui nous fit part de la conversation.

Le 9 de ce mois, M. le Ministre d'Italie à Berne vint me trouver pour me communiquer que, d'après des informations qu'il avait reçues du consul général d'Italie à Genève, les partis socialistes de Genève organisaient, pour le vendredi 11 juin, à Plainpalais, une réunion tendant à commémorer Matteotti. M. Garbano ajouta que l'annonce de cette réunion avait irrité les adhérents du fascio italien à Genève, et tout particulièrement les délégués italiens à la conférence du travail encore réunie. Il me pria d'agir auprès des autorités genevoises pour qu'elles fissent interdire ou tout au moins renvoyer la réunion jusqu'après la clôture de la conférence du travail.

La demande me parut raisonnable et je me mis immédiatement en rapport, par le téléphone, avec M. Turrettini, chef du Département cantonal de justice et police. Celui-ci me déclara que son opinion correspondait à la mienne, mais qu'une proposition déjà déposée par lui devant le Conseil d'Etat avait été écartée par ses collègues. Il me promit cependant de porter une seconde fois la question devant le Conseil. Il le fit, en effet, le vendredi matin. Le Conseil d'Etat maintint son point de vue antérieur.

Le Conseil fédéral discuta de l'affaire dans sa séance ordinaire du même jour. Sa conclusion fut que le gouvernement de Genève serait peut-être revenu sur sa décision à la suite de mon intervention officieuse, mais que si tel ne devait pas être le cas, une intervention du Conseil fédéral serait désormais tardive.

Dans l'après-midi, je mis M. Garbasso au courant de la situation et lui conseillai de faire usage de toute son autorité pour dissuader ses concitoyens fascistes d'intervenir à la réunion. A ce moment-là, ni lui ni moi-même nous n'étions complètement informés ni sur les vrais buts de la réunion, ni sur la qualité de ses organisateurs.

Ces buts et cette qualité je les connais maintenant, après avoir

lu l'appel de convocation qui me fut apporté par M. le Ministre d'Italie, le 15 de ce mois.

Dans cet appel, la réunion est désignée comme *Meeting antifasciste* à la mémoire de Giacomo Matteotti, sous la présidence de Ch. Burklin, conseiller aux Etats. Le but de la réunion est précisé par cette phrase que je cite littéralement :

« En rappelant la mémoire de Matteotti, héros et martyr, frappé avec tant d'autres victimes de l'infamie fasciste, nous voulons non seulement exalter avec le plus noble dévouement les plus hautes valeurs humaines, mais *protester* contre un régime qui, dans un langage ignoble, se glorifie de piétiner la liberté, menace de faire litière de ses opposants et se réclame de la guerre et de l'absolutisme ».

Les signataires de l'appel sont le parti socialiste genevois, le parti socialiste italien, le parti républicain italien, le groupe du Réveil anarchiste, la Ligue prolétarienne des démobilisés. Les orateurs sont indiqués dans les personnes de M. L. Nicole, conseiller national, L. Bertoni, typographe, C. Pedroni, un socialiste italien.

La réunion avait, selon toute évidence, beaucoup plus le but d'attaquer le gouvernement italien que celui d'honorer la mémoire de Matteotti.Composée d'éléments socialistes, communistes et anarchistes, elle devait être présidée par un homme ayant la qualité de député de son canton au Conseil des Etats. Des partis étrangers, en majorité italiens, abusaient manifestement de l'hospitalité que nous leur accordons pour déchaîner sur notre sol une lutte intempérante contre le régime légal de l'Italie.

J'aime à croire que si le gouvernement de Genève avait connu toutes ces circonstances, il aurait interdit la réunion. Je ne peux m'expliquer sa tolérance que par deux raisons, la première dépendant d'une information incomplète, la seconde se liant à la crainte qu'il devait éprouver d'être accusé de partialité et de contradiction ; il avait, en effet, autorisé quelques jours auparavant une conférence où M. Léon Daudet, le royaliste français si véhément, avait fait le procès du laïcisme républicain appliqué à l'école publique de son pays.

Les membres du fascio italien *Tito Menichetti* apprirent que la réunion était dirigée contre le régime fasciste et décidèrent d'intervenir. Les motifs de leur intervention furent formulés dans un ordre du jour que les journaux ont publié et dans lequel je me borne à citer la phrase finale : « Si les institutions et le gouvernement italiens sont respectés, la réunion ne sera troublée d'aucune façon », phrase qui me semble bien révélatrice de leur état d'esprit.

Il n'est pas nécessaire d'être initié aux lois de la psychologie collective pour comprendre que l'intervention d'une quarantaine de fascistes en groupe compact devait déterminer un état de tension et de fièvre. L'enquête ne met pas à la charge des

fascistes des actes particuliers de provocation directe. Elle établit même que, lorsque le portrait de Matteotti fut montré à la foule, les fascistes se découvrirent en signe de respect. Mais l'imprudence avec tous ses périls était déjà consommée ; elle résidait dans le fait même de l'intervention, déterminé et soutenu par la volonté de contrôler et de surveiller l'assemblée.

Le Président ouvrit celle-ci vers 9 heures du soir ; il offrit d'ouvrir, après que les orateurs officiels auraient terminé leurs discours, une discussion contradictoire. L'anarchiste Bertoni parla dans sa manière prenante et aggressive. Son dernier mot fut, d'après un sténogramme en ma possession : « Mussolini un sauveur ? — Mensonge épouvantable ! ». A ce moment retentit le cri : *Mussolini est un assassin* ! Les fascistes ripostèrent par le cri de *Vive Mussolini* et par quelques coups de canne sur le plancher. La bagarre qui était dans l'air éclata comme un orage. La première chaise partit du côté antifasciste. L'anarchiste genevois Tronchet tira deux coups de revolver. On ne sait encore avec certitude quels avaient été ses buts précis. Il menaça un agent de mort. Il y eut plusieurs blessés. Sans l'intervention rapide des forces de police rassemblées à proximité de la salle de réunion, la bagarre aurait certainement engendré les conséquences les plus douloureuses. Une enquête judiciaire est ouverte contre Tronchet, qui devra répondre de ses actes criminels devant la justice cantonale.

M. le ministre Garbasso vint me trouver le lundi suivant dans l'après-midi. Conformément aux instructions de son gouvernement, il m'informa que celui-ci avait appris les incidents de Plainpalais avec un sentiment de regret d'autant plus vif que le Conseil fédéral n'avait pas estimé pouvoir intervenir. Il ajouta que si des incidents semblables devaient se renouveler, le gouvernement royal se verrait forcé, contre son gré, de ne plus envoyer de délégations à Genève, car celles-ci ne pouvaient remplir leur tâche qu'à la condition d'être entourées d'une atmosphère de pleine tranquillité.

Au cours de la conversation conduite par M. Garbasso et par moi avec le souci très visible et très arrêté de ne pas enfler et envenimer les difficultés de la situation, je fis remarquer à mon interlocuteur, diplomate consommé et parfaitement bien intentionné, que le Conseil fédéral se trouvait en réalité, comme il le savait, hors de cause et que je devais le prier, à mon tour, d'expliquer à son gouvernement que l'intervention des fascistes à la réunion était jugée par nous comme un fait regrettable et critiquable à divers titres, d'abord parce qu'il avait fourni, sinon la cause, le prétexte à des troubles et ensuite, parce qu'il avait eu, dans l'intention indéniable de ses auteurs, le caractère d'un acte de contrôle privé exercé sur une réunion publique par des étrangers établis sur notre territoire. Je promis, d'ailleurs, de m'entretenir avec le président du gouvernement genevois, qui devait venir à Berne pour la session de l'Assemblée

fédérale, quant aux normes à suivre à l'avenir, et je donnai l'assurance de soumettre l'affaire au Conseil fédéral dans sa prochaine séance ordinaire.

Dans l'intervalle, j'invitai notre ministre à Rome à faire une démarche parallèle auprès du gouvernement royal, et je le chargeai en particulier de déclarer que, si je reconnaissais la nécessité de prendre des mesures plus sévères pour l'avenir, j'avais été surpris de voir que le gouvernement italien avait déjà envisagé la possibilité de s'abstenir des réunions de Genève avant que des conversations explicatives entre lui et nous fussent engagées. M. Wagnière s'acquitta de ces instructions dès le mardi, 16 de ce mois.

Le Conseil fédéral a discuté la question dans sa séance de vendredi dernier. Il a partagé sur tous les points les vues du Département politique. Il a estimé, en premier lieu, que le meeting antifasciste du 11 de ce mois n'aurait pas dû être autorisé et qu'à l'avenir, pendant les Assemblées de la S. de N. et les sessions du Conseil, et pendant que siégeront des conférences internationales, les réunions publiques convoquées pour se livrer à des attaques contre des gouvernements représentés à Genève par des délégations officielles devront être interdites. Il a estimé, en deuxième lieu, que l'intervention des fascistes à la réunion de Plainpalais avait été d'autant plus fâcheuse que parmi eux se trouvaient des fonctionnaires du Secrétariat de la S. d. N. et du B. I. T., tenus, semble-t-il, plus que d'autres à cette réserve et à cette prudence qui leur sont commandées par leur qualité d'agents jouissant de l'immunité diplomatique. Il a chargé, enfin, le chef du Département politique d'expliquer à M. le ministre d'Italie sa manière de voir sur l'ensemble des questions posées. Cela a été fait sans retard.

J'avais, d'autre part, déjà causé, à plusieurs reprises, avec M. le président Moriaud, et j'avais fortement insisté sur la circonstance que les incidents de Plainpalais affectaient non seulement la situation de Genève comme siège de la S. d. N., mais aussi les relations extérieures du pays tout entier. J'avais, en outre, souligné le devoir des autorités genevoises d'activer leur vigilance et de prendre des mesures appropriées pour le futur.

J'ai des raisons d'espérer que le Conseil d'Etat de Genève voudra bien entrer dans les vues du Conseil fédéral. Nous sommes, autant par obligation constitutionnelle que par conviction politique, sincèrement respectueux de la souveraineté des cantons. Nous considérons les gouvernements cantonaux comme nos collaborateurs naturels et nécessaires. Mais la Constitution fédérale nous a chargés de veiller aux relations extérieures, à l'indépendance et à la sécurité de la Confédération et nous avons, par conséquent, la compétence de prévenir et de réprimer, par nous-mêmes, les abus du droit de réunion si les gouvernements cantonaux nous refusaient — ce qui n'est d'ailleurs qu'une hypothèse théorique — leur aide si précieuse. Les can-

tons qui sont situés à la frontière du pays ont, à cet égard, des devoirs particuliers. Leur manière de traiter les questions qui touchent indirectement à nos relations avec nos Etats voisins a une importance qu'il me serait difficile d'exagérer.

Je vous ai fait, aussi brièvement, mais aussi exactement que je le devais, la narration des incidents de Plainpalais et je vous ai montré les conséquences diplomatiques qu'ils ont fait surgir. Cet exposé répond ainsi à l'interpellation de M. Nicole et à tous les points qu'elle énumère.

Le Conseil fédéral désapprouve l'intervention d'un groupe fasciste au meeting de Plainpalais et, à ce point de vue, M. Nicole pourra, je le suppose, se déclarer satisfait de cette réponse. Mais il y a un autre aspect de la question. Si les fascistes ont eu le tort, à notre avis incontestable, d'intervenir à la réunion de Plainpalais, M. Nicole et ses amis ont eu le tort plus grave de l'avoir organisée avec une intention de propagande hostile, qui devait ou en tout état de cause pouvait être interprétée comme une provocation, et de la placer, pour comble d'incorrection, sous la présidence d'un homme investi d'une importante magistrature cantonale. Je sais parfaitement que M. Burklin jouit du renom d'un homme calme et pondéré, et je veux admettre qu'il en soit ainsi. Mon étonnement de le voir à la tête d'une manifestation dirigée contre le gouvernement italien n'en a été que plus grand.

Il est vain de chercher à s'excuser en faisant des distinctions entre le peuple italien et son gouvernement. Le régime fasciste est le régime légal de l'Italie. Il ne nous appartient en aucune façon de nous ériger en juges des institutions intérieures des autres pays. Certes, les discussions doctrinales demeureront toujours permises : elles sont l'essence même de la science politique et de la liberté. Mais celui qui critique le régime de pays autres que le sien en prenant comme point de départ ses opinions et ses préférences personnelles ne saurait oublier que le droit des gens interdit à la critique doctrinale de dégénérer en propagande militante et hostile.

Genève est tenue, à cet égard, par des obligations particulières. Elle a été désignée comme siège de la S. d. N. parce qu'elle est une ville suisse et que les autres Etats y ont vu un lieu approprié où les problèmes de la paix et de la solidarité internationales pourraient être traités dans un calme bienfaisant. Si le parti socialiste ne renonce pas à troubler la sérénité de Genève, il devra répondre du discrédit qui ne manquera pas de tomber un jour sur la généreuse et illustre cité.

J'entends invoquer la liberté pour couvrir les abus des réunions publiques et j'avoue que je suis très sensible à l'appel de cette voix : mais une liberté qui serait une source de désordres et menacerait nos relations d'amitié avec les autres pays ne mériterait pas ce beau nom. Elle serait une déformation, une contrefaçon de la liberté, telle que nous l'avons conçue et pra-

tiquée jusqu'ici comme fondement historique et raison d'être de notre démocratie six fois centenaire.

Genève est devenue un rendez-vous des gouvernements et de leurs délégués. Elle ne saurait tolérer qu'ils y soient vilipendés. La maîtresse de maison a toujours fait entrer dans ses obligations celle d'empêcher que ses invités soient maltraités chez elle. La politesse ne serait pas la vraie politesse si sa substance n'était faite de certaines règles qui, sans être la morale, ont des points de contact avec elle. Si un Etat cher aux communistes et aussi à M. Nicole devait un jour entrer dans la S. d. N. et envoyer à Genève ses délégués officiels, le devoir de Genève ne serait pas différent. Je manquerais de logique si j'admettais le contraire.

Mais, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un grand peuple voisin avec lequel nous n'avons cessé d'entretenir les relations d'amitié les plus cordiales et auquel nous relie, depuis 1924, un traité de conciliation et de règlement judiciaire qui a été justement célébré comme un modèle et un exemple.

Si Genève est devenue le siège effectif de la S. d. N., elle le doit aussi au gouvernement italien. M. Tittoni, président du Sénat italien, qui en 1920 était le représentant de l'Italie dans le Conseil de la S. d. N., intervint alors, dans la session de Saint Sébastien, avec une énergie très marquée afin d'obtenir que le siège de la Société, qui se trouvait provisoirement encore à Londres et autour duquel rôdaient des ambitions trop naturelles, fût transféré effectivement sur les bords du Léman. Ces vérités, qui sont quelque peu ignorées chez nous, méritent de fixer notre attention. Elles jettent d'ailleurs — pour le dire en passant une singulière lumière sur les suspicions injustes que certains journaux étrangers — dont je préfère ne pas prononcer le nom — n'ont pu se retenir de lancer en ces derniers jours contre Genève.

REDE DES DEUTSCHEN AUSSENMINISTERS DR. STESEMANN, AUF EINEM FESTESSEN DES VEREINS DER AUSLAENDISCHEN PRESSE, BERLIN, 28 JUNI 1926.

(Deutsche Allgemeine Zeitung vom 29. Juni 1926).

Ich habe einmal — es sind wohl beinahe zwei Jahre her — in der Hoffnung, dass das internationale Verständnis einen anderen Weg für die Weltpolitik finden wird als den der Bedrohung und Gewalt, gesprochen von einem Silberblick am Horizont. Ich habe nie einen solchen Kübel von ironischen Betrachtungen über mich ergehen lassen müssen als damals nach die-

ser meiner Rede. Die Wolken mögen oft diesen beginnenden Sonnenstrahl verdunkeln, aber ich bekenne mich auch heute noch zu dem vorausschauenden Optimismus, der in jenen Worten lag, und ich bekenne mich als Optimist, aus Ueberzeugung, weil ich glaube, dass, wer da nicht an den Fortschritt der Dinge glaubt, auch nicht mit der Kraft der Ueberzeugung für sie eintreten kann, die nötig ist, um die Wiederstände zu überwinden, die vorher unüberwindbar erscheinen. Das ist — wenn ich von einem gewissen weiteren Fortschreiten, von Erfolgen spreche, — die Voraussetzung, dass man an ihre Möglichkeit überhaupt glaubt.

Aber ich bin der Ueberzeugung, dass wir noch längst nicht den Kampf der Meinungen ausgekämpft haben, und dass sich überhaupt niemals ein Fortschritt erzielen lässt ohne Rückschläge und vielleicht ist es eben so, dass das ganze Leben des Menschen und der Kampf der Ideen aus Fortschritten und Rückschritten besteht. Wem das Leben nur als ein schön geebneter, weicher Teppich entgegenleuchtet, auf dem er gleichmässig die Lebensbahn fortschreiten kann, der wird nicht die Energie aufbringen, um Widerstände zu überwinden. Ebenso ist es im Völkerleben. Aber wir Deutschen, glaube ich, haben uns nicht zu beklagen, dass die Entwicklung der deutschen Politik ein solcher gerader Fortschritt gewesen wäre, und manche Wünsche und manche berechtigten Forderungen auf Grund gegebener Zusagen erfüllen sich seitens der beteiligten Mächte, die beispielsweise noch immer Besatzungen in Deutschland unterhalten, durchaus in einem Tempo, dass der deutsche Minister des Auswärtigen auf den Gedanken, ein Polykrates zu sein, niemals kommen kann. Aber er wird nicht den Gedanken daran aufgeben, die Hoffnung darauf verlieren, dass die grossen bewegenden Gedanken, die mit dem Namen Locarno verbunden sind, sich schliesslich durchsetzen werden trotz aller Widerstände, die dagegen sich geltend machen.

Auch für Locarno gilt das eine, dass einem Sonnenschein in diesem wirklich paradiesisch schönen Fleckchen Erde sehr schwere Tage gefolgt sind in allen Ländern. Ueberall hat sich das eine gezeigt, dass der kühnen Initiative und der Mitwirkung von leitenden Männern eine grosse Skepsis, ein grosser Zweifel der Völker wie ihrer Vertretungen gefolgt ist. Unwillkürlich habe ich, als wir von Locarno fortfuhren — und in Genf war es ähnlich — an Schillers Verse mich erinnert :

« Alle nicht, die wiederkehren, werden sich der Heimkehr freu'n, an den heimischen Altären kann der Mord bereitet sein. »

Der Kampf im eigenen Lande ist weiss Gott schwer, aber ich habe die eine Ueberzeugung, und die berechtigt mich zu dem Vertrauen, dass der Fortschritt der Menschheit nur basiert sein kann auf der Idee des Friedens, dass nur sie die Herzen der Menschheit erobern kann, und diese Ueberzeugung habe ich

auf Grund meiner persönlichen Bekanntschaft und meiner Kenntnis der europäischen Politik. Ich habe auch die Ueberzeugung, dass die Männer, die damals an der Spitze ihrer Völker die Politik von Locarno guthiessen, es auch noch heute tun, und dass das Werk von Locarno die Basis sein muss für die weitere Aussenpolitik, das Werk von Locarno und alle die Verträge, die sich daran anschliessen wie die verschiedenen Schiedsverträge — Wege, die wir mit Bewusstsein betreten in der Ueberzeugung, dass der Erdteil, in dem wir nun einmal leben, zur Sterilität verurteilt ist, wenn er nicht den Weg zur Verständigung und zu der Politik des Friedens findet, zur Idee der Freundschaft, die versteht, dass Menschenschicksal nicht endet an den Grenzen der Länder und der verschiedenen Nationen. Ich bin der Meinung, dass es viel weniger auf die Paragraphen ankommt als auf den Geist der Verträge. Wenn der Geist nicht dahintersteht, werden die Paragraphen einmal so und das anderemal so ausgelegt. Solange die tragende Idee fehlt, wird man sich über die Auslegung der Paragraphen schwer verständigen ; bleibt sie aber tragend, so ist die Verständigung leicht. Siegen die Ideen, dann werden die Paragraphen die Völker nicht mehr trennen und ihnen keine Schwierigkeiten mehr bereiten. Und deshalb ist nichts so falsch als die Annahme, als ob der Geist von Locarno nur in der Erfüllung gewisser Bestimmungen bestünde.

Die inneren Staatsumwälzungen in vielen Staaten sind noch nicht abgeschlossen, weil unendlich Vieles miteinander ringt in der Gegenwart der Dinge. Aber wenn ich versuche, das, was hier nach Gestaltung miteinander ringt, in eine Einheit zusammenzufassen, dann muss ich doch das eine sagen, die Idee, die sich heute der Menschheit empfiehlt, ist, dass das Gesamtresumée des Weltkrieges, der grossen äusseren Veränderungen, der ganzen Verhältnisse letzten Endes ein Elend und ein Unglück für alle gewesen ist, die am Weltkriege teilgenommen haben. Ich sehe nicht mehr Sieger und Besiegte, sondern nur noch ringende Völker, die sich bemühen, aus dem Chaos, dass sich vor ihnen allen aufgetan hat, wieder in die Vernunft zurückzukommen. Sie sehen eine Weltwirtschaft, die nicht getragen ist von dem grossen Gedanken des Ausgleichs der Güter, einem Gedanken, der grösser war als alle Paragraphen der internationalen Verträge. Sie sehen dass der Austauch gerade zwischen den Rohstoffländern und den verarbeitenden Ländern überall unterbunden ist, dass alle Grundgesetze, alle Fundamente, die man als sicher ansah, beseitigt erscheinen, wir sehen einen Zustand, wie er in dem letzten Gesange von « Hermann und Dorothea » so wundervoll geschildert worden ist :

« Grundgesetze lösen sich auf der festesten Staaten, und es löst der Besitz sich los vom alten Besitzer, Freund sich los vom Freund. »

Und in dieser grossen Umwälzung sinkt in die Proletarisie-

rung gerade der Teil des Volkes nieder, der bisher als staatserhaltendster galt. Die Interessengemeinschaft der Völker und Staaten ist so gross geworden, und das Bedürfnis nach Geistesgemeinschaften, wie das Beispiel zeigt : dass im Augenblick, wo ein Land, das eben noch glücküberströmt sich als Sieger fühlte, nun im heftigsten Kampfe um die Stabilisierung seiner Währung steht, niemand bei uns ist, der nicht den Wunsch nach Konsolidierung dieses Landes hat, zumal meiner Ansicht nach Frankreich auch Interesse daran hat, dass die wirtschaftlichen Verhältnisse nicht zu einer destruktiven Lage für Deutschland führen.

Ich habe nur das eine Gefühl : Wenn die Vergangenheit als Tatsache für sich steht, können wir mindestens das eine tun, wir können aus der Vergangenheit für die Gegenwart und die Zukunft lernen. Die Zukunft kann nur basiert werden auf dem alten kulturell hochstehenden Europa, das der Welt unendlich viel gegeben hat, auf dem Gedanken des Friedens, der Solidarität, der Zusammenarbeit der Völker,kann nur basiert werden auf einem Vertrauen in die Zukunft, dass wir uns verstehen lernen und verstehen, das schliesslich uns alle zusammen ein einiges Schicksal bindet, dass wir zu einer glücklichen Entfaltung nicht gelangen, wenn wir mit den Waffen — ich spreche hier nicht von den Waffen des Krieges —, wenn wir mit den Waffen des Geistes und diplomatischer Uebung gegeneinander kämpfen, sondern in gemeinsamem Wirken zusammen dafür arbeiten, dass der Vergangenheit eine bessere Zukunft folge. Dass Sie mit Ihrer Grossmacht dazu mitwirken, dass dieser Zeitpunkt nicht mehr fern liegt, ist mein Wunsch und meine Hoffnung, und dass Sie bisher daran mitgewirkt haben, dafür bitte ich Sie, meinen Dank und den Dank der Reichsregierung entgegenzunehmen.

1926. Saint-Amand (Cher) — Imprimerie A. CLERC